

Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement.  
Département de l'Etude du Milieu naturel et agricole.  
Direction de l'Analyse économique agricole.

SPW | Éditions

Bilans et perspectives

Agriculture

## Evolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie 2014-2015



Wallonie





Wallonie

Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des  
Ressources naturelles et de l'Environnement  
Département de l'Etude du Milieu naturel et agricole  
Direction de l'Analyse économique agricole

**EVOLUTION DE L'ECONOMIE AGRICOLE  
ET HORTICOLE DE LA WALLONIE**

**2014**



# TABLE DES MATIERES

---

<b>A. L'agriculture dans l'Union européenne</b>	<b>1</b>
1. Chiffres clés	1
2. La campagne 2014	2
3. Situation économique générale	4
4. Situation économique agricole	4
<b>B. Evolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie</b>	<b>7</b>
<b>CHAPITRE I. LES FACTEURS DE LA PRODUCTION</b>	<b>9</b>
<b>I.1 La main-d'œuvre</b>	<b>9</b>
I.1.1 Le volume de la main-d'œuvre diminue presque au même rythme que le nombre d'exploitations	9
I.1.2 Etat civil du chef d'exploitation	10
I.1.3 Succession des exploitants	11
I.1.4 Taux de remplacement des exploitations	11
<b>I.2 La terre</b>	<b>12</b>
I.2.1 Superficie agricole utilisée (SAU)	12
I.2.2 Modes de faire-valoir des terres	12
I.2.3 Les fermages	13
<b>I.3 Les cheptels</b>	<b>14</b>
I.3.1 Cheptel bovin	14
I.3.2 Cheptel porcin	14
I.3.3 Cheptel avicole	14
I.3.4 Autres cheptels	15
<b>I.4 Les unités de production</b>	<b>15</b>
I.4.1 Nombre d'exploitations	15
I.4.2 Superficie agricole utilisée moyenne par exploitation	15
I.4.3 Le seuil de persévérance des exploitations agricoles en Wallonie	16
I.4.4 Répartition des exploitations selon l'orientation technico-économique	17
I.4.5 Répartition des exploitations selon la superficie cultivée	18
I.4.6 Répartition des exploitations selon le statut juridique et selon le volume de la main-d'œuvre	18
I.4.7 Nombre d'exploitations détentrices de bovins et de porcs	19
I.4.7.1 Nombre de détenteurs de bovins	19
I.4.7.2 Nombre de détenteurs de porcs	21
<b>CHAPITRE II. LES PRODUCTIONS ET LES PRIX</b>	<b>23</b>
<b>II.1 Les cultures agricoles</b>	<b>23</b>
II.1.1 Les céréales	23
II.1.2 Les cultures industrielles	24
II.1.3 Les pommes de terre	24
II.1.4 Les prés, les prairies et les cultures fourragères	24
II.1.5 Terres arables retirées de la production	26
II.1.6 Importance et localisation des cultures agricoles	26

II	
<b>Les cultures horticoles</b>	<b>27</b>
II.1.7 Les productions maraîchères	27
II.1.7.1 Les cultures de légumes en plein air	27
II.1.7.2 Les cultures sous serres	27
II.1.8 Les productions fruitières	27
II.1.9 Les pépinières et cultures ornementales	27
II.1.10 Importance et localisation des cultures horticoles	28
<b>II.2 Les productions animales</b>	<b>28</b>
II.2.1 Les productions bovines	28
II.2.1.1 La production de viande	28
II.2.1.2 Importance et localisation de la viande bovine	29
II.2.1.3 La production de lait	29
II.2.1.4 Importance et localisation de la production de lait	30
II.2.2 La production porcine	30
II.2.3 La production avicole	30
II.2.3.1 Le poulet de chair	30
II.2.3.2 Les poules pondeuses	31
II.2.4 Importance et localisation du secteur des granivores	31
II.2.5 La production chevaline	31
II.2.6 Les productions ovine et caprine	32
<b>II.3 Les productions sous mode biologique</b>	<b>32</b>
II.3.1 Les productions végétales	32
II.3.2 Les productions animales	34
II.3.3 Evolution des productions sous contrôle « bio »	34
II.3.3.1 Les tendances	34
II.3.3.2 Importance du marché des produits « bios »	35
II.3.3.3 Le dynamisme du secteur végétal « bio » wallon	35
<b>II.4 Evolution des prix des principaux produits et moyens de production agricoles</b>	<b>36</b>
II.4.1 Les produits végétaux	36
II.4.1.1 Les céréales	36
II.4.1.2 Les betteraves sucrières	37
II.4.1.3 Les pommes de terre	37
II.4.2 Les produits animaux	38
II.4.2.1 La viande bovine	38
II.4.2.2 La viande porcine	39
II.4.2.3 La viande de volaille	40
II.4.2.4 Le lait	40
II.4.2.5 Les œufs	41
II.4.3 Evolution des prix reçus, des prix payés et du rapport prix reçus/prix payés	42
II.4.3.1 Indice des prix reçus	42
II.4.3.2 Indice des prix payés	43
II.4.3.3 Le terme de l'échange (ciseau des prix)	44
<b>CHAPITRE III. SITUATION ECONOMIQUE DES EXPLOITATIONS</b>	<b>45</b>
<b>III.1 Le revenu en agriculture</b>	<b>46</b>
III.1.1 Structure des exploitations agricoles	46
III.1.2 Revenu du travail par hectare	46
III.1.2.1 Selon les orientations technico-économiques	46
III.1.2.2 Selon les régions agricoles	47
III.1.3 Structure des produits et des charges en Wallonie	47

	III
III.1.4 Revenu du travail par unité de travail	47
III.1.4.1 Selon les orientations technico-économiques	47
III.1.4.2 Importance des aides dans le revenu du travail	48
III.1.4.3 Revenu du travail sur une longue période	48
III.1.4.4 Selon les régions agricoles	50
III.1.4.5 Dispersion du revenu du travail en Wallonie	50
III.1.5 Revenu du travail et du capital familial par unité de travail familial	51
<b>III.2 Les principales orientations technico-économiques wallonnes</b>	<b>51</b>
III.2.1 les exploitations de grandes cultures (OTE 1)	52
III.2.1.1 Caractéristiques structurelles	52
III.2.1.2 Rentabilité de quelques grandes cultures	53
III.2.1.3 Résultats de l'ensemble de l'exploitation de grandes cultures	55
III.2.2 Les exploitations laitières (OTE 450)	56
III.2.2.1 Caractéristiques structurelles	56
III.2.3 Les exploitations spécialisées en viande bovine (OTE 460)	58
III.2.3.1 Caractéristiques structurelles	58
<b>III.3 Le capital agricole (approche micro-économique)</b>	<b>60</b>
III.3.1 Nature et importance des capitaux engagés	60
III.3.2 Endettement des exploitations professionnelles	61
<b>CHAPITRE IV. SITUATION ECONOMIQUE DE L'AGRICULTURE ET DE L'HORTICULTURE</b>	<b>63</b>
<b>IV.1 valeur de la Production wallonne</b>	<b>63</b>
IV.1.1 Situation en 2014	63
IV.1.2 Evolution 1990-2014	63
IV.1.3 Part de l'agriculture wallonne dans l'agriculture belge	64
<b>IV.2 Valeur ajoutée brute de l'agriculture wallonne et part de celle-ci dans la valeur ajoutée brute régionale</b>	<b>65</b>
<b>IV.3 Les aides directes apportées au titre de la PAC</b>	<b>65</b>
IV.3.1 Le 1er pilier (données financières)	65
IV.3.1.1 Ventilation des aides par secteur	65
IV.3.2 Le 2ème pilier	66
IV.3.2.1 La prolongation du programme 2007-2013 du PDR	66
IV.3.2.2 Les mesures adoptées en Wallonie	67
IV.3.2.3 Plan de financement 2007-2013	68
IV.3.2.4 Exécution du PDR 2007-2013 depuis sa mise en route	69
<b>CHAPITRE V. PREVISIONS POUR 2015</b>	<b>71</b>
<b>V.1 Les exploitations et les facteurs de production</b>	<b>71</b>
V.1.1 Les exploitations	71
V.1.2 La superficie agricole utilisée	71
V.1.3 Le cheptel	72
<b>V.2 Les productions</b>	<b>72</b>
V.2.1 Les productions végétales	72
V.2.2 Les productions animales	72
<b>V.3 Les prix</b>	<b>72</b>

## IV

V.3.1 Les productions végétales	72
V.3.2 Les productions animales	73
<b>V.4 Les revenus</b>	<b>75</b>

## ANNEXE I

Annexe I.1 : Situation de la main-d'œuvre agricole en Wallonie et en Belgique (mai 2013)

Annexe I.2 : Répartition de la main-d'œuvre agricole en Belgique, en Région flamande, en Wallonie et dans les régions agricoles situées en territoire wallon (mai 2013)

Annexe I.2 (suite) : Répartition de la main-d'œuvre agricole en Belgique, en Région flamande, en Wallonie et dans les régions agricoles situées en territoire wallon (mai 2013)

Annexe I.2 (suite): Répartition de la main-d'œuvre agricole selon les provinces wallonnes (mai 2013)

Annexe I.3 : Main-d'œuvre agricole en Belgique et en Wallonie (2006 à 2013)

Annexe I.4 : Etat civil des exploitants en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et dans les provinces (mai 2010) (données indisponibles à partir de 2011)

Annexe I.5 : Succession des exploitants de 50 ans et plus en Belgique, en Région flamande et en Wallonie (mai 2013)

Annexe I.6 : Nombre de nouveaux déclarants entre mai 2009 et mai 2010, superficies totale et moyenne cultivées par eux (données indisponibles depuis 2011)

Annexe I.7 : Evolution du taux de remplacement des exploitations agricoles et horticoles en Wallonie (2000 à 2010) (données indisponibles depuis 2011)

Annexe I.8 : Taux de remplacement des exploitations entre mai 2009 et mai 2010 pour la Belgique, la Région flamande, la Wallonie, les régions agricoles et les provinces wallonnes (données indisponibles depuis 2011)

Annexe I.9 : Variation de la SAU en Région flamande, en Wallonie et dans les régions agricoles et les provinces wallonnes, entre 2013 et 2014 et importance relative des régions agricoles et des provinces dans la Wallonie

Annexe I.10 : Superficie en faire-valoir direct et en faire-valoir indirect en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (mai 2013).

Annexe I.11 : Coefficients de fermage des années 1980 à 2016 (incluse) en Wallonie

Annexe I.12 : Résultats de l'enquête annuelle de la DGSIE sur les fermages (1980-2013) (Eur/ha)

Annexe I.13 : Nombre de bovins en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2014)

Annexe I.14 : Nombre de porcs en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2014)

Annexe I.15 : Nombre de volailles en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2014)

Annexe I.16 : Nombre d'ovins, de caprins et d'équidés en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (mai 2013)

Annexe I.17 : Evolution du nombre d'exploitations en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2014)

## VI

Annexe I.18 : Evolution de la superficie moyenne par exploitation en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2014)

Annexe I.19 : Répartition du total des exploitations de Wallonie selon l'orientation technico-économique (mai 2014)

Annexe I.20 : Répartition des exploitations de Wallonie selon les principales orientations technico-économiques et les régions agricoles (mai 2014)

Annexe I.21 : Répartition du total des exploitations de Wallonie selon la classe de superficie (2014)

Annexe I.22 : Cheptel bovin, nombre de détenteurs et cheptel bovin moyen en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (octobre/novembre 2014)

Annexe I.23 : Nombre de vaches laitières, nombre de détenteurs et cheptel moyen en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (octobre/novembre 2014)

Annexe I.24 : Nombre de vaches allaitantes, nombre de détenteurs et cheptel moyen en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (octobre/novembre 2014)

Annexe I.25 : Nombre de porcs, nombre de détenteurs et cheptel porcine moyen en Belgique, en Région flamande, en Wallonie et dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (octobre/novembre 2014)

## ANNEXE II

Annexe II.1 : Importance relative des cultures (2014)

Annexe II.2 : Estimation définitive de la production des cultures agricoles en Wallonie

Annexe II.3 : Composition du cheptel bovin wallon (têtes)

Annexe II.4 : Prix du froment panifiable (Jusque 2006 : marché de Liège. A partir de 2007 : Synagra) (Eur/100 kg)

Annexe II.5 : Prix de l'escourgeon (Eur/100 kg)

Annexe II.6 : Prix des pommes de terre (Eur/100 kg)

Annexe II.7 : Prix des taureaux cul-de-poulain (Eur/100 kg sur pied)

Annexe II.8 : Prix des vaches cul-de-poulain (Eur/100 kg sur pied)

Annexe II.9 : Prix des vaches assimilées cul-de-poulain (Eur/100 kg sur pied)

Annexe II.10 : Prix des vaches 50 % (Eur/100 kg sur pied)

## ANNEXE III

Annexe III.1 : Répartition du champ d'observation en 2014 par orientation technico-économique et par région agricole

Annexe III.2 : Données structurelles moyennes du champ d'observation par orientation technico-économique en Wallonie (résultats observés en 2014)

Annexe III.3 : Evolution du revenu du travail par ha de SAU, selon les orientations technico-économiques, en 2012, 2013 et 2014 (€)

Annexe III.4 : Evolution du revenu du travail par ha de SAU, selon les régions agricoles wallonnes, en 2012, 2013 et 2014 (€)

Annexe III.5 : Structure des produits et des charges de l'exploitation agricole par ha de SAU, en Wallonie (2012, 2013 et 2014)

Annexe III.6 : Structure des produits et des charges de l'exploitation agricole par ha de SAU, selon l'OTE en 2014

Annexe III.6(bis) : Structure des produits et des charges de l'exploitation agricole par ha de SAU, selon la région agricole en 2014

Annexe III.7 : Evolution du revenu du travail par unité de travail, selon les orientations technico-économiques, en 2012, 2013 et 2014 (€)

Annexe III.8 : Part des aides (premier et second pilier de la PAC) dans le revenu du travail (%)

Annexe III.9 : Evolution du revenu du travail par unité de travail, selon les régions agricoles de Wallonie, en 2012, 2013 et 2014 (€)

Annexe III.10 : Evolution du revenu du travail et du capital familial par unité de travail familial, selon les orientations technico-économiques en 2012, 2013 et 2014 (€)

Annexe III.11 : Evolution du revenu du travail et du capital familial par unité de travail familial, selon les régions agricoles en 2012, 2013 et 2014 (€)

Annexe III.12 : Répartition des exploitations en fonction du revenu du travail par unité de travail (%), de 2012 à 2014

Annexe III.13 : Répartition du capital engagé dans l'exploitation selon les orientations de production (en 2014)

Annexe III.14 : Répartition du capital engagé dans l'exploitation selon les régions agricoles (en 2014)

Annexe III.15 : Répartition du capital engagé (actif) par l'exploitant entre 2012 et 2014

Annexe III.16 : Répartition des ressources (passif) de l'exploitant entre 2012 et 2014

Annexe III.17 : Répartition des ressources (passif) de l'exploitant selon les orientations technico-économiques en 2014

Annexe III.18 : Répartition des ressources (passif) de l'exploitant selon les régions agricoles en 2014

## ANNEXE IV

Annexe IV.1 : Valeur de la production agricole wallonne 2002-2014 (en millions d' €)



## **PREAMBULE**

---

Ce rapport annuel sur l'évolution de l'économie agricole et horticole de la Région wallonne est présenté conformément à l'arrêté du 8 janvier 1987 instituant le CSWAAA (Conseil supérieur wallon de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de l'Alimentation).

Cette édition est la vingt-septième. Comme les douze années précédentes, elle a été établie par la direction de l'Analyse économique agricole du Service public de Wallonie.

Ce rapport comporte une description succincte de l'agriculture dans l'Union européenne et cinq chapitres qui concernent :

- les facteurs de production ;
- les productions agricoles et les prix ;
- la situation économique des exploitations ;
- la situation économique de l'agriculture et de l'horticulture wallonne ;
- les prévisions pour 2015.

Les informations qui ont permis d'établir ce rapport proviennent de sources diverses mais complémentaires. La direction de l'Analyse économique agricole (DAEA) attachée au département de l'Étude du milieu naturel et agricole (DEMNA) récolte des données comptables (réseau DAEA) et macro-économiques (marchés agricoles). Elle traite et analyse les données en provenance d'autres sources.

Ces autres sources sont, d'une part, le service public fédéral de l'économie (SPF-économie) et, plus particulièrement sa Direction générale Statistique (DGS) ex-Institut national de statistique (INS), et d'autre part, les autres directions de la Direction générale de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement (DGARNE), notamment le département des aides (D4, ex-Ig2).



# A. L'agriculture dans l'Union européenne

## 1. Chiffres clés

L'Union européenne à 28 dispose d'une superficie totale de 4,4 millions de Km<sup>2</sup>, dont 1,75 millions sont consacrés à l'agriculture, ce qui représente 40 % de la superficie totale. Cette superficie agricole est utilisée (SAU) par près de 11 millions d'exploitations.

La superficie cadastrale de la Belgique est de 30 500 Km<sup>2</sup> (0,7 % de l'Union), dont 13 000 Km<sup>2</sup> de superficie agricole utilisée (0,8 % de l'Union) par près de 38 000 exploitations agricoles (0,35 % de l'Union). Le poids de l'agriculture belge dans l'agriculture européenne est donc très faible en termes de superficie et d'exploitations agricoles.

En 2013, dernière enquête sur la structure des exploitations agricoles disponible, la taille moyenne des exploitations agricoles européennes s'élevait à 16,1 ha. La taille moyenne présente une grande hétérogénéité selon les États membres ainsi qu'au sein de chaque État. Ainsi, la dimension moyenne s'élève en République Tchèque à 133 ha et ne s'élève qu'à 3,1 ha à Chypre.

La dimension moyenne de l'exploitation agricole belge est de 35,5 ha, mais cette dimension moyenne s'élève à 25,0 ha en Flandre et à 55,6 ha en Wallonie. A titre d'information, la dimension moyenne des exploitations s'élève à 175 ha aux Etats-Unis.

En 2013, 9,35 millions d'unités de travail étaient actives dans l'agriculture européenne, soit 5 % de la population active de l'Union. En Belgique, 58.000 unités de travail, qui représentent 74 500 personnes, sont actives en agriculture, soit 1,6 % de la population active belge.

L'effectif de la main-d'œuvre ne peut à lui seul qualifier une agriculture. Pour cela, un bon indicateur est la main-d'œuvre par unité de surface. Cet indicateur qualifie le niveau de mécanisation de l'agriculture d'une région ou, son orientation de production car l'horticulture et l'arboriculture fruitière, pour ne donner que ces deux exemples, sont des spéculations très intensives en termes d'utilisation de la force de travail. Dans l'Union européenne à 28, on compte en moyenne 5,4 unités de travail (UTA) par 100 ha de superficie agricole utilisée. Cet indicateur passe à 4,7 dans EUR-25 et à 3,6 dans EUR-15. Pour l'ensemble des 13 derniers adhérents, il s'élève à 9,8 unités de travail par 100 ha de SAU, il monte à 11,9 pour la Roumanie, 13,3 pour la Pologne et 17,0 pour la Slovénie.

Cet indicateur peut également être très variable au sein d'un même État membre. Ainsi, en Belgique, il s'élève à 6,6 unités de travail pour 100 ha en Flandre, où l'horticulture, notamment, est fort développée, mais il n'est que de 2,3 UTA pour 100 ha en Wallonie, où les grandes cultures et l'élevage bovin sont plus développés.

La main-d'œuvre agricole belge, qui représente à peine 0,6 % de la main-d'œuvre agricole européenne, produit, selon EUROSTAT, 2 % de la valeur de la production de la branche d'activité agricole de l'Union. Ceci caractérise bien une agriculture intensive sur des sols aux qualités pédo-climatiques exceptionnelles.

En 2013, la superficie agricole utilisée de l'Union européenne à 28 couvre 174 millions d'hectares qui se répartissent à raison de 59,8 % en terres arables, 34,2 % en prairies permanentes et jachères, et 5,9 % en cultures permanentes (tableau 1).

Tableau 1 : Occupation des sols dans l'Union européenne (à 28) en 2013 (en millions d'hectares)

	Millions d'ha	%
SAU	174,4	100,0
Terres arables	104,0	59,8
Prairies permanentes	59,6	34,2
Cultures permanentes	10,3	5,9
Autres	0,3	0,2

Source: Eurostat-Agriculture, fishery and forestry statistics

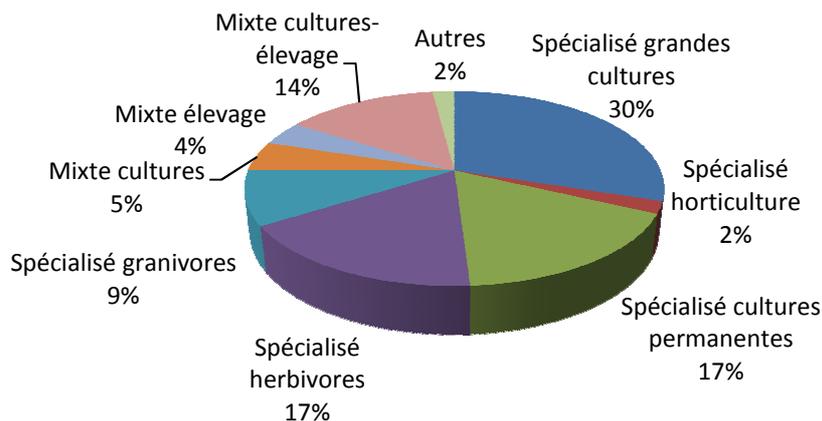
L'effectif du cheptel bovin s'élève à 88,4 millions de têtes. On relève aussi 148,3 millions de porcs et 83,1 millions d'ovins (tableau 2).

Tableau 2 : Le cheptel dans l'Union européenne (à 28) en 2013 (en millions de têtes)

	Millions de têtes
Bovins	88,4
Porcs	148,3
Ovins	83,1

Source: Eurostat-Agriculture, fishery and forestry statistics

Figure 1 : Répartition des exploitations de l'UE-28 selon leur typologie en 2013 (%)



Source: Eurostat-Agriculture, fishery and forestry statistics

## 2. La campagne 2014 <sup>1</sup>

La production de **céréales** dans l'Union européenne en 2014 a atteint un niveau record, dû à des rendements en hausse de 7,5 %, grâce aux conditions climatiques estivales exceptionnelles. La production totale de céréales est estimée à 332,1 millions de tonnes, soit 8 % de plus qu'en 2013. Le blé tendre a atteint un record de production de 149 millions de tonnes (+10 % par rapport à 2013), tandis que la production de maïs a atteint 78 millions de tonnes, soit une augmentation de 17 % par rapport à 2013, également due à des rendements exceptionnels.

La superficie des **cultures oléagineuses** dans l'UE-28 est de 11,5 millions d'hectares pour la campagne 2014/2015, pour une production totale de 35,4 millions de tonnes, en augmentation de 12,3 % par rapport à la campagne précédente. Les rendements moyens s'élèvent à 3,1 tonnes/ha, en hausse de 15 % par rapport à la campagne précédente.

En ce qui concerne les **cultures protéagineuses**, la production a été de 2,7 millions de tonnes pour la campagne 2014/2015 (+ 14 % par rapport à la campagne précédente).

La production de **sucre** blanc dans l'Union au cours de la campagne 2014/2015 a été exceptionnellement élevée, elle atteint 19,5 millions de tonnes, en augmentation de 16 % par rapport à 2013/2014 et significativement plus que le quota de 13,4 millions de tonnes. Les prix se sont stabilisés à un faible niveau (414 €/t en juillet 2015) comparé à la moyenne de 2013/2014 (587 €/t).

Conséquence d'une production importante et de prix bas, les importations ont fortement diminué, passant de 3,7 millions de tonnes en 2013/2014 à 2,9 millions de tonnes en 2014/2015.

Cette récolte exceptionnelle a conduit à ce que près de 3 millions de tonnes de sucre hors-quota soient transférés vers la saison suivante. Ce sucre étant pris en compte dans le quota de 2015/2016, cela signifie que près de 22 % du sucre en quota pour 2015/2016 était produit avant le début de la saison, ce qui a incité les producteurs de sucre à réduire significativement les ensemencements en betteraves sucrières.

<sup>1</sup> Sources : Eurostat-Agriculture et Commission Européenne, Direction Générale Agriculture et Développement rural

La production de **pommes** dans l'UE a atteint 12,9 millions de tonnes en 2014, soit 6,4 % de plus qu'en 2013. La baisse des prix par rapport à 2013 est générale (excepté en Lettonie et en Lituanie) mais varie selon les pays. Elle atteint 37 % en Pologne (25 % de la production européenne), 35 % en Italie (19 % de la production européenne) et 25 % en Allemagne (9 % de la production européenne).

La production de **poires** a atteint 2,6 millions de tonnes dans l'UE en 2014. Ce chiffre représente une augmentation de 1 % par rapport à 2013. Comme pour les pommes, les prix ont fortement baissé pour les principaux pays producteurs (-45 % pour la Belgique et les Pays-Bas, -23 % pour l'Espagne), suite notamment à l'embargo décrété par la Russie.

Par rapport à 2013, la production de **pommes de terre** a augmenté de 10 % avec 59 millions de tonnes et les prix ont baissé partout.

En 2014, le troupeau **bovin** total de l'UE compte 88,4 millions de têtes, en augmentation de 0,8 % par rapport à 2013. Le nombre de vaches laitières a crû de 0,4 % et celui des vaches allaitantes de 0,9 %.

La production de viande bovine de l'UE en 2014 est estimée de 2,5 % supérieure à celle de 2013. Cette augmentation de production est la plus importante en Pologne (+77.000 tonnes), en Irlande (+64.000 tonnes) et au Royaume Uni (+30.000 tonnes).

En 2014, les volumes de viande exportés ont fortement crû (de 29 % soit 46.000 tonnes). Cela est essentiellement dû à l'augmentation des exportations vers Hong Kong, les Balkans occidentaux et les Philippines (nouveau marché). Suite à l'embargo russe, la viande bovine européenne a été dirigée vers de nouveaux marchés.

Les exportations de bovins vivants ont augmenté de 5,3 % par rapport à 2013, représentant plus du tiers du volume des exportations bovines. Le Liban reste la principale destination pour les animaux vivants (+45 %).

Après plusieurs années de diminution du nombre de **porcs**, l'enquête de décembre 2014 indique un accroissement de 1,4 %. Les truies en production augmentent de 0,3 % et on observe une augmentation plus importante pour les porcelets (2,5 %).

En 2014, la production de viande porcine a commencé à se redresser par rapport à 2013, encouragée par des coûts des aliments plus bas et un accroissement de la productivité.

En l'absence de débouché vers la Russie depuis février 2014, les exportations de viande porcine chutent d'environ 13 % en 2014, malgré une réorientation vers des marchés alternatifs.

En dépit d'une reprise durable de la consommation, la forte baisse des exportations de l'UE et l'augmentation de l'offre sur le marché intérieur, les prix de la viande de porc sont descendus la dernière semaine de l'année 2014 en dessous de leur moyenne 2007-11, à 133 €/100 kg

Les prix plus faibles des aliments en 2014 ont favorisé la production de **volaille** de l'UE, qui a atteint le niveau exceptionnel de 13,2 millions de tonnes, contre 12,8 millions de tonnes en 2013. Les augmentations concernent certains des pays producteurs les plus importants de l'UE : l'Allemagne (4 %), la Pologne (9 %), les Pays-Bas (2 %) et l'Espagne (10 %).

Malgré certains facteurs qui auraient pu fortement affecter le marché de l'exportation en 2014 (à savoir l'interdiction russe d'importation, les mesures sud-africaines anti-dumping, des foyers de grippe aviaire dans certains grands pays producteurs et la baisse de la demande en provenance d'Arabie Saoudite), les livraisons de produits de volaille de l'UE ont été remarquables, atteignant un niveau record de 1,35 millions de tonnes (soit + 4 % sur un an).

Après une chute en 2013, les importations de viande de volaille dans l'UE ont à nouveau augmenté en 2014. La baisse des volumes en provenance du Brésil a été plus que compensée par ceux d'origine thaïlandaise, le Brésil reste toutefois le principal fournisseur étranger de l'UE en viande de volaille (60% des parts de marché).

La consommation par habitant a augmenté de 3,3 % par rapport à 2013. La part de la viande de volaille dans la consommation totale de viande continue à croître au détriment de la viande de porc.

Les prix de la viande de volaille sont restés compris entre 183 et 192 €/100 kg.

En 2014, la production de **viande ovine** aurait diminué selon les estimations de 1 % par rapport à 2013.

Les disponibilités étroites en Nouvelle-Zélande et la réorientation de ses exportations vers la Chine ont conduit à des exportations de 8% inférieures dans l'UE. La Nouvelle-Zélande représente plus de 80% des importations communautaires de viande ovine et caprine.

D'autre part, quoique limitée dans les volumes, les exportations d'animaux vivants ont augmenté en 2014, surtout vers des destinations telles que la Libye, tandis que les exportations de viande ont légèrement diminué.

Bien que sur une trajectoire décroissante depuis juin 2014, les prix des carcasses d'agneaux lourds étaient encore fermes en août 2014 (à 482 €/100 kg) et ils ont à nouveau augmenté vers la fin de l'année. Les prix des carcasses d'agneau léger ont augmenté presque toute l'année 2014, atteignant un pic au-dessus de 650 €/100 kg en décembre 2014.

La consommation européenne reste stable, s'établissant à 1,8 kg/habitant/an.

En ce qui concerne **le lait et les produits laitiers**, l'effectif du cheptel laitier dans l'Union est estimé à 23,3 millions de têtes en 2014, un chiffre stable par rapport à 2013. Le rendement laitier moyen atteint 6 741 kg (+4,0 %).

En 2014, les livraisons de lait aux laiteries ont atteint un record de près de 148 millions de tonnes, soit une augmentation de plus de 6 millions de tonnes en un an (+4,5 %).

Vers la fin de 2014, les agriculteurs dans de nombreux États membres ont commencé à ralentir les livraisons de lait. En moyenne, en décembre 2014, les livraisons totales de lait de l'UE ont été estimées autour de 1 % au-dessus de leur niveau de 2013.

En décembre 2014, le prix moyen du lait dans l'UE a atteint 33,05 ct/kg, 18 % en dessous du prix record de décembre 2013 (40,21 ct/kg).

La production de fromage est estimée à 9,8 millions de tonnes correspondant à une augmentation de 1,8 %. Le principal moteur de ce développement a été l'utilisation intérieure soutenue, la consommation ayant augmenté de 1,8 % pour atteindre 17,3 kg/habitant/an.

Malgré le fait que la Russie représentait le tiers des exportations de fromage de l'Union, à la fin de 2014, celles-ci n'avaient diminué que de 8 %, les opérateurs laitiers ayant trouvé de nouveaux débouchés.

La production de beurre est estimée à 2,2 millions de tonnes en 2014, soit près de 4 % supérieure à celle de 2013. La consommation a augmenté, passant de 4,0 à 4,1 kg/habitant/an, tandis que les exportations ont augmenté substantiellement (+18 %), spécialement vers l'Arabie Saoudite, les États-Unis, l'Égypte, le Maroc et le Japon.

### 3. Situation économique générale

L'économie de l'Union Européenne a montré les premiers signes de reprise en 2013, avec une stabilisation du produit intérieur brut en termes réels.

En 2015, la situation est plus contrastée, les incertitudes et les difficultés économiques sont grandissantes, le dynamisme faiblit. Les principales causes de ce ralentissement économique global sont extérieures à l'Union européenne. En effet, la croissance chinoise, même si elle reste importante, faiblit d'année en année pour n'être plus que de 6,9 % en 2015 contre 7,3 % en 2014. L'environnement financier est devenu moins propice à la croissance et les tensions géopolitiques ont encore assombri le climat économique. Cependant, la croissance a pu se développer dans les pays développés grâce au caractère accommodant de la politique monétaire et à la faiblesse du cours du pétrole. La croissance européenne est modérée tout comme au Japon mais celle-ci est robuste aux États Unis et au Royaume Uni. Dans les pays émergents, la croissance ralentit.

L'inflation moyenne en Belgique est de 0,34 % en 2014.

### 4. Situation économique agricole <sup>2</sup>

D'importantes réformes de la politique agricole commune (PAC) ont eu lieu au cours des dernières années, notamment en 2003, 2008 et 2013. En décembre 2013, la dernière réforme de la PAC a été officiellement adoptée par le Parlement européen et le Conseil. Parmi les principaux éléments modifiés, on retrouve une répartition plus équitable des paiements directs, les révisions à l'intervention publique et l'aide au stockage privé et le soutien continu au développement rural.

La valeur ajoutée nette réelle au coût des facteurs de l'activité agricole par unité de travail (exprimée en unités de travail annuel) a diminué de 4,3 % en Europe entre 2013 et 2014,

<sup>2</sup> Source : EUROSTAT, comptes économiques de l'agriculture

après avoir augmenté de 5,2 % l'année précédente. Il existe des contrastes importants entre les États membres dans le développement de cet indicateur en 2014. On constate une hausse des revenus à un rythme rapide en Slovénie (14,3 %) , France (28,5 %) , Danemark (32,1 %) et au Luxembourg (61,0 %) et une relativement forte baisse des revenus agricoles au Portugal (-12,4 %) , en Espagne (-15,8 %) , aux Pays-Bas (-17,1 %) , en Allemagne (-17,9 %) , en Roumanie (-20,2%) , Italie (-22,3 %) et en Bulgarie (-24,5 %).

Suite à la crise financière et économique, la valeur brute de la production végétale a chuté à 170,3 milliards d'euros en 2009. Elle a été suivie par un rebond et quatre années de croissance consécutives jusqu'en 2013. Cependant, les dernières informations disponibles révèlent que la production agricole a diminué de 4,8 % en 2014.

La production animale a également enregistré une diminution par rapport à 2009 (134,7 milliards d'euros), mais a augmenté ensuite pendant cinq années consécutives jusqu'à 2014, d'abord à un rythme très rapide. Le taux de variation ralentit ensuite en 2014. On remarque qu'il n'y a presque pas de changement de la valeur de la production animale (+0,2 %).

Ces augmentations de la production brute au cours de la période 2009-2013 ont été compensées en partie par une augmentation de la valeur de la consommation intermédiaire de biens et services aux prix de base. Ici aussi, il y a eu une période de croissance relativement rapide, suivie par des taux de croissance plus modestes et une réduction de 2,7 % en 2014.

En conséquence, à partir d'un faible rapport de 125,0 milliards d'euros en 2009, la valeur ajoutée brute du secteur agricole a augmenté pendant quatre années consécutives pour atteindre un sommet relatif de 162,3 milliards d'euros en 2013, avant de chuter de 1,5 % en 2014.

Les variations de la valeur de la production agricole comprennent une composante de volume et une composante de prix : un élément important des récents changements dans la politique agricole a été de s'éloigner des mécanismes de soutien des prix, de sorte que les prix reflètent plus précisément les forces du marché et les changements de l'offre et de la demande.

Pour 16 des 26 États membres de l'UE pour lesquels des données sont disponibles, le taux annuel moyen de variation des prix d'entrée est supérieur à la variation des prix à la production, avec la plus grande différence observée pour le Portugal et la Belgique. Parmi les 10 États membres de l'UE où la variation des prix à la production a dépassé la variation des prix d'entrée, les plus grandes différences ont été observées pour la France, l'Irlande et la République tchèque.

Lors de l'analyse des indices de prix à la production pour une gamme de produits agricoles, on remarque que l'évolution des prix dans tous les États membres de l'UE durant la période 2010-2014 a été très variable. Alors que les prix des cultures ont augmenté de 29,2 % en République tchèque au cours de ces quatre années, les prix ont chuté de 18,5 % en Belgique.

Une comparaison similaire pour la production animale montre que les plus fortes hausses de prix ont également été enregistrées en République tchèque (une augmentation globale de 24,1 %). Les prix des animaux ont augmenté dans tous les États membres de l'UE pour lesquels des données sont disponibles pendant la période 2010-2014, avec les plus faibles hausses enregistrées en Grèce (une augmentation globale de 2,0 %).

Le développement, globalement à la hausse, des prix à la production entre 2010 et 2014, est en grande partie dû à la hausse des prix pour la production animale, en particulier, le lait et, dans une moindre mesure, le bétail, la volaille et les porcs. Alors que le prix de la production végétale en général a augmenté à un rythme plus lent, à quelques exceptions près, avec des hausses de prix relativement rapides pour les plantes fourragères, le vin et l'huile d'olive.



## B. Evolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie

### **Avertissements**

**1)** Au cours de la période étudiée, deux évènements indépendants se sont produits et ont perturbé les évolutions chronologiques.

Premièrement, afin de constituer des groupes homogènes d'exploitations, on procède à leur répartition en orientations technico-économiques (OTE) sur base, avant l'année 2010, de la part relative prise par chacune des spéculations pratiquées sur l'exploitation dans la marge brute standard totale de l'exploitation. Cette méthode de calcul était imposée à tous les États membres de l'Union par la décision des communautés européennes n° 85/377<sup>[3]</sup>. Cette décision a été modifiée par le Règlement n° 1242/2008<sup>[4]</sup> applicable dès 2010 et basant la référence, non plus sur des rapports de marges brutes standard, mais sur des rapports de productions brutes standard.

Avec la nouvelle typologie et ses règles d'application, le champ d'observation est plus étendu qu'auparavant. En effet, d'une part la limite inférieure est abaissée et, d'autre part, il n'y a plus de limite supérieure.

Dans le système articulé sur les MBSw une exploitation doit atteindre au moins 5 UDW, soit environ  $27 \cdot 10^3$  € de MBS totale (MBSw « 2004 »), ce qui correspond à une PBS totale d'à peu près  $37 \cdot 10^3$  € (PBSw «2004 »). Dans le nouveau système le seuil d'entrée est fixé à  $25 \cdot 10^3$  € de PBS totale. Examiné à la lumière de l'enquête DGSIE de mai 2008, cet abaissement de la limite inférieure permet à un peu plus de 1 000 exploitations (supplémentaires) d'entrer dans le champ d'observation. A l'autre extrémité la suppression de la limite supérieure dans le nouveau système permet à quelques 200 exploitations (supplémentaires) de faire partie du champ d'observation. Il s'agit d'exploitations dont la dimension économique, c'est-à-dire la PBS totale, dépasse  $522 \cdot 10^3$ € ce qui correspond à la limite supérieure de 70 UDW dans l'ancien système.

Le champ d'observation ainsi redessiné porte sur 74% des exploitations en activité (soit 11 417 exploitations), concentrant 98% du potentiel économique exprimé selon les PBSw «2004 ». Envisagé selon le système des MBSw « 2004 » le champ d'observation porterait sur moins de 66% des exploitations en activité (soit 10 175 exploitations), totalisant 87% du potentiel économique.

Le champ d'observation dans sa nouvelle formule représente donc mieux et de façon plus complète la population agricole.

Par rapport à l'ancien système, on assiste à une sorte de montée en puissance relative des orientations de production qui ne sont pas tributaires ou qui le sont peu de la PAC. Il s'agit pour l'essentiel des OTE granivores, horticoles et fruiticoles spécialisées. Ces OTE ainsi que quelques autres agricoles dans lesquelles on retrouve des granivores et/ou de l'horticulture font partie des orientations de production peu représentées en Région wallonne. Dans le système articulé sur les PBSw«2004 » ces OTE totalisent 17,5% de la production standard totale alors qu'elles forment à peine plus de 8% de la marge brute standard totale wallonne dans le système fondé sur les MBSw«2004 ». En termes d'effectif cela représente 1 077 exploitations dans le nouveau système contre 703 dans l'ancien.

En conséquence, les caractéristiques structurelles moyennes (DGSIE) présentent une rupture de série chronologique à partir de 2010.

Deuxièmement, dans un but de simplification administrative, l'enquête de la DGSIE sur les exploitations agricoles et horticoles ne se fonde plus sur les agriculteurs qui ont fait une déclaration au recensement agricole mais sur les agriculteurs qui ont introduit une déclaration de superficie à la Région wallonne ou une verzamelaanvraag à la Région flamande. Il y a donc une rupture chronologique dans le registre DGSIE des exploitations agricoles. En d'autres termes, la définition de l'échantillon recensé change à partir de 2011.

<sup>[3]</sup> Journal officiel des CE n° L220 du 17/08/1985

<sup>[4]</sup> Journal officiel L335 du 13/12/2008

Du fait de ces deux modifications majeures la plus grande prudence est requise pour l'interprétation des évolutions observées sur la période 2007-2012.

## 2) Avertissement de la **DGS** :

En 2014, il n'y a pas eu d'enquête agricole.

Les données sont issues des bases de données administratives qui sont combinées à des données d'enquêtes ciblées.

La période de référence pour les **cultures** est avril/mai.

Pour les **statistiques animales** (cheptels bovins, cheptels porcins et volailles), la période de référence a changé en 2014. Pour 2013, les statistiques sont relatives à la situation de mai. Pour 2014, c'est octobre/novembre qui constitue la période de référence. Cela découle du processus de simplification de nos enquêtes, et en particulier de la suppression de l'enquête générale de mai. Par ailleurs, la source de données a aussi évolué, avec une exploitation la plus importante possible des bases de données administratives.

Pour 2014, les statistiques sur le **cheptel bovin** proviennent de la base de données Sanitel, et non plus de l'enquête de mai. Pour les **volailles**, une enquête sur un échantillon représentatif d'éleveurs a été réalisée en novembre 2014. Pour le **cheptel porcine**, les statistiques sont établies par combinaison de données d'enquête et de données Sanitel. Le total du nombre de porcs et celui des trois grandes catégories (porcelets, porcs à l'engrais et porcs reproducteurs) proviennent de la base Sanitel. Pour les sous-catégories, des coefficients de répartition sont appliqués à l'intérieur des catégories « porcs à l'engrais » et « porcs reproducteurs ». ces coefficients sont établis à partir d'une enquête sur un échantillon représentatif d'éleveurs et d'engraisiers, réalisée également en novembre 2014.

Du fait du changement de la source et de la période de référence pour les statistiques animales, les comparaisons des effectifs de 2014 avec les années précédentes doivent être interprétées avec prudence.

## CHAPITRE I. LES FACTEURS DE LA PRODUCTION

La Direction Générale Statistique n'ayant pas réalisé d'enquête en 2014, il n'a pas été possible d'actualiser les données relatives à la main d'œuvre, au mode de faire-valoir des terres, au statut juridique des exploitations et aux fermages. Les chiffres présentés sont donc ceux de 2013.

### I.1 LA MAIN-D'ŒUVRE

La personne qui doit effectuer la déclaration de superficie est l'exploitant. Celui-ci est le responsable juridique et économique de l'entreprise, il peut être une personne physique ou une personne morale pour le compte et au nom de laquelle l'exploitation est mise en valeur.

Si l'exploitant est une personne morale, toute la main-d'œuvre agricole de l'exploitation est considérée comme de la main-d'œuvre non familiale.

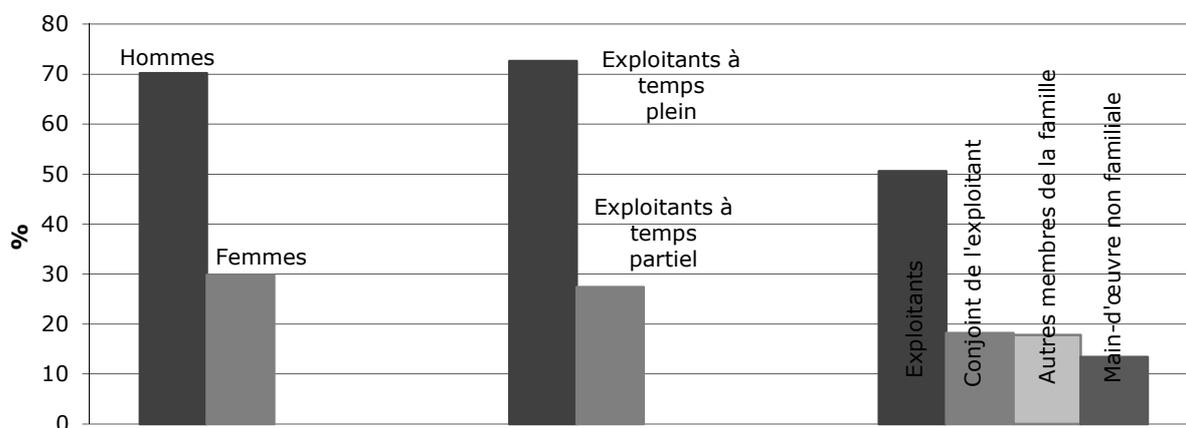
La main-d'œuvre familiale ou non familiale occupée régulièrement peut travailler à temps partiel ou à temps plein.

Par ailleurs, la main-d'œuvre agricole prise en compte n'est pas celle qui est présente le jour du recensement mais celle qui couvre toute l'année précédente (de mai 2012 à mai 2013).

#### I.1.1 Le volume de la main-d'œuvre diminue presque au même rythme que le nombre d'exploitations

En 2013, selon l'enquête de la DGS, 22 849 personnes ont exercé une activité dans le secteur agricole et horticole wallon (annexe I.1). Elles représentent 31 % de la main-d'œuvre nationale dans ce secteur. Parmi elles, 70,2 % sont des hommes et 29,8 %, des femmes.

Figure 1.1 : Répartition de la main-d'œuvre agricole wallonne (mai 2013)



Source : SPF Economie, Direction Générale Statistique

Les exploitants constituent 50,5 % de la main-d'œuvre. Parmi eux, 72,6% sont exploitants à temps plein et 27,4 % à temps partiel. Parmi les exploitants à temps plein, on compte 13,3 % de femmes et parmi les exploitants à temps partiel, 22,7 % de femmes.

Les conjoints des exploitants forment le deuxième groupe en importance numérique. Il est très largement à dominance féminine. En Wallonie, on dénombre 4 164 conjoints, dont 32,8 % à temps plein.

Les autres membres de la famille sont au nombre de 4 068, dont 35,6 % à temps plein.

La main-d'œuvre non familiale représente 3 067 personnes, soit 13,4 % de la main-d'œuvre totale (la main-d'œuvre des exploitations « personnes morales » en fait partie).

En Wallonie, deux exploitants sur trois n'ont pas de conjoint qui travaille dans l'exploitation.

Par rapport à la Région flamande, l'effectif de la main-d'œuvre non familiale occupée dans les exploitations wallonnes est assez faible. En effet, la Région flamande emploie nettement plus de main-d'œuvre non familiale, notamment en horticulture, secteur beaucoup plus développé dans cette région.

L'annexe I.2 donne la répartition de la main d'œuvre agricole en Belgique, en Région flamande, en Wallonie ainsi que dans les provinces et régions agricoles wallonnes.

Tableau 1.1 : Répartition de la main-d'œuvre agricole en Belgique, en Région flamande et en Wallonie (mai 2013)

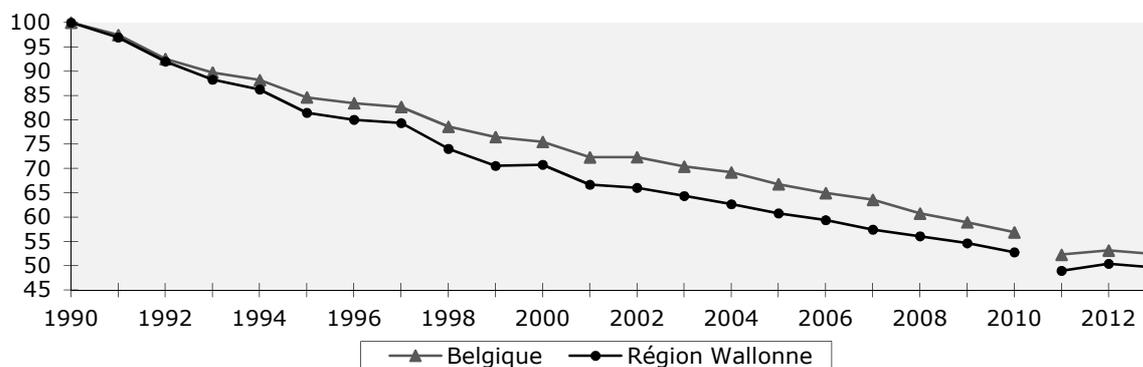
	Belgique	Région flamande	Wallonie
Exploitants			
à temps plein			
- hommes	20.327	13.048	7.271
- femmes	2.667	1.551	1.114
- total	22.994	14.599	8.385
à temps partiel			
- hommes	7.672	5.219	2.447
- femmes	2.057	1.333	718
- total	9.729	6.552	3.165
Conjoints des exploitants			
à temps plein	4.317	2.947	1.367
à temps partiel	10.475	7.675	2.797
total	14.792	10.622	4.164
Autres membres de la famille	11.552	7.481	4.068
Main-d'œuvre non familiale	15.443	12.329	3.067
Total	74.510	51.583	22.849
Exploitants/total (%)	43,9	41,0	50,5

Source : SPF Economie, Direction Générale Statistique

L'annexe I.3 reprend les chiffres de la main-d'œuvre agricole en Belgique et en Wallonie pour les années 2006 à 2013 (main-d'œuvre totale, exploitants, main-d'œuvre à temps plein et main-d'œuvre à temps partiel) et 2010 à 2011 (main-d'œuvre totale et exploitants, la distinction temps plein/temps partiel n'étant pas disponible pour la main d'œuvre familiale autre que l'exploitant et son conjoint et la main d'œuvre non familiale).

La figure 1.2 illustre l'évolution relative, sur base 1990 = 100, de la main-d'œuvre agricole totale en Belgique et en Wallonie. En 2013, en Belgique, la main-d'œuvre totale ne représente plus que 52,4 % de celle qui a été recensée en 1990 et pour la Wallonie, elle n'atteint plus que 49,3 %.

Figure 1.2 : Evolution relative du nombre de personnes occupées dans le secteur agricole en Belgique et en Wallonie (1990 à 2013) (1990 = 100)



Source : SPF Economie, Direction Générale Statistique

En 1990, la Wallonie comptait 46 305 personnes travaillant dans le secteur agricole. Vingt années plus tard, le nombre de personnes exerçant une activité agricole ou horticole a régressé de 50,7 %, soit -3,2 % l'an. Pour rappel, à partir de 2011 la base de registre de la DGS a changé.

### I.1.2 Etat civil du chef d'exploitation

En 2010, dernière année disponible, au niveau de la Belgique, 74 % des exploitants sont mariés. Cette proportion est plus faible en Wallonie (71 %) qu'en Région flamande (76 %). Le pourcentage de célibataires atteint 19,8 % en Wallonie contre 15,6 % en Région flamande. Les veufs représentent 4,6 % du nombre total des exploitants. Le nombre d'exploitants séparés représente 4,9 % en Wallonie et 3,7 % en Région flamande.

L'annexe I.4 donne la répartition des exploitants selon leur état civil pour l'ensemble de la Belgique, la Région flamande, la Wallonie, les régions agricoles et les provinces.

Au niveau des provinces, les différences observées ne sont pas très importantes.

### I.1.3 Succession des exploitants

Afin d'obtenir des informations sur la continuité des exploitations, les agriculteurs âgés de 50 ans et plus sont invités, lors de l'enquête agricole, à répondre à une question relative à leur succession. Ont-ils, oui ou non, un successeur présumé pour leur exploitation ? Les résultats relatifs à la Belgique, à la Région flamande et à la Wallonie figurent à l'annexe I.5. Ces données permettent aussi de mettre en évidence l'importance du nombre d'exploitants âgés de 50 ans et plus (65,2 % des exploitants).

Pour l'ensemble du pays, on observe que sur 100 exploitants âgés d'au moins 50 ans, environ 16 d'entre eux déclarent avoir un successeur présumé. Ce nombre est plus élevé en Wallonie (21) qu'en Région flamande (13). Certains exploitants sont dans l'incertitude : 38 % tant en Wallonie qu'en Région flamande. Le principal facteur qui semble déterminer l'existence d'un successeur potentiel est la taille de l'exploitation. En effet, les agriculteurs wallons qui ont un successeur présumé disposent en moyenne d'une superficie de 74 ha, alors que ceux qui n'en ont pas ne cultivent, en moyenne, que 36 ha. Le même phénomène est observé en Région flamande : 36 ha pour ceux qui déclarent avoir un successeur et 15 ha pour ceux qui déclarent ne pas en avoir.

### I.1.4 Taux de remplacement des exploitations

Ces données n'étant pas disponibles pour 2011 à 2013, suite à la simplification administrative appliquée par la DGS, nous garderons les commentaires correspondant aux résultats de la période 2000-2010.

Tableau 1.2 : Evolution du taux de remplacement des exploitations agricoles et horticolas en Wallonie (2000 à 2010)

	Nombre d'exploitations	Nombre de nouveaux déclarants (A)	Diminution du nombre d'exploitations (B)	(A)/(A+B)
2000	20.843	534	667	0,44
2001	19.779	464	1.064	0,30
2002	18.989	346	790	0,30
2003	18.342	318	647	0,33
2004	17.712	343	630	0,35
2005	17.109	314	603	0,34
2006	16.557	325	552	0,37
2007	16.008	366	549	0,40
2008	15.500	324	508	0,39
2009	14.966	199	534	0,27
2010	14.502	258	464	0,36

Source : SPF Economie, Direction Générale Statistique

Le nombre de déclarants devenus exploitants entre le 1<sup>er</sup> mai 2009 et le 1<sup>er</sup> mai 2010 en Wallonie est de 258 (annexe I.6), soit 59 de plus qu'au cours de l'année précédente.

Les nouveaux déclarants cultivent une superficie totale de 11 362 ha, la moyenne étant de 44 ha. En Région flamande, on compte 514 nouveaux déclarants, la superficie moyenne atteignant près de 25 ha.

Le taux de remplacement des exploitations est le rapport entre le nombre de nouveaux déclarants et le nombre d'exploitants ayant quitté la profession (ce dernier nombre étant la somme du nombre de nouveaux déclarants et du nombre d'exploitations en moins). L'évolution du taux de remplacement des exploitations en Wallonie est donnée à l'annexe I.7 et au tableau 1.2 ci-dessus. Au cours de la période 1990 à 2010, le taux de remplacement moyen est toujours resté inférieur à 0,50. Pour 2010, il s'élève à 0,36, ce qui signifie qu'entre mai 2009 et mai 2010, 36 agriculteurs se sont installés en Wallonie pour 100 agriculteurs qui ont quitté la profession.

Le taux de remplacement le plus élevé est observé en région sablo-limoneuse (0,56). A l'opposé, le taux de remplacement le plus faible est enregistré en haute Ardenne (0,21) (annexe I.8).

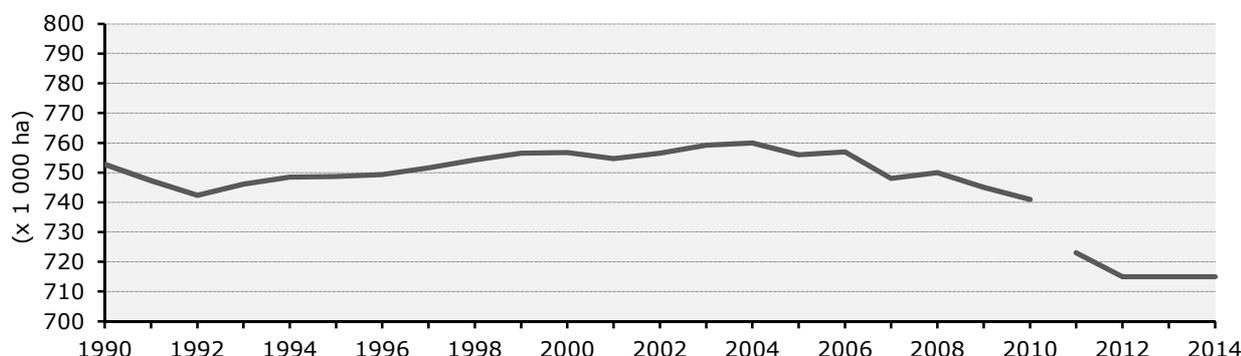
Sur le plan provincial, le taux de remplacement est le plus élevé en Brabant wallon (0,43) et le plus faible en province de Luxembourg (0,28).

## I.2 LA TERRE

### I.2.1 Superficie agricole utilisée (SAU)

Au 1<sup>er</sup> mai 2014, la SAU wallonne atteint, selon l'enquête de la DGS, 715 342 ha, soit 53,6 % de la SAU nationale (1 333 398 ha).

Figure 1.3 : Evolution de la SAU en Wallonie (1990 à 2014) (x 1 000 ha)



Source : SPF Economie, Direction Générale Statistique

Chiffres repères	
SAU en RW	
X 1 000 ha	
1990	753
2005	756
2010	741
2011	723
2013	715
2014	715

Au fil du temps, la SAU wallonne n'a cessé de décroître, à l'exception de la période 1993-2004. Cette diminution est due à plusieurs facteurs dont les principaux sont bien connus : développement de l'économie (création de parcs industriels), amélioration des conditions de vie (construction de maisons individuelles, infrastructures de service public, ...) et construction de voies de communication.

Entre 2009 et 2010, la SAU a diminué de 0,52%. En 2011, la rupture de série chronologique empêche toute conclusion.

Entre 2013 et 2014, la SAU wallonne augmente très modérément de 0,1 %.

En ce qui concerne la répartition de la SAU wallonne entre les provinces et les régions agricoles, on constate que la province du Hainaut est la plus grande province agricole avec 28,8 % de la SAU, tandis que le Brabant wallon est la province la plus petite (8,8 %). La région limoneuse est de loin la plus grande région agricole de Wallonie (35,2 %), elle devance le

Condroz (17,8 %) et l'Ardenne (14,2 %).

### I.2.2 Modes de faire-valoir des terres

Les deux principaux modes de faire-valoir des terres agricoles sont le faire-valoir direct (l'exploitant est propriétaire) et le faire-valoir indirect (l'exploitant n'est pas propriétaire). Les autres modes de faire-valoir (métayage, par exemple, qui représente 3.767 ha en 2013) ne concernent qu'une faible part de la SAU.

Chiffres repères	
% faire-valoir direct	
Wallonie	35,0
Régions agricoles	
Herbagère liégeoise	28,9
Jurassique	42,9
Provinces	
Liège	31,0
Luxembourg	40,0

En Wallonie, la part de la SAU en faire-valoir direct est relativement faible par rapport aux régions voisines. Dans les années 80, le pourcentage de la SAU en faire-valoir direct a d'abord eu tendance à augmenter, avant de régresser quelque peu dans les années 90. Par la suite, le taux de faire-valoir direct a connu une progression notable.

En 2013, 35 % des terres cultivées en Wallonie appartiennent à l'exploitant (figure 1.4). Le pourcentage était de 31 % en 2010.

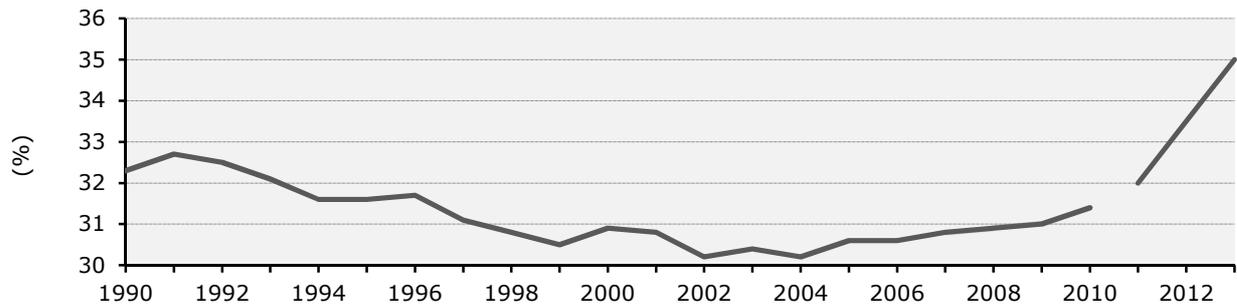
En Région flamande, 37 % de la SAU est en faire-valoir direct.

En Wallonie, ce pourcentage est le plus faible en région herbagère liégeoise (28,9 %). La proportion de faire-valoir direct est plus grande dans le sud et l'est : région jurassique (42,9 %), Ardenne

(40,1 %), Famenne (35,8 %) et Haute Ardenne (31,2 %)(Annexe I.10).

Sur le plan provincial, le taux de faire-valoir direct est le plus faible en province de Liège (31 %). Il est le plus élevé dans la province de Luxembourg (40 %). Cette province est en effet la plus rurale.

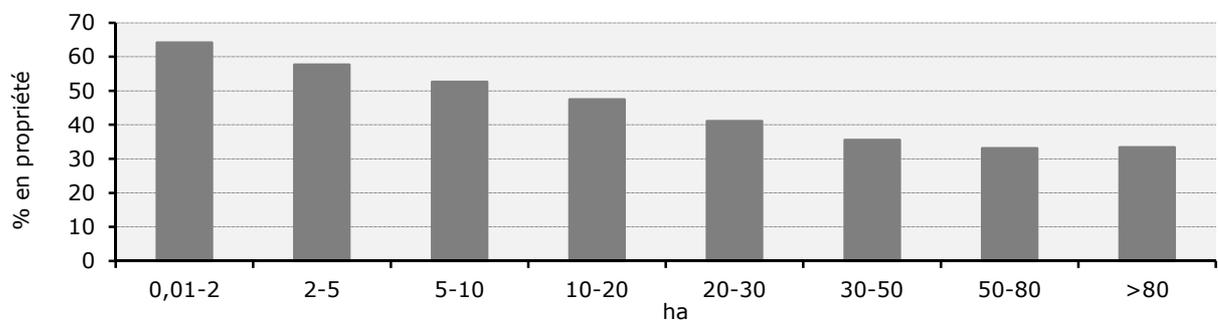
Figure 1.4 : Evolution de la part de la SAU cultivée en faire-valoir direct en Wallonie (1990 à 2013) (%)



Source : SPF Economie, Direction Générale Statistique

Si la proportion des terres en faire-valoir direct varie en fonction des lieux, elle varie plus fortement encore en relation avec la taille des exploitations (figure 1.5). D'une manière générale, le pourcentage de faire-valoir direct est d'autant plus faible que la superficie cultivée s'accroît. Dans les exploitations de moins de 10 ha, les agriculteurs et horticulteurs sont, en moyenne, propriétaires des deux tiers des terres qu'ils cultivent. Au-delà de 80 ha, cette proportion tombe à 32 %.

Figure 1.5 : Part de la superficie en faire-valoir direct selon la taille de l'exploitation en Wallonie (2013)



Source : SPF Economie, Direction Générale Statistique

### I.2.3 Les fermages

Le fermage est la somme que le preneur (locataire) paie annuellement au bailleur (le propriétaire) pour avoir l'usage de la terre à des fins agricoles.

Preneur et bailleur conviennent librement du fermage qui doit être payé. Le bailleur ne peut toutefois pas demander plus que la loi du bail à ferme (Loi du 4 novembre 1969, articles 17 à 23) ainsi que la loi sur la limitation des fermages ne l'y autorisent.

Concrètement, le fermage maximum légal est égal au produit du revenu cadastral non indexé de la terre par un coefficient de fermage.

Un coefficient de fermage est déterminé par région agricole provinciale (annexe I. 11). Ceci est du ressort des commissions provinciales de fermage qui se réunissent tous les trois ans. Les coefficients sont donc fixés pour 3 années.

On constatera, à la lecture de l'annexe I. 11, que pendant 25 ans, entre 1980 et le triennat 2005-2007, les fermages maxima ont augmenté modérément, + 66 % pour la moyenne pondérée de la Wallonie, soit, sur base annuelle, une progression de l'ordre de 2 %.

Entre 2007 et le triennat 2008-2010, la progression est de 13 % en moyenne pondérée, mais atteint 17 à 18 % en province de Liège. En moyenne pondérée (par la SAU), le fermage maximum légal a augmenté de 14 % en région limoneuse, région la plus étendue en Wallonie.

Pour les fermages venant à échéance en 2014-2016, une augmentation de l'ordre de 8 à 12 % a été décidée pour toutes les provinces.

Jusqu'à présent, nous n'avons traité que du fermage maximum légal or la loi sur le bail à ferme est claire : sous cette limite, le fermage est fixé librement par les parties pour autant qu'il ne soit pas ridiculement bas.

La DGS enquête régulièrement auprès des exploitants agricoles au sujet des fermages payés pour les prairies permanentes et les terres labourées. Les résultats des enquêtes sont repris à l'annexe I. 12.

Entre 1980 et 2013, les fermages, tant pour les prairies permanentes que pour les terres labourées, ont plus que doublé en moyenne pondérée au niveau du Royaume, soit au rythme moyen annuel de 3,8 %.

## I.3 LES CHEPTELS

En Wallonie, le secteur agricole est fortement dominé par les élevages et plus précisément par l'élevage bovin. Suite au contingentement de la production laitière, le secteur s'est considérablement restructuré et on a assisté à un important accroissement de la production de viande bovine à partir des vaches allaitantes.

Par ailleurs, les élevages hors-sol, traditionnellement de faible importance, ont connu un développement non négligeable au cours des dernières années.

### I.3.1 Cheptel bovin

Chiffres repères Cheptel bovin en RW (x 1 000 têtes)	
1990	1.532
1995	1.555
2005	1.348
2010	1.289
2013	1.177
2014	1.176

Après avoir atteint un maximum de 1 554 525 têtes en 1995, le nombre total de bovins recensés en Wallonie diminue régulièrement. Alors que la réduction du cheptel laitier consécutive à l'instauration des quotas laitiers était compensée par un accroissement du cheptel destiné à la production de viande, ce n'est plus le cas depuis 1995 et, suite à la seconde crise de la vache folle, on enregistre même, en 2002 et 2003, une diminution du cheptel allaitant. En Région flamande, on observe la même évolution mais elle y est encore plus accentuée qu'en Wallonie.

De 1990 à 2014, l'ampleur de la diminution du nombre de bovins varie selon la région agricole. Si, pour l'ensemble de la Wallonie, la réduction s'élève à 23,2 %, elle est moindre dans les régions où la spéculation bovine viandeuse est importante (annexe I.13). C'est le cas de l'Ardenne (-20,5 %), de la Famenne (-13,9 %) et de la région

jurassique (-10,5 %).

### I.3.2 Cheptel porcin

Chiffres repères Cheptel porcin en RW (x 1 000 têtes)	
1990	305
1996	272
2005	366
2010	392
2013	327
2014	343

En Wallonie, l'effectif du cheptel porcin n'a pas cessé de diminuer jusqu'en 1996 (272 187 têtes). Par la suite et jusqu'en 2010, il a progressé de façon régulière. En 2013, on relève une baisse sensible non compensée par le relèvement de 2014 qui voit le cheptel porcin atteindre 342.937 têtes. Par rapport à la Région flamande, la Wallonie a un effectif porcin très faible : celui-ci représentait seulement 3,8 % du cheptel national en 1996 mais passe tout de même à 5,4 % en 2014. Ceci est dû à ce que le cheptel porcin s'est sensiblement réduit en Région flamande.

Les régions agricoles qui comptent les plus grands effectifs porcins sont la région limoneuse (44,5 % de l'effectif wallon), le Condroz (18,3 %) et la région herbagère liégeoise (17,4 %). Au niveau des provinces, les effectifs porcins les plus importants se trouvent dans le Hainaut (38,8 %) et dans la province de Liège (32,3 %).

Il est à noter qu'en 1962 on recensait 2 000 000 de porcs en Belgique dont près de 574 000 porcs en Wallonie (28 %). A elle seule, la province de Liège en comptait 279 000, soit près de la moitié des porcs wallons.

### I.3.3 Cheptel avicole

Chiffres repères Total volailles en RW (x 1 000 unités)	
1990	1 168
2005	5 183
2010	5.249
2013	4.348
2014	4.980

Depuis 1990, la production avicole a connu un développement important en Wallonie (+326 %), avec un pic en 2012. A l'instar du cheptel porcin, le cheptel avicole a connu une réduction sensible en 2013 et s'est redressé quelque peu en 2014.

En Flandre, sur la période allant de 1990 à 2014, la progression a été moins spectaculaire et le pic de cheptel a été atteint en 2000. Depuis, on observe une lente érosion (-17,1 %) (annexe I.15).

Si, en 1990, le cheptel avicole wallon représentait un peu plus de 4 % du cheptel national, en 2014, il en constitue près de 15 %.

Parmi le cheptel avicole recensé en Wallonie, c'est la production de poulets de chair qui a augmenté le plus fortement : de 1990 à 2014, le nombre de têtes a été multiplié par 5,7.

Les régions agricoles qui comptent le plus grand nombre de volailles sont la région limoneuse (35,7 % de l'effectif wallon) et le Condroz (28,7 %). Au niveau des

provinces, les effectifs les plus importants se trouvent dans le Hainaut (36,0 % de l'effectif wallon), dans la province de Namur (25,6 %) et dans la province de Liège (25,4 %).

### I.3.4 Autres cheptels

En 2013, dernière année disponible, la Wallonie détient respectivement 41,2 %, 27,6 % et 34,9 % du nombre total des ovins, des caprins et des équidés recensés dans les exploitations agricoles belges (annexe I.16). Il est à noter que sur les 13 341 chevaux recensés dans les exploitations agricoles wallonnes, 16 % seulement sont qualifiés de chevaux agricoles.

## I.4 LES UNITES DE PRODUCTION

### I.4.1 Nombre d'exploitations

En 2014, le nombre d'exploitations agricoles et horticoles recensées en Wallonie atteint 12 902 unités (annexe I.17), ce qui représente 34,7 % des exploitations belges. Le nombre d'exploitations wallonnes décroît de manière continue dans le temps au taux annuel moyen de -3,3 %, il était de 29 178 en 1990. La même évolution est observée en Région flamande, où le nombre d'exploitations a chuté de 57 934 en 1990 à 24 252 en 2014 (figure 1.6).

Entre 2005 et 2006, le nombre d'exploitations s'est réduit de 552 unités. Entre 2009 et 2010, il a diminué de 464 unités. 2011 est une adaptation de l'échantillon. Entre 2013 et 2014, la DGS relève une augmentation de 56 exploitations.

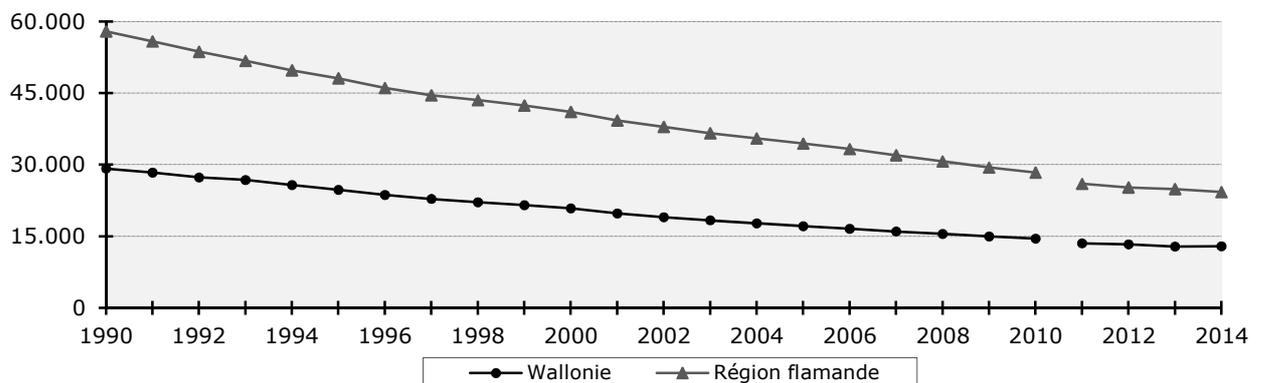
Si, en valeur relative, aucune différence n'est observée entre la Région flamande et la Wallonie dans leur ensemble (-58 % et -56 % entre 1990 et 2014), l'ampleur du phénomène de diminution du nombre d'exploitations varie quelque peu selon la région agricole.

Une diminution particulièrement importante du nombre d'exploitations a été observée en Haute Ardenne, région plus particulièrement orientée vers la production laitière (-70 % entre 1990 et 2014). Par contre, la réduction a été relativement moins importante en région limoneuse (-50 %), en Condroz (-51 %) ainsi qu'en région sablo-limoneuse (-52 %).

Dans les provinces wallonnes, on constate également quelques divergences dans le rythme de réduction du nombre d'exploitations. La diminution a été plus forte dans les provinces de Liège et de Luxembourg (-60 % et -59 % respectivement) que dans la province du Brabant wallon (-48 %).

Chiffres repères Nombre d'exploitations en Wallonie (x 1 000 unités)	
1990	29,2
2005	17,1
2010	14,5
2011	13,5
2012	13,3
2013	12,8
2014	12,9

Figure 1.6 : Evolution du nombre d'exploitations en Wallonie et en Région flamande (1990 à 2014)



Source : SPF Economie, Direction Générale Statistique

### I.4.2 Superficie agricole utilisée moyenne par exploitation

En Wallonie, la superficie moyenne par exploitation était de 25,8 ha en 1990. En augmentation continue, elle atteint 55,4 ha en 2014, soit par rapport à 1990, un accroissement de 29,6 ha ou de 115 % (figure 1.7).

La superficie moyenne par exploitation varie sensiblement d'une région à l'autre en fonction des conditions pédoclimatiques et des spéculations pratiquées. En Wallonie, la superficie moyenne représentée, en 2014, plus de deux fois celle qui est observée en Région flamande : 55,4 ha contre seulement 25,4 ha (annexe I.18).

<b>Chiffres repères</b>	
Superficie moyenne des exploitations en Wallonie	
(ha)	
1990	25,8
2005	44,2
2010	51,1
2011	53,4
2013	55,6
2014	55,4

Cette différence est due à une densité d'exploitations nettement plus élevée dans le nord du pays, où l'on rencontre de nombreuses entreprises horticoles ainsi que des élevages hors sol (porcs et volailles).

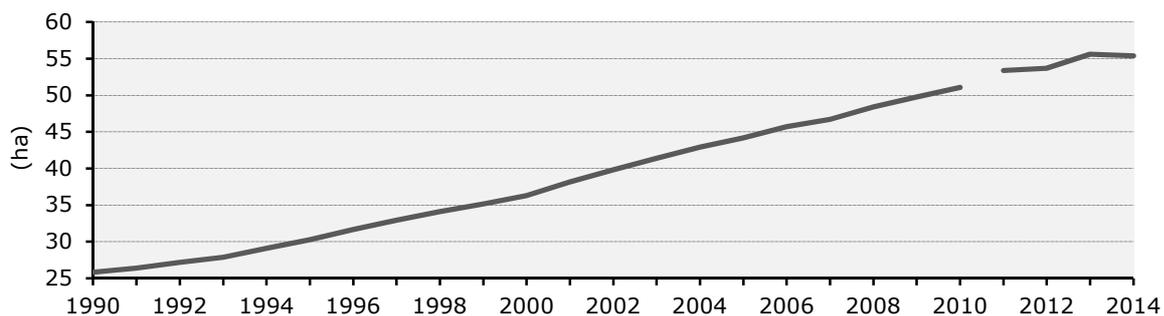
De fortes différences sont observées entre les régions agricoles. C'est dans le Condroz que la superficie moyenne est la plus élevée (67,3 ha). Elle est également relativement importante en région jurassique et en Famenne (63,4 ha et 65,0 ha). Viennent ensuite l'Ardenne et les régions sablo-limoneuse et limoneuse (56,1, 55,5 et 53 ha). A l'opposé, on observe les superficies moyennes les plus faibles en Haute Ardenne et en région herbagère liégeoise (43,2 et 42,1 ha). D'une manière générale, la superficie moyenne est donc plus grande dans les régions où l'on pratique les grandes cultures et l'élevage bovin et plus faible dans celles orientées vers la production laitière.

Au fil du temps, la superficie moyenne progresse significativement dans toutes les régions.

Au cours de la période de 1990 à 2014, les hausses les plus importantes sont observées dans l'Est et le Sud de la Wallonie : +228 % en Haute Ardenne, +145 % en Ardenne et +133 % en région jurassique. Par contre, l'augmentation de la superficie moyenne est plus faible dans les régions plus orientées vers les grandes cultures : +94 % en Condroz, +85 % en région limoneuse et +108 % en région sablo-limoneuse.

Au niveau des provinces, les hausses de superficie résultent des observations enregistrées dans les régions agricoles : la plus forte est observée dans la province de Luxembourg (+144 %) et la plus faible dans la province du Brabant wallon (+89 %).

Figure 1.7 : Evolution de la superficie moyenne par exploitation en Wallonie (1990 à 2014)



Source : SPF Economie, Direction Générale Statistique

### I.4.3 Le seuil de persévérance des exploitations agricoles en Wallonie

Tableau 1.3 : Evolution de l'effectif des exploitations selon la classe de superficie en Wallonie (2000=100)

Classe de superficie (ha)	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2012	2013	2014
moins de 1 ha	100	73,1	61,9	54,9	45,5	41,3	36,8	9,8	22,9
de 1 à 20 ha	100	87,5	78,5	69,4	61,5	54,0	43,5	43,5	42,3
de 20 à 30 ha	100	87,1	76,1	69,4	63,6	59,2	57,3	55,3	54,8
de 30 à 40 ha	100	85,8	77,4	70,6	66,0	57,7	53,3	52,3	51,5
de 40 à 45 ha	100	90,2	81,7	74,0	67,2	61,7	58,0	58,7	58,1
de 45 à 50 ha	100	96,4	87,2	81,6	75,9	73,2	68,9	68,3	65,8
de 50 à 55 ha	100	93,8	86,4	84,5	82,5	76,4	71,7	69,9	69,5
de 55 à 60 ha	100	93,4	90,3	87,0	79,9	75,1	73,1	71,0	71,3
de 60 à 65 ha	100	99,5	101,5	93,6	94,7	94,7	86,1	82,5	82,6
de 65 à 70 ha	100	99,0	101,6	101,0	95,9	95,3	90,2	93,5	93,1
de 70 à 75 ha	100	104,8	100,4	99,6	98,9	90,3	95,2	100,2	92,1
de 75 à 80 ha	100	100,0	96,9	99,5	95,1	103,9	93,8	98,4	99,5
de 80 à 85 ha	100	108,4	115,0	118,7	113,1	113,7	112,5	108,1	111,2
de 85 à 100 ha	100	105,6	113,0	116,3	120,3	114,7	118,3	113,6	116,0
plus de 100 ha	100	120,0	136,2	144,6	154,4	164,3	161,7	165,5	167,1

Source : SPF Economie, Direction Générale Statistique

Il convient de définir le seuil de persévérance comme la superficie d'exploitation (SAU) au-dessus de laquelle le nombre d'exploitations tend à augmenter et en-dessous de laquelle il

tend à diminuer.

Sur base des données des enquêtes et des recensements établis chaque année par la DGS, on estime que le seuil de persévérance est, en Wallonie, de 75 à 80 ha. Il y a 25 ans, ce seuil approchait les 50 ha.

L'évolution rapide de ce critère au cours de la décennie écoulée est l'expression de l'importance accordée par les agriculteurs au facteur superficie de l'exploitation, du fait de l'orientation des productions wallonnes essentiellement liées au sol. Si du point de vue économique, la taille d'une exploitation ne peut s'estimer uniquement sur la superficie dont elle dispose, en terme de prospective, le nombre d'hectares d'une exploitation s'avère un élément de première importance.

#### I.4.4 Répartition des exploitations selon l'orientation technico-économique

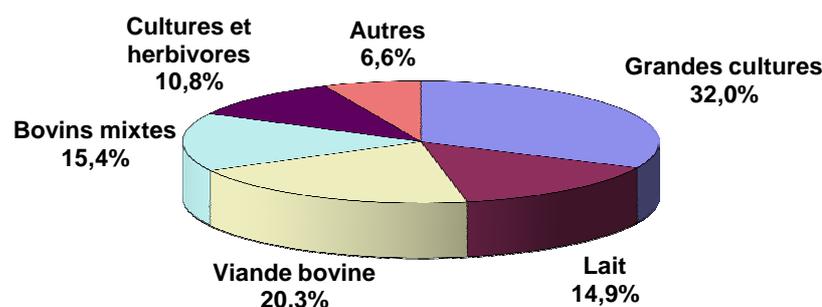
Jusqu'à présent, la classification des exploitations selon l'orientation technico-économique (OTE) était basée sur la notion de marge brute standard (MBS), l'OTE étant déterminée par la contribution relative des différentes spéculations de l'exploitation à sa marge brute standard totale. A partir de 2010, la notion de production brute standard (PBS) se substitue à celle de marge brute standard en application du Règlement CE 1242/2008.

La production brute standard (PBS) d'une spéculations correspond à une situation moyenne de la production brute (sans les subsides). Elle s'exprime par ha pour les productions végétales et par tête pour les animaux et porte sur une période de production de 12 mois.

En multipliant les superficies des spéculations végétales et les têtes de bétail par les PBS correspondantes, et en additionnant les résultats de ces produits, on obtient la PBS totale d'une exploitation. Les PBS, valeurs représentant la situation moyenne de la Wallonie, se réfèrent à une période de cinq années et font l'objet d'une actualisation tous les trois ans. C'est ainsi que les PBS centrées sur l'année 2010 (période 2008 à 2012) servent à classer les exploitations recensées en 2013, 2014 et 2015.

L'objectif de cette classification est de constituer des groupes homogènes d'exploitations, en vue de permettre l'analyse de la situation des exploitations à partir de critères économiques, de comparer entre elles les exploitations de même orientation ainsi que de permettre un suivi des différents secteurs de production en agriculture.

Figure 1.8 : Répartition des exploitations selon les principales O.T.E. en Wallonie (2014)



Source : SPF Economie, Direction Générale Statistique

En 2014, la répartition des exploitations de Wallonie selon l'orientation technico-économique montre que 86,8 % d'entre elles sont spécialisées (annexe I.19). La spécialisation concerne principalement la production de viande bovine (20,3 % des exploitations), les cultures agricoles (32,0 % des exploitations), la production de lait (14,9 % des exploitations) et la production bovine mixte « lait et viande » (15,4 % des exploitations).

Quant aux exploitations mixtes (présentant deux orientations ou plus), elles combinent principalement les cultures et les herbivores (10,8 %).

Si on analyse l'annexe I. 20 selon les différentes orientations, on constate principalement que :

- l'orientation spécialisée cultures agricoles est surtout représentée en région limoneuse, en Condroz et en région sablo-limoneuse.
- les exploitations spécialisées dans la production laitière se trouvent principalement en région herbagère liégeoise et en Haute Ardenne.
- l'orientation spécialisée en production de viande bovine est de loin la plus représentée en Ardenne.

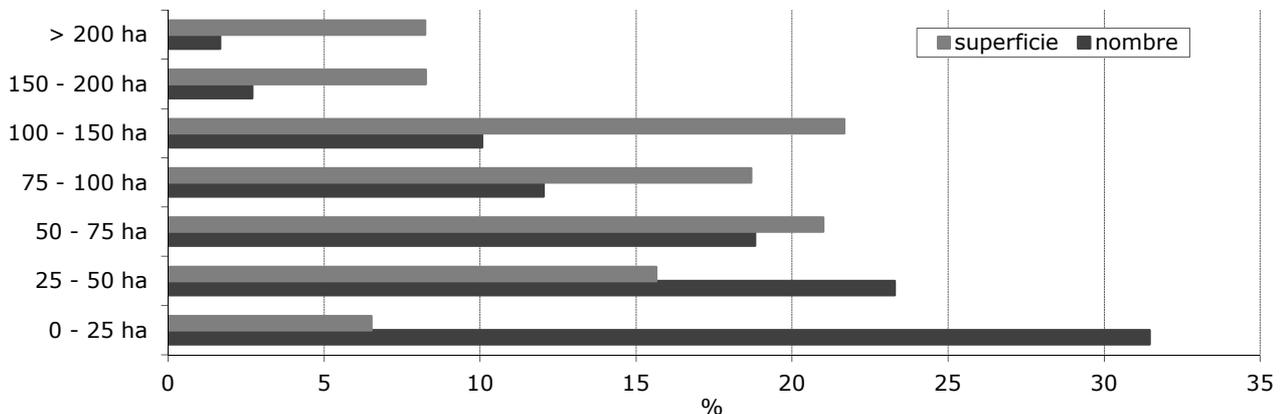
- les exploitations spécialisées en production bovine mixte se trouvent principalement en région limoneuse, en Ardenne, en Condroz et en Famenne.
- les exploitations mixtes « cultures et bovins » se rencontrent principalement en région limoneuse, en Condroz et en Ardenne.
- les exploitations spécialisées dans la production d'autres herbivores sont présentes pratiquement partout mais en nombre généralement limité.

Si on examine le tableau sous l'angle des régions agricoles, on constate notamment que :

- bien que les exploitations des régions limoneuse, sablo-limoneuse et du Condroz soient principalement orientées vers les cultures agricoles, les autres orientations y sont aussi relativement bien représentées.
- les exploitations de Famenne, d'Ardenne et de la région jurassique sont orientées principalement vers la production de viande bovine. On y trouve cependant un pourcentage relativement important d'exploitations spécialisées en production bovine mixte.
- si la région herbagère liégeoise et la Haute Ardenne sont spécialisées en production laitière, un nombre important d'exploitations (respectivement 19 et 21 %) sont orientées vers la production de viande bovine.

#### I.4.5 Répartition des exploitations selon la superficie cultivée

Figure 1.9 : Répartition des exploitations selon la superficie cultivée et la part de la SAU totale qu'elles occupent en Wallonie (2014)



Source : SPF Economie, Direction Générale Statistique

Un peu plus de 31 % des exploitations recensées cultivent moins de 25 ha. Elles occupent 6,5 % de la superficie ; on y trouve beaucoup d'exploitations occasionnelles ainsi que des exploitations orientées vers les productions hors sol.

Du côté des plus grandes, on constate que 1 860 exploitations (14,4 % du total) déclarant plus de 100 ha occupent 38,2 % de la superficie. Parmi ces exploitations, 215 (1,7 %) ont plus de 200 ha et occupent 8,2 % de la superficie agricole (annexe I.21). Ces exploitations se trouvent principalement en région limoneuse et en Condroz. Une majorité d'entre elles sont orientées « grandes cultures ».

#### I.4.6 Répartition des exploitations selon le statut juridique et selon le volume de la main-d'œuvre

Au 1<sup>er</sup> mai 2013, 1 261 exploitants (9,8 % du total) sont des personnes morales : 1 231 sont des sociétés et 30 des institutions publiques ou semi-publiques. L'apparition des personnes morales n'est pas nouvelle : on en dénombrait 261 (0,8 % du total) en 1984 et 676 (2,6 % du total) en 1994. Au cours des dernières années, c'est surtout l'importance relative qu'elles représentent qui prend de l'ampleur. Ces exploitations « personnes morales » utilisent environ 12 % de la SAU. 54% d'entre elles sont spécialisées en grandes cultures et 24% en production bovine, surtout en viande.

Parmi les 11 571 exploitations dont l'exploitant est une personne physique, 1 448 sont des groupements (mari – épouse, père – fils, etc...).

La DGS a recensé 9 716 exploitations (75,7 %) dites à temps plein (occupant au moins une unité de travail) et 3 116 exploitations (24,3 %) dites à temps partiel (occupant moins d'une unité de travail).

La superficie moyenne des exploitations à temps plein est de 65,6 ha et celle des exploitations à temps partiel est de 24,5 ha.

La majorité de ces exploitations à temps partiel (3 123, soit 24 % du total des exploitations) sont de petites exploitations : 35 % d'entre elles exploitent moins de 10 ha et 60 % exploitent moins de 20 ha. On y trouve cependant aussi des exploitations de taille plus importante, notamment 387 exploitations de plus de 50 ha avec une superficie moyenne de 84 ha et 26 exploitations de plus de 150 ha. Ce sont probablement des exploitations en société, ou dont l'exploitant exerce une activité principale ailleurs. On y trouve aussi 1/3 du total des personnes morales.

## I.4.7 Nombre d'exploitations détentrices de bovins et de porcs

### I.4.7.1 Nombre de détenteurs de bovins<sup>5</sup>

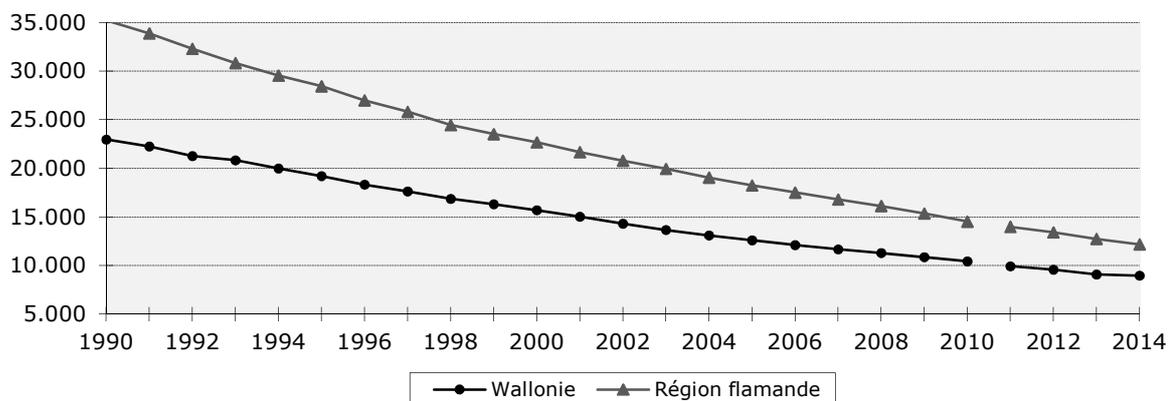
En 2014, on a dénombré en Wallonie 8 963 détenteurs de bovins (annexe I.22), ce qui signifie que la production bovine est présente dans 69 % des exploitations wallonnes. C'est moins qu'en 1990, année où elle concernait 78,7 % des exploitations.

En Wallonie, le nombre de détenteurs de bovins diminue régulièrement. De 1990 à 2014, il s'est réduit de 60,4 % (figure 1.10).

En Région flamande, l'évolution est comparable à celle qui est observée en Wallonie. Toutefois, le nombre de détenteurs de bovins y est plus élevé : 12 176 en 2014, mais il ne représente que 50,2 % des exploitants agricoles flamands. En 1990, les valeurs étaient respectivement de 35 233 détenteurs et 60,8 %.

Chiffres repères	
Détenteurs de bovins en Wallonie	
(x 1 000 unités)	
1990	23,0
2005	12,6
2010	10,4
2011	9,9
2013	9,1
2014	9,0

Figure 1.10 : Evolution du nombre de détenteurs de bovins en Wallonie et en Région flamande (1990 à 2014)



Source : SPF Economie, Direction Générale Statistique

Le cheptel bovin moyen par exploitation détentrice a toujours suivi une tendance à la hausse mais, après une diminution sensible du nombre de bovins en 2001, il est resté stationnaire entre 2001 et 2003 (figure 1.11). Il a légèrement augmenté en 2004 et en 2005. Il est actuellement de 131 têtes de bétail en moyenne par exploitation détentrice (66 têtes en 1990). Le même phénomène a été observé en Région flamande : 107 têtes en 2014 contre 49 en 1990.

C'est en Ardenne (154 têtes) et en Famenne (158 têtes) que le cheptel bovin moyen est le plus important. La dimension moyenne de ce cheptel est par contre plus faible dans les régions agricoles orientées vers la production de lait, soit 100 têtes en Haute Ardenne et 116 têtes en région herbagère liégeoise.

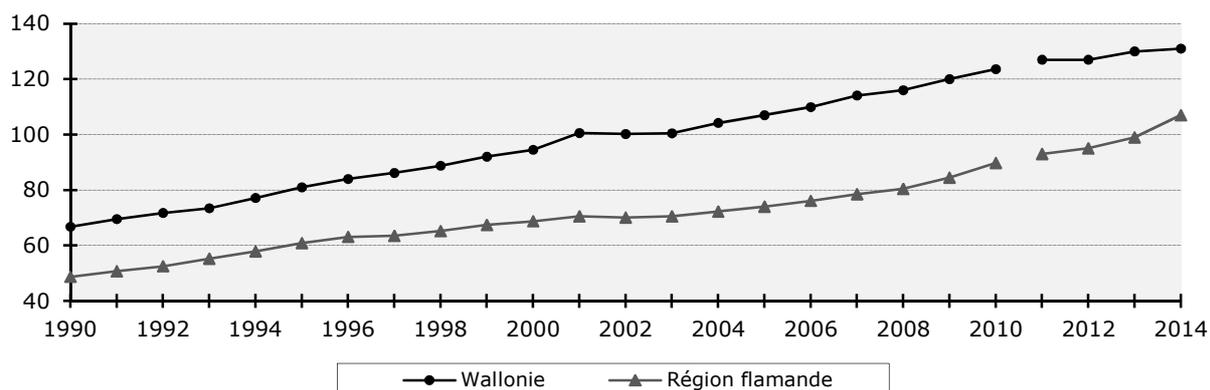
On observe également des différences assez nettes selon les provinces. Le cheptel bovin moyen varie de 115 têtes dans la province

Chiffres repères	
Cheptel bovin moyen en Wallonie	
(têtes)	
1990	66
2005	107
2010	124
2011	127
2013	130
2014	131

<sup>5</sup> Pour rappel, à partir de 2014, les statistiques sur le cheptel bovin proviennent de la base de données Sanitel et sont relatives à la situation d'octobre/novembre.

de Hainaut à 159 têtes dans la province de Luxembourg.

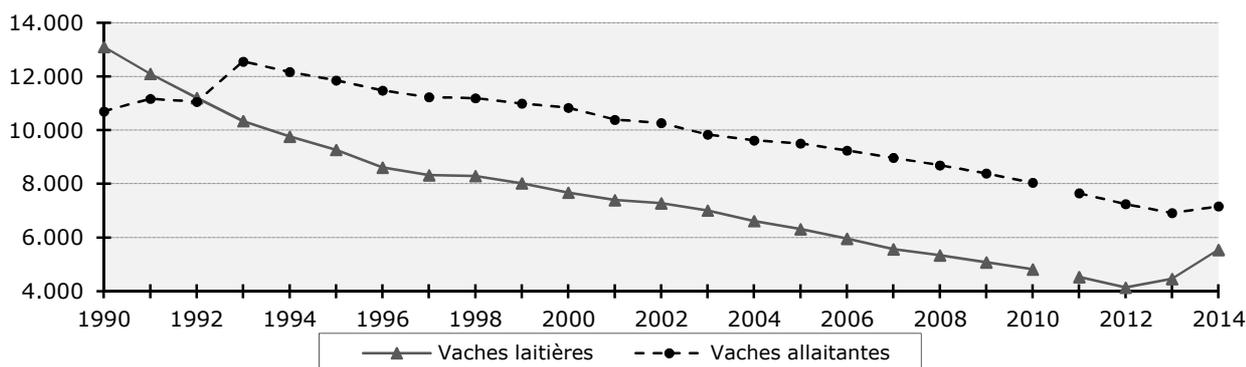
Figure 1.11 : Evolution du cheptel bovin moyen en Wallonie et en Région flamande (1990 à 2014)



Source : SPF Economie, Direction Générale Statistique

Suite à la réforme de la PAC en 1992, on a vu se poursuivre la restructuration du cheptel bovin vers la production de viande bovine. Ce phénomène avait commencé avec l'instauration des quotas laitiers en 1984, laquelle avait provoqué une augmentation rapide des rendements laitiers entraînant une forte diminution du nombre de vaches laitières et du nombre de producteurs laitiers (figure 1.12).

Figure 1.12 : Evolution du nombre de détenteurs de vaches laitières et de vaches allaitantes en Wallonie (1990 à 2014)



Source : SPF Economie, Direction Générale Statistique

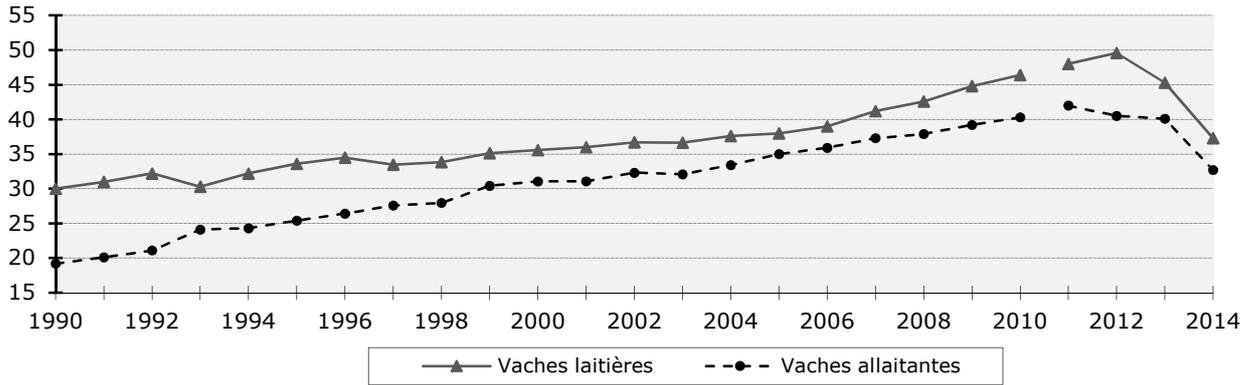
En 1990, 58 % des détenteurs de bovins wallons déclaraient posséder des vaches laitières, cette proportion est de 62 % en mai 2014. A cette date, on ne recense plus que 5 545 détenteurs de vaches laitières en Wallonie contre 13 381 en 1990. Depuis l'instauration des quotas laitiers, le nombre de producteurs laitiers a été divisé par trois. Toutefois, avec la mise en place, au cours de la campagne 1996-97, d'un nouveau système de transfert de quotas via un Fonds des Quotas, la diminution du nombre de détenteurs de vaches laitières a été ralentie.

A l'inverse, le nombre de détenteurs de vaches allaitantes a fortement progressé suite à l'instauration des quotas laitiers pour culminer en 1993 à 12 702 unités. Depuis lors, il diminue régulièrement et il s'établit en 2014 à 7 164 unités, ce qui représente 80 % des détenteurs de bovins.

Si le nombre de vaches laitières a sensiblement régressé en Wallonie, la diminution du nombre de détenteurs a été plus rapide encore, si bien que le nombre moyen de vaches laitières par exploitation détentrice n'a cessé de croître pour s'établir à 37,3 en 2014.

Concernant les vaches allaitantes, on constate également un agrandissement du troupeau moyen, mais dans ce cas-ci il a résulté, dans un premier temps, d'une augmentation du cheptel allaitant et dans un deuxième temps d'une diminution de ce dernier mais relativement moins forte que celle du nombre de détenteurs (figure 1.13). On atteint ainsi 32,7 vaches allaitantes en 2014.

Figure 1.13 : Evolution du nombre moyen de vaches laitières et du nombre moyen de vaches allaitantes par exploitation bovine en Wallonie (1990 à 2014)



Source : SPF Economie, Direction Générale Statistique

En 2014, le nombre moyen de vaches laitières par troupeau est de 37 têtes contre 30 en 1990. Pour les vaches allaitantes, on atteint 33 têtes en 2014 contre 19 en 1990. Sur 100 détenteurs de vaches laitières en Belgique, on en compte 42 en Wallonie (annexe I. 23).

Les régions limoneuse et herbagère liégeoise contribuent largement à la production laitière wallonne puisqu'on y trouve respectivement 29 et 15 % des détenteurs de vaches laitières ainsi que 24 et 22 % du cheptel laitier de la Wallonie. Par exploitation, le nombre moyen de vaches laitières est le plus faible en Ardenne (25 têtes) et le plus élevé en région herbagère liégeoise (56 têtes). Cette dernière région est également la plus spécialisée en production laitière. Viennent ensuite le Condroz, la Haute Ardenne et l'Ardenne, qui détiennent entre 10 et 13 % des vaches laitières et ont des troupeaux comprenant en moyenne de 25 à 51 vaches laitières.

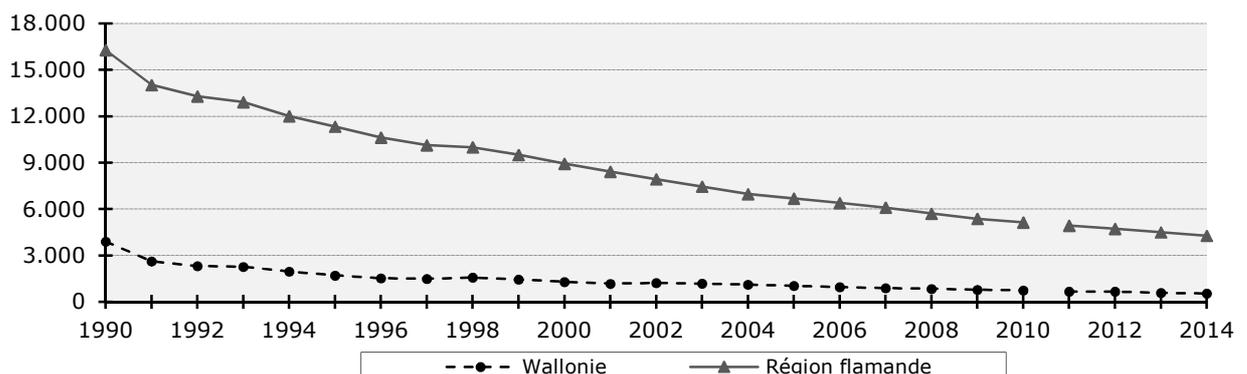
Concernant les vaches allaitantes, la Wallonie compte 46 % des détenteurs mais 61 % du cheptel national. Le cheptel moyen par exploitation y est pratiquement le double de celui observé en Région flamande (annexe I.24).

Le cheptel moyen varie sensiblement d'une région à l'autre. Il est le plus élevé en Ardenne (46 têtes) qui est la région spécialisée dans l'élevage bovin. Il est également important en région jurassique (42 têtes), en Famenne (40 têtes) et dans le Condroz (39 têtes). A l'opposé, le nombre moyen de vaches allaitantes est le plus faible en Haute Ardenne (10 têtes).

La spéculation du veau au pis est présente un peu partout en Wallonie, même dans les régions orientées vers les grandes cultures. Les régions comptant le plus de vaches allaitantes sont la région limoneuse, l'Ardenne et le Condroz.

#### I.4.7.2 Nombre de détenteurs de porcs

Figure 1.14 : Evolution du nombre de détenteurs de porcs en Wallonie et en Région flamande (1990 à 2014)



Source : SPF Economie, Direction Générale Statistique

Chiffres repères		
Détenteurs de bovins en Wallonie		
(x 1 000 unités)		
	Vaches laitières	Vaches allaitantes
1990	13,1	10,7
2005	6,3	9,5
2010	4,8	8,1
2011	4,5	7,7
2013	4,5	6,9
2014	5,5	7,2

Depuis 1990, le nombre de détenteurs de porcs a diminué de 86 % en Wallonie et de 74 % en Région flamande, tant et si bien qu'en 2014 (annexe I.25), la spéculation porcine ne concerne plus que 4,2 % des exploitations wallonnes et 17,6 % des exploitations flamandes.

Chiffres repères	
Détenteurs de porcs en Wallonie	
(x 1 000 unités)	
1990	3,9
2005	0,95
2010	0,74
2011	0,67
2013	0,58
2014	0,55

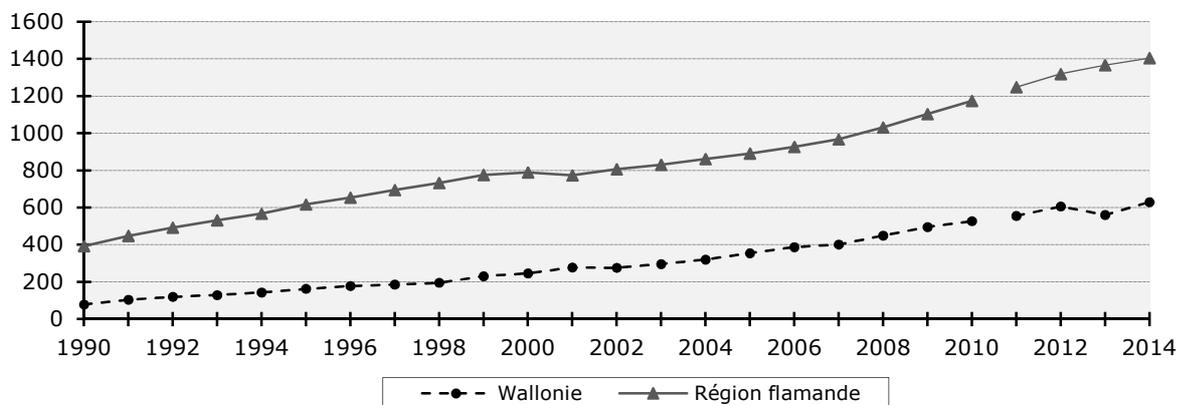
En 2014, la Wallonie compte 545 détenteurs de porcs (11 % de l'ensemble des détenteurs belges) qui détiennent ensemble près de 5,4 % du cheptel porc national.

Parallèlement à la diminution du nombre de détenteurs, le cheptel moyen par exploitation a fortement augmenté. En Wallonie, il est passé de 78 têtes en 1990 à 629 têtes en 2014 tandis qu'en Région flamande il est passé de 393 à 1 404 têtes (figure 1.13). La taille du cheptel porcine dépend surtout du degré de spécialisation de l'exploitation. En Région flamande, une part importante des exploitations qui détiennent des porcs sont spécialisées et ont, de ce fait, une dimension moyenne nettement plus importante qu'en Wallonie, où la production porcine est plus souvent une production d'appoint.

Parmi les régions agricoles, c'est la région limoneuse qui est la plus concernée par la production porcine : on y recense 32 % des détenteurs et 44 % du cheptel porcine wallon. Les autres régions où la production porcine occupe une certaine importance sont la région herbagère liégeoise et le Condroz. Le cheptel porcine moyen par exploitation varie fortement d'une région à l'autre. Il va de 94 têtes en région jurassique à 872 têtes en région limoneuse, en passant par 631 têtes en Famenne et 704 têtes en Condroz.

Sur le plan provincial, la production porcine est surtout présente dans les provinces du Hainaut (29 % des détenteurs et 39 % du cheptel) et de Liège (30 % des détenteurs et 32 % du cheptel). La taille moyenne du cheptel porcine varie aussi fortement d'une province à l'autre : elle va de 194 têtes dans la province de Luxembourg à 848 dans la province de Hainaut.

Figure 1.15 : Evolution du cheptel porcine moyen en Wallonie et en Région flamande (1990 à 2014)



Source : SPF Economie, Direction Générale Statistique

## CHAPITRE II. LES PRODUCTIONS ET LES PRIX

Afin d'estimer la production agricole au cours d'une campagne ou d'une année, il faut disposer de deux informations : la superficie consacrée à la culture (ou le nombre de têtes de bétail) et le rendement moyen estimé (par hectare ou par tête). La production obtenue sur cette base est donc elle-même une estimation.

D'une manière générale, l'agriculture wallonne se caractérise par des productions de grandes cultures (céréales, plantes industrielles), de cultures fourragères et par des productions animales (essentiellement bovines) liées au sol.

L'utilisation du sol par l'exploitation agricole wallonne (tableau 2.1) traduit bien cette orientation : les cultures arables couvrent 56 % de la superficie agricole utilisée et les prairies permanentes 43 %. Lorsqu'on observe l'évolution sur une longue période, on constate une augmentation de la part des cultures arables au détriment des prairies permanentes.

Tableau 2.1 : Utilisation du sol par l'exploitation agricole « Wallonie » (ha)

	2012	2013	2014
Terres arables	391.107	397.417	402.323
Cultures permanentes	1.968	2.003	2.145
Prairies permanentes	321.843	314.139	310.839
Cultures sous serres	36	47	35
Autres	0	0	0
Superficie agricole utilisée	714.954	713.606	715.342

Source : SPF Economie, Direction Générale Statistique

### II.1 LES CULTURES AGRICOLES

Globalement, pour l'année 2014, les superficies couvertes par les différents groupes de cultures se répartissent dans la superficie agricole utilisée, par ordre décroissant, en prairies permanentes (43,5 %), céréales pour le grain (27,0 %, dont 67,6 % de froment), cultures fourragères (12,6 %), cultures industrielles (8,5 %), pommes de terre (4,8 %) et autres (2,7 %)(annexe II.1).

Les variations observées dans la production d'une année à l'autre sont la conséquence d'une variation des superficies cultivées et/ou des rendements. Les données sont reprises à l'annexe II.2.

Par rapport à 2013, la DGS observe une diminution des ensemencements en céréales autres que le froment d'hiver, l'orge d'hiver et l'épeautre (-18,1 %) et en colza et navette (-14,4 %), une augmentation en lin (+50,1 %), en épeautre (+21,8 %), en pois verts de conserve (+19,5 %) et en pommes de terre (+11 %)

#### II.1.1 Les céréales

En Wallonie, la superficie consacrée aux céréales en 2014 couvre 193 373 ha (-468 ha par rapport à 2013), soit 57,4 % des emblavements en céréales de la Belgique et 27,2 % de la SAU wallonne.

La production de froment d'hiver, céréale la plus représentée, est estimée à 1 213 985 tonnes, soit une augmentation de 2,25 % par rapport à 2013. Ceci s'explique par la hausse du rendement (+1,9 %) et de la superficie cultivée (+0,4 %). Le rendement moyen estimé pour la Wallonie est de 93 quintaux (Qx)/ha. Il varie cependant entre 64,9 Qx/ha en Haute Ardenne et 95,8 Qx/ha en région limoneuse.

La production d'escourgeon (orge d'hiver), seconde céréale en importance, est de l'ordre de 274 294 tonnes, soit une augmentation de 5,3 % par rapport à 2013. Les surfaces ensemencées ont progressé de 1,5 % et le rendement moyen estimé pour la Wallonie a augmenté (3,8 %), il s'élève à 87,7 Qx/ha et varie entre 56,3 Qx/ha en région jurassique et 91 Qx/ha en région limoneuse.

L'épeautre, céréale la plus cultivée en Ardenne, dont le total des emblavements couvre 12 848 ha, voit sa production augmenter de 26 % par rapport à 2013, pour s'établir à 96 718 tonnes. Cela est dû à l'augmentation de la superficie cultivée (+21,8 %) ainsi qu'à un rendement en hausse de 3,2 %.

## II.1.2 Les cultures industrielles

Les plantes qualifiées d'industrielles sont celles qui ne peuvent être utilisées directement sur l'exploitation et qui doivent subir une transformation importante par des procédés élaborés nécessitant souvent de lourds investissements.

Elles regroupent les betteraves sucrières, le lin, la chicorée à café, la chicorée à inuline, les plantes oléagineuses, le tabac, le houblon ainsi que les plantes médicinales, aromatiques et condimentaires. Elles couvrent en 2014 une superficie de 60 510 ha, soit 8,5 % de la SAU wallonne.

Les betteraves sucrières, le colza, la chicorée à inuline et le lin représentent respectivement 64 %, 19 %, 9 % et 7 % des surfaces réservées aux plantes industrielles en Wallonie.

L'augmentation du rendement en racines des betteraves sucrières (885,6 Qx/ha, +9,8 %) implique une augmentation de la production de 9 %, qui s'établit à 3 421 986 tonnes, malgré une légère diminution de la superficie (38 642 ha, soit -0,8 % par rapport à 2013).

Parmi les autres plantes industrielles présentes de manière significative en Wallonie, on trouve le lin et la chicorée à inuline. La superficie consacrée à la chicorée à inuline a augmenté légèrement en 2014 pour s'établir à 5 311 ha contre 5 082 ha en 2013 (+4,5 %). La superficie emblavée en lin a augmenté (+50 %) pour s'établir à 4 173 ha en 2014 selon les estimations de la DGS.

La production de lin (paille) en Wallonie atteint 25 142 tonnes, soit 56 % de plus qu'en 2013.

En 2013, la production de chicorée à inuline s'était élevée à 233 963 tonnes. Cette culture est essentiellement située en région limoneuse et sablo-limoneuse (donnée 2014 non disponible).

La culture du colza (11 581 ha), concentrée sur la province de Namur (58 %), connaît une diminution de la superficie ensemencée (-15 %) par rapport à 2013. La production est estimée à 50 582 tonnes, très légèrement en baisse (-3 %), la diminution de la superficie étant compensée par une hausse du rendement.

## II.1.3 Les pommes de terre

En ce qui concerne la culture de pommes de terre, la surface qui y est consacrée en 2014 s'élève à 35 453 ha (+10,6 %), dont 79 ha destinés à produire des plants de pommes de terre et 34 447 ha pour les pommes de terre de conservation (la variété « Bintje » assurant près de 60 % du volume produit).

En moyenne, le rendement observé en 2014 est en hausse par rapport à 2013 de 11,7 %, et la production totale de pommes de terre de conservation, qui s'élève à 1 761 718 tonnes, est plus élevée de 24 % par rapport à l'année précédente.

## II.1.4 Les prés, les prairies et les cultures fourragères

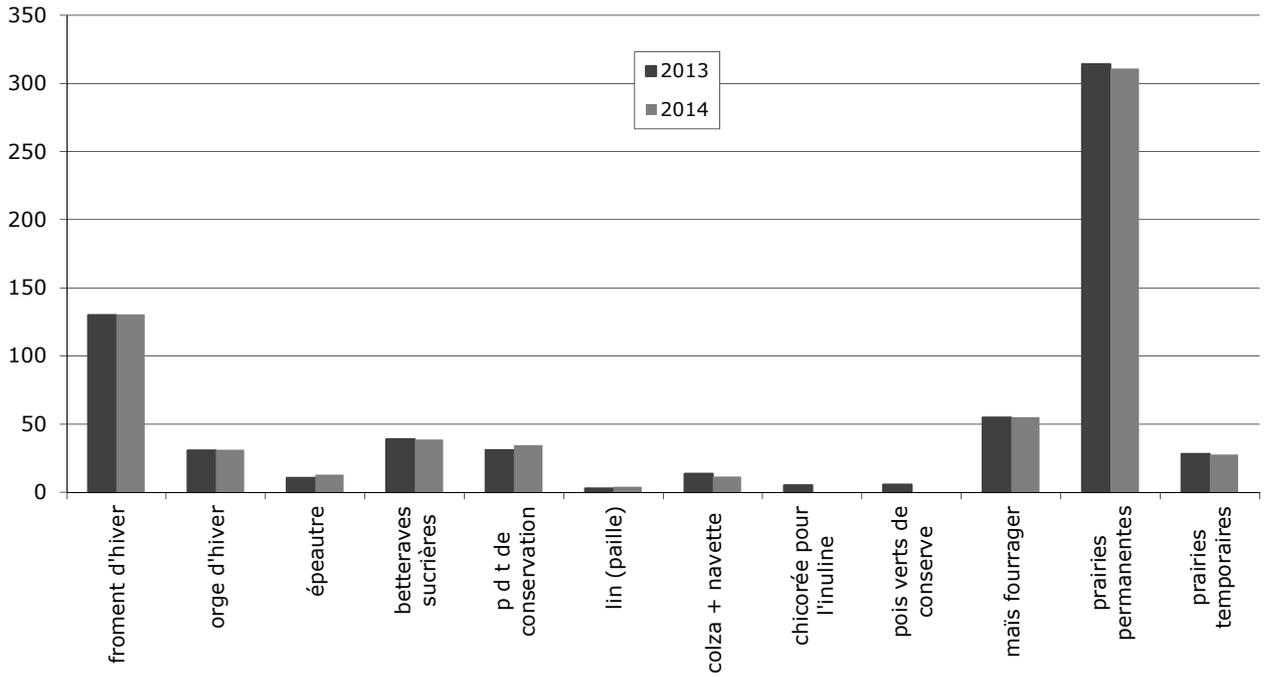
Les prés, les prairies et les cultures fourragères couvrent 400 993 ha en 2014, soit 56,1 % de la SAU wallonne.

Les prés et prairies couvrent à eux seuls 338 445 ha (84,4 % du total des fourrages) dont 310 839 ha de prairies permanentes et 27 606 ha de prairies temporaires.

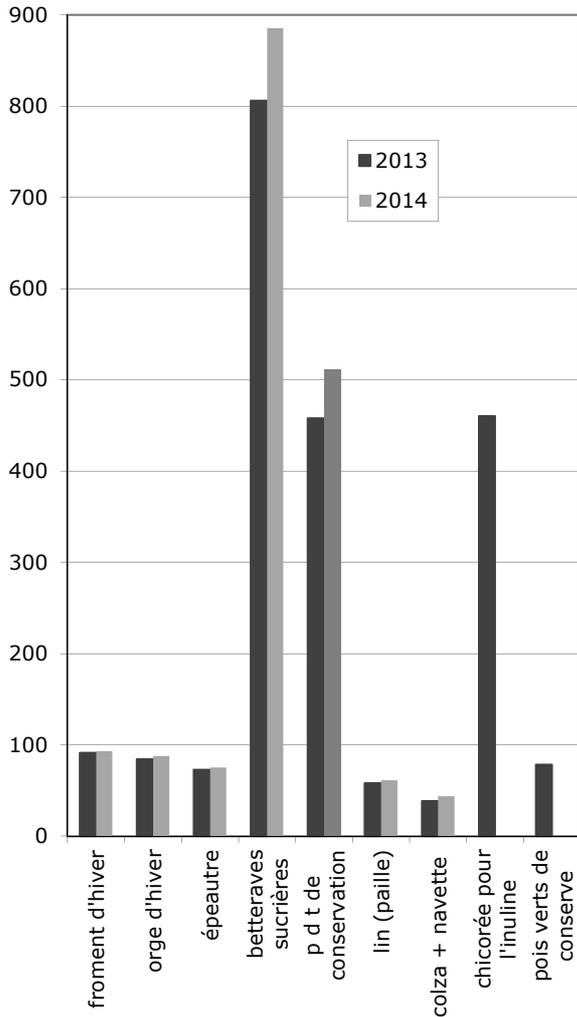
Sur les 57 307 ha consacrés aux autres cultures fourragères, 54 984 ha le sont au maïs fourrager récolté plante entière. Grâce à un rendement estimé à près de 50 tonnes de masse verte à l'hectare, la production de 2014 s'élève à 2 721 486 tonnes, soit +18,1 % par rapport à 2013.

La superficie en betteraves fourragères atteint 834 ha, en hausse de 3,6 %, dont près de la moitié se trouve dans la province de Hainaut.

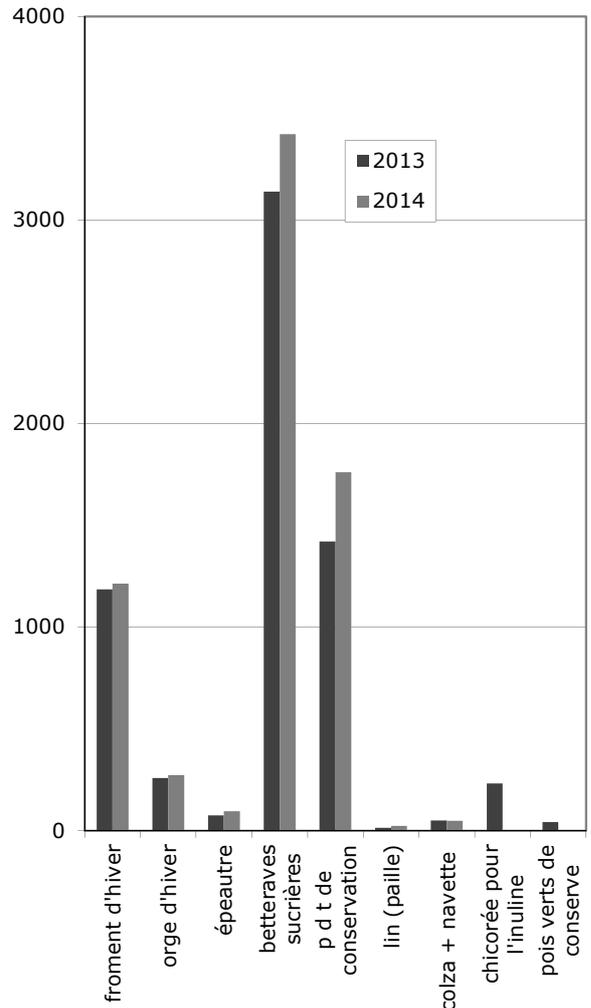
Superficie en milliers d'hectares



Rendement en Q/ha



Production en milliers de T



## II.1.5 Terres arables retirées de la production

A la suite de la réforme de la PAC de 1992, une part des terres arables consacrées à la production de céréales, oléagineux et protéagineux doit être retirée de la production et bénéficie à titre compensatoire de mesures de soutien. Actuellement, le taux de jachère obligatoire est porté à 0 %.

On distingue la jachère aidée sans production, la jachère dite non-alimentaire, constituée de terres utilisées pour la production de cultures industrielles non destinées à l'alimentation humaine ou animale, la jachère non aidée et les tournières enherbées.

A partir de 2011, il n'y a plus de distinction entre jachère aidée et non aidée. La jachère proprement dite couvre encore 1.280 ha en Wallonie.

Les terres retirées de la production (jachères et tournières enherbées) couvraient, en 2014, 6 281 ha en Wallonie, soit 1,6 % de la superficie des terres arables.

Tableau 2.2 : Superficie des terres arables retirées de la production (hors jachère non alimentaire), en Wallonie (ha)

	2011	2012	2013	2014
Jachères	988	1.143	1.280	1.319
Tournières enherbées	5.616	5.655	5.385	4.962
Total	6.604	6.798	6.665	6.281

Source : SPF Economie, Direction Générale Statistique

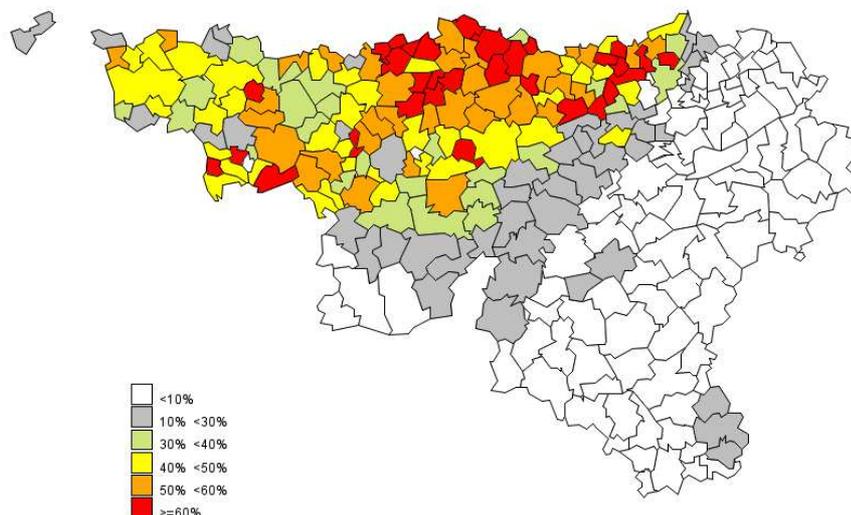
## II.1.6 Importance et localisation des cultures agricoles

Pour mesurer l'importance du secteur des grandes cultures et des autres secteurs de l'agriculture (voir ci-après) dans les communes de Wallonie, les données suivantes ont été utilisées :

- d'une part, les superficies des différentes cultures et le nombre d'animaux recensés par la DGSIE (INS) dans les communes en 2014 ;
- d'autre part, à partir de 2010, le règlement CE 1242/2008 impose de s'appuyer sur des rapports de productions brutes standard (sans les subsides) pour déterminer l'OTE, et non plus sur des rapports de marges brutes standard. Ce changement de référence affecte très peu la classification des exploitations.
- En multipliant les premières données par les secondes, on obtient des produits qui peuvent être agrégés par secteur et ensuite rapportés à la valeur de la production brute standard totale dans la commune considérée.

Les communes où les grandes cultures occupent une place très importante dans l'activité des exploitations se situent principalement en régions limoneuse et sablo-limoneuse (carte 2.1).

Carte 2.1 : Importance du secteur des grandes cultures dans les communes de Wallonie en 2014, en % de la valeur (exprimée en PBS) de la production agricole totale dans la commune



Source : calculs sur base des chiffres agricoles de la Direction Générale Statistique

## II.2 LES CULTURES HORTICOLES

### II.2.1 Les productions maraîchères

Les légumes sont très nombreux et chaque espèce se décline en diverses variétés ayant des besoins spécifiques. Les productions maraîchères sont donc très variées. Toutefois, on distinguera les cultures de légumes en plein air et les cultures sous serres.

#### II.2.1.1 Les cultures de légumes en plein air

Il y a une vingtaine d'années, les cultures de légumes en plein air couvraient une superficie de 3 300 ha. En 2014, elles couvrent 14 968 ha, soit 3,7 % de la superficie des terres arables de la Wallonie. Par rapport à l'année 2013, on observe, selon la DGS, une augmentation de la superficie de l'ordre de 2 886 ha, soit +23,9 %.

Malgré la forte croissance de ce type de cultures (+6 % l'an en moyenne sur les 10 dernières années), la superficie wallonne reste bien en deçà de la superficie couverte en Région flamande (28 480 ha). On notera toutefois que le taux annuel d'augmentation de la superficie est de 2,1 % en Région flamande, soit le tiers de celui de la Wallonie.

Les cultures de légumes en plein air sont avant tout destinées à l'industrie de la transformation. Les petits pois et les haricots verts pour l'industrie couvrent respectivement 6 785 ha et 3 005 ha. Les carottes pour l'industrie et pour la consommation à l'état frais représentent quant à elles respectivement 1 008 ha et 272 ha. Enfin, 627 ha sont occupés par les racines de witloof.

#### II.2.1.2 Les cultures sous serres

Les cultures de légumes sous serres tendent à s'accroître ces dernières années en Wallonie. On en recensait 9,9 ha en 2013 et 12,2 ha en 2014 dans le nouvel échantillon. Ce mode de production reste cependant marginal par rapport à l'ensemble de la Belgique où l'on recense 963 ha de cultures de légumes sous verre.

Le besoin de diversification est une des raisons du développement, encore timide, des productions maraîchères en Wallonie. Il existe de réelles potentialités de croissance. Cependant, le développement de ces productions rencontre des problèmes d'organisation, notamment sur le plan de la commercialisation.

### II.2.2 Les productions fruitières

On distingue ici les productions de plein air, y compris les fraises sous petits tunnels, cloches ou plastiques perforés et les cultures fruitières sous serres.

En 2014, on recense 1 717 ha de cultures fruitières de plein air, soit 9,9 % de plus qu'en 2013. Les vergers (1 479 ha dans 150 exploitations, soit une moyenne de 9,9 ha par exploitation) en représentent la plus grosse part. Ceux-ci se partagent essentiellement entre les pommiers (606 ha), les poiriers (691 ha) et les cerisiers (53 ha). La culture de fraises couvre quant à elle 131 ha, en hausse de 79 % par rapport à 2013.

En quelques décennies, les cultures fruitières de plein air se sont profondément modifiées. Elles sont devenues de plus en plus intensives et la spécialisation s'est accentuée. L'adoption des arbres de basse tige, d'une part, et de variétés dont l'entrée en production est beaucoup plus rapide, d'autre part, a permis d'accroître les rendements tout en réduisant les intrants. Le développement de la lutte intégrée, plus naturelle, se poursuit.

Les cultures et plantations fruitières sont très présentes dans la province de Liège. En 2014, on y recense près de 976 ha, soit 57 % des cultures fruitières de plein air.

En 2014, les cultures fruitières sous serres, uniquement des fraises, recouvrent 14 hectares. Cette superficie concerne 56 exploitations, soit, en moyenne, 25 ares par exploitation.

### II.2.3 Les pépinières et cultures ornementales

En 2014, on a recensé 559 hectares de pépinières en plein air dont 176 ha de plants d'ornement, 67 ha de plants forestiers et 316 ha de plants fruitiers. Cette superficie est en légère hausse. En 2013, on en recensait 514 ha.

On trouve principalement les plants d'ornement en province de Hainaut (46 %), les plants forestiers dans la province de Luxembourg (plus de 70%) et les plants d'arbres fruitiers dans le Brabant wallon et en province de Liège.

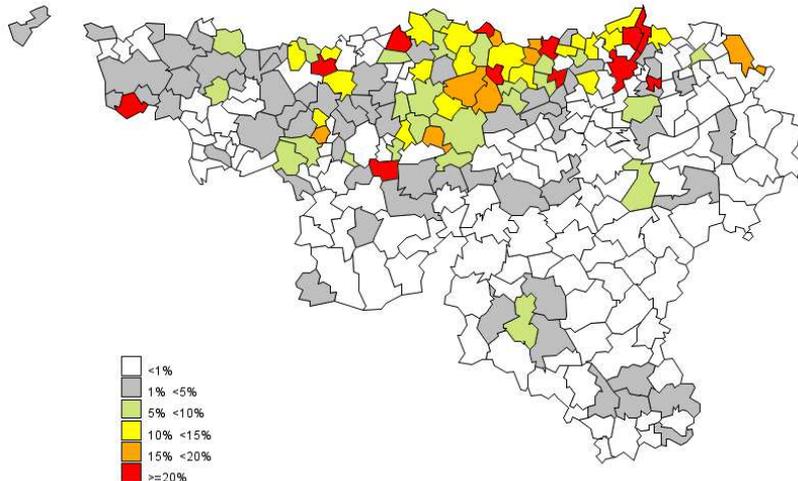
Les cultures ornementales en plein air couvrent 24 ha dont 13 ha de chrysanthèmes en pots.

Enfin, les cultures ornementales sous serres représentent 7 ha.

## II.2.4 Importance et localisation des cultures horticoles

Les communes où les cultures horticoles (légumes, fruits, pépinières, fleurs et plantes ornementales) occupent une place relativement importante sont assez dispersées en Wallonie (carte 2.2).

*Carte 2.2 : Importance du secteur horticole dans les communes de Wallonie en 2014, en % de la valeur (exprimée en PBS) de la production agricole totale de la commune*



Source : calculs sur base des chiffres agricoles de la Direction Générale Statistique

## II.3 LES PRODUCTIONS ANIMALES

### II.3.1 Les productions bovines

En 2014, l'effectif total des bovins en Wallonie s'élevait à 1 176 459 têtes (47 % du cheptel belge), soit un effectif en statu quo par rapport à 2013 (annexe II.3).

Entre 2013 et 2014, on enregistre la disparition de 113 exploitations détenant des bovins en Wallonie (-1,2 %).

A la suite des diverses crises qui ont marqué la seconde moitié des années 90 (ESB, dioxine...), l'effectif bovin wallon s'est réduit de plus de 13 % entre 1990 et 2006. Durant cette période, la restructuration du cheptel bovin entamée à la suite de l'instauration des quotas laitiers s'est poursuivie avec la réforme de 1992. En 1990, sur un total de près de 600 000 vaches, 34 % étaient des vaches allaitantes mais en 2014, sur un total d'un peu plus de 441 000 vaches en production, 53 % relèvent de cette catégorie.

De plus, les exploitations détenant des bovins ont tendance à se spécialiser. En 2014, sur les 8 963 exploitations détenant des bovins, 5 545 détiennent des vaches laitières et 7 164 des vaches allaitantes, près des trois quarts des exploitations détentrices de bovins (73,8 %) sont spécialisées en productions bovines.

#### II.3.1.1 La production de viande

En 2014, la production nette (les abattages) de la Belgique concerne 835 331 têtes de bétail bovin dont 492 390 bovins adultes d'un poids carcasse moyen de 411 kg et 342 941 veaux d'un poids carcasse moyen de 160 kg. On estime donc la production bovine nette belge à 257 666 tonnes, en hausse de 3,1 % par rapport à 2013.

La localisation (Wallonie, Flandre) des abattages ne fait que refléter l'activité des entreprises d'abattage (et leur localisation) et n'augure en rien de l'origine de l'animal abattu.

Pour exprimer la production de viande bovine, on utilise la notion de « production indigène brute » (PIB). Celle-ci est égale au nombre des abattages (production nette) augmenté des exportations d'animaux vivants et diminué des importations d'animaux vivants.

Pour déterminer la PIB de la Wallonie, on a utilisé les données disponibles au niveau national, lesquelles ont été extrapolées au prorata du potentiel de reproduction présent en Wallonie.

En 2014, la production indigène brute de viande bovine à l'échelon de la Belgique s'élève à 255 000 tonnes (en équivalent poids carcasse) dont 54 000 tonnes (en équivalent poids carcasse) de veaux de boucherie.

En Wallonie la production de veaux de boucherie est marginale en poids, mais notoire en têtes exportées à 14 jours vers la Flandre. La Wallonie détient 41 % des vaches laitières et 61 % des vaches nourrices belges. Le poids moyens des bovins adultes produit en Wallonie est supérieur à celui qui est observé en Flandre et on estime la proportion de PIB des bovins adultes à 65 %, soit 130 000 tonnes auxquelles il faut ajouter 131 000 veaux exportés d'un poids carcasse moyen de 40 Kg, soit 5 300 tonnes.

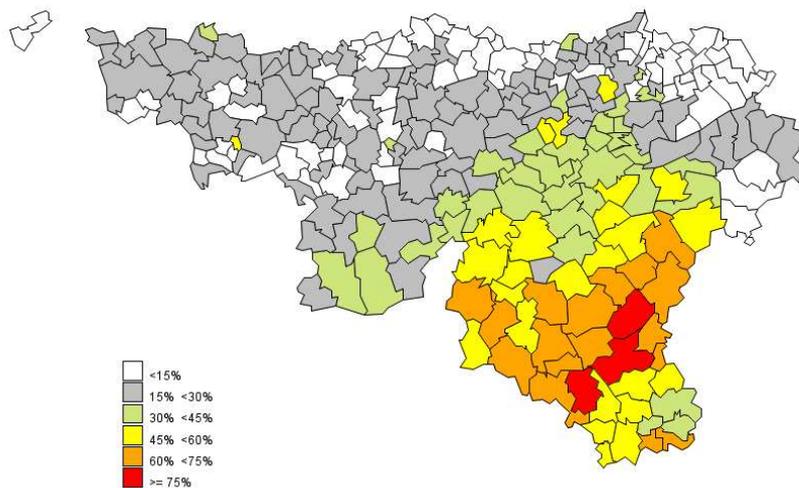
La PIB Wallonne serait donc de 135 300 tonnes d'équivalent carcasse, ou 53 % de la PIB belge.

Il convient de tempérer ce chiffre en rappelant que l'exploitation bovine wallonne est de type « naisseur-éleveur » et que l'engraissement des bovins se fait de moins en moins dans l'exploitation d'origine.

### II.3.1.2 Importance et localisation de la viande bovine

Les communes où la production de viande bovine (obtenue surtout à partir des vaches allaitantes) constitue une activité très importante sont principalement situées dans le sud de la Wallonie et particulièrement dans la province de Luxembourg (carte 2.3).

*Carte 2.3 : Importance du secteur de la viande bovine dans les communes de Wallonie en 2014, en % de la valeur (exprimée en PBS) de la production agricole totale dans la commune*



*Source : calculs sur base des chiffres agricoles de la Direction Générale Statistique*

### II.3.1.3 La production de lait

En 2014, la production laitière wallonne a été obtenue à partir d'environ 207 000 vaches (dont un certain nombre appartient au rameau mixte de la race BBB).

Sur les 3,458 milliards de litres de quota livraison de la Belgique, la Wallonie dispose de 1,384 milliards de litres (tableau suivant). La somme des livraisons corrigées ne s'élève qu'à 1,324 milliards de litres. Le quota livraison attribué moyen est de l'ordre de 362 200 litres par exploitation pour la campagne 2014-2015, en hausse de 4 900 litres ou de 1 % par rapport à la campagne 2013-2014.

Toutefois, le quota moyen par exploitation varie selon les provinces entre 288 000 litres en Hainaut et 469 000 litres dans la province de Liège.

Tableau 2.3 : Répartition du quota livraison selon les provinces wallonnes en 2014-2015

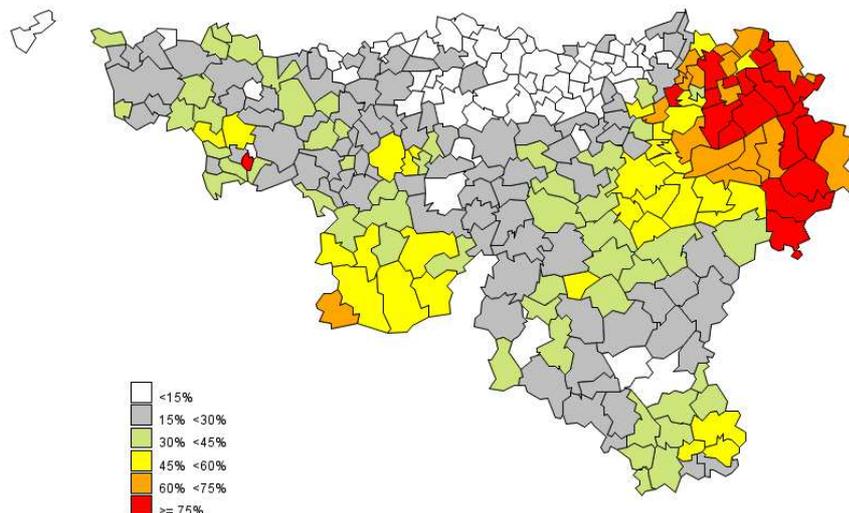
	Quota (millions de litres)	Quota (%)	Nombre de producteurs	Quota moyen (1 000 litres)
Brabant wallon	49,0	3,5	149	328,6
Hainaut	394,7	28,5	1.370	288,1
Liège	574,8	41,6	1.226	468,8
Luxembourg	176,9	12,8	497	355,8
Namur	188,3	13,6	578	325,8
Wallonie	1.383,6	100,0	3.820	362,2

Source : DGARNE-Direction des Droits et Quotas

#### II.3.1.4 Importance et localisation de la production de lait

Les communes où la production de lait occupe une place très importante dans l'économie des exploitations sont concentrées dans la province de Liège (région herbagère liégeoise et Haute Ardenne) ainsi que le montre la carte 2.4.

Carte 2.4 : Importance du secteur laitier dans les communes de Wallonie en 2014, en % de la valeur (exprimée en PBS) de la production agricole totale dans la commune



Source : calculs sur base des chiffres agricoles de la Direction Générale Statistique

#### II.3.2 La production porcine

Entre 2013 et 2014, le nombre total de porcs détenus en Belgique a diminué de 130 965 têtes (-2,0 %), le nombre de truies diminue de plus de 35 000 têtes (-7,2 %).

En Wallonie, on constate une augmentation des effectifs entre 2013 et 2014 de l'ordre de 16 150 têtes (+4,9 %) pour s'établir à 342 937 porcs, dont plus de 12 400 truies.

En 1990, la Wallonie comptait près de 305 000 porcs pour 3 898 détenteurs, soit 78 porcs, en moyenne, par détenteur. Cette spéculation concernait alors 13,4 % des exploitations agricoles. En 2014, cette proportion n'est plus que de 4,2 %, soit 545 exploitations détenant, en moyenne, 629 porcs.

La production nette (les abattages) en Wallonie, en 2014, s'élève à 102 455 tonnes, soit 9,2 % de la production nette belge.

La production porcine wallonne est surtout concentrée dans les provinces du Hainaut (133 150 porcs) et de Liège (110 700 porcs).

#### II.3.3 La production avicole

##### II.3.3.1 Le poulet de chair

En 1990, on dénombrait 609 870 poulets de chair dans 1 165 exploitations.

Au 1<sup>er</sup> mai 2013, on en dénombrait 3 058 200 dans 352 exploitations dont 92 détenaient 22 000 poulets en moyenne, représentant plus de 90 % du secteur en Wallonie.

Au 15 octobre 2014, la DGS a enquêté un échantillon représentatif de 144 exploitations. Ces exploitations détiennent au total 3 476 000 poulets soit 24 000 poulets en moyenne.

La production nette wallonne en 2014 est de près de 42 000 tonnes de volailles, soit 9,7 % de la production nette belge.

### II.3.3.2 Les poules pondeuses

Au 1<sup>er</sup> mai 2013, la DGS avait comptabilisé 1 014 200 poules pondeuses pour 1 240 détenteurs. Cependant, 3 % d'entre eux (40 exploitations de plus de 10 000 poules) détenaient 82 % de l'effectif.

Au 15 octobre 2014, l'échantillon enquêté par la DGS concerne 53 exploitations détenant au total 1 179 593 poules pondeuses, soit en moyenne 22 250 poules.

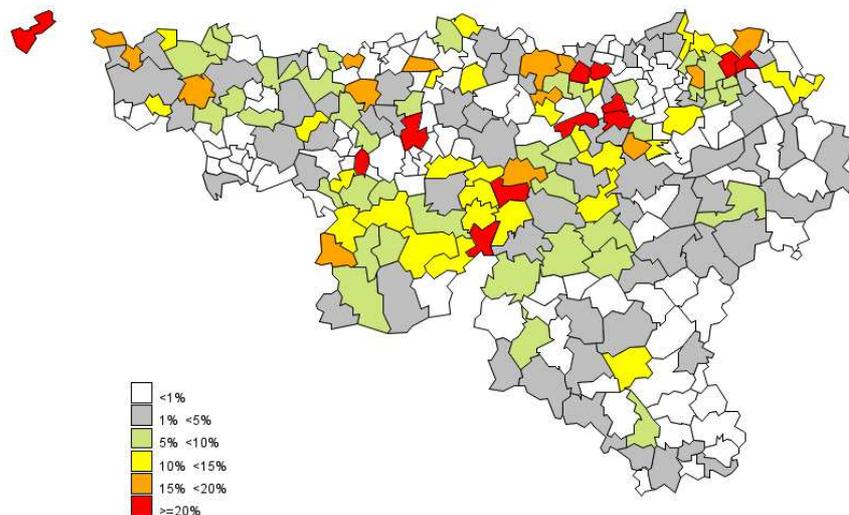
La production d'œufs en Wallonie est principalement localisée en province du Hainaut (45,7 % des poules pondeuses), les provinces de Liège, de Luxembourg et de Namur en comptent respectivement 20,8 %, 15,5 % et 12,7 %, le Brabant wallon, 5,4 %.

La production d'œufs, comme la production de viande de volaille, se concentre et se spécialise.

### II.3.4 Importance et localisation du secteur des granivores

Les productions hors-sol (porcs et volailles) sont peu développées en Wallonie et ne représentent une importance significative dans l'économie des exploitations que dans quelques communes (carte 2.5).

*Carte 2.5 : Importance du secteur des granivores dans les communes de Wallonie en 2014, en % de la valeur (exprimée en PBS) de la production agricole totale dans la commune*



*Source : calculs sur base des chiffres agricoles de la Direction Générale Statistique*

### II.3.5 La production chevaline

Les chiffres agricoles de la DGS pour 2014 ne présentent pas de données pour les chevaux.

En 1990, 7 307 chevaux étaient recensés dans les exploitations agricoles wallonnes.

En 2013, on en recensait 13 341. C'est dans la province de Luxembourg que les chevaux agricoles sont les plus nombreux, viennent ensuite les provinces du Hainaut, de Namur et de Liège.

Le rapport entre les chevaux agricoles et les autres chevaux se révélait être le plus élevé dans le Luxembourg et le plus bas en Brabant wallon.

## II.3.6 Les productions ovine et caprine

Les chiffres agricoles de la DGS pour 2014 ne présentent pas de données pour les ovins et les caprins.

Les productions ovine et caprine étaient plus répandues autrefois car elles mettaient en valeur des terres de moindre qualité. Ces productions étaient compatibles avec une agriculture plus extensive. Avec le temps, les terres marginales ont été améliorées ou abandonnées (boisées).

En 1990, un peu moins de 70 000 moutons étaient recensés dans les exploitations agricoles wallonnes.

En 2013, on en recensait près de 48 400. Ils étaient détenus dans 1 201 exploitations professionnelles, à part plus ou moins égale dans les provinces de Liège, de Luxembourg, du Hainaut et de Namur, et en quantité plus faible en Brabant wallon.

L'élevage du mouton jouit actuellement d'un bon encadrement en Wallonie. Toutefois, cette dernière (comme le pays) est loin d'atteindre l'autosuffisance pour cette production. En 2014, la production nette en Wallonie s'élève à 183 tonnes, soit 7,5 % de la production nette belge.

En 2013, le nombre de caprins recensés en Wallonie s'élevait à 10 665 têtes.

## II.4 LES PRODUCTIONS SOUS MODE BIOLOGIQUE

Trois organismes certificateurs sont agréés en Wallonie en vue de superviser l'ensemble des opérateurs (producteurs, transformateurs et importateurs) du secteur « bio ». Il s'agit de « CERTISYS » (Belgique), de « Tüv Nord Integra » (division du groupe « INTEGRA ») et de Quality Partner (Belgique).

NB : il y en a un de plus agréé en Flandre, à savoir Control Union.

Tout opérateur désireux de s'inscrire dans le mode biologique est tenu de notifier son activité auprès d'un de ces organismes certificateurs qui veillera au respect des cahiers des charges relatifs au(x) domaine(s) d'activité de l'opérateur en question.

En ce qui concerne la production agricole proprement dite, il n'est pas concevable de passer de but en blanc du mode conventionnel de production au mode biologique. Par conséquent, les agriculteurs qui s'engagent dans cette voie transitent par une « période de conversion » d'une durée d'environ deux ans avant que leurs productions puissent être vendues sous l'appellation « produit issu de l'agriculture biologique » (NB : on dit plus couramment « produit biologique ») et certifiées comme telles.

### II.4.1 Les productions végétales

L'importance des superficies sous contrôle en Wallonie vient du rapport annuel établi par les organismes certificateurs à destination de la direction concernée de la DGARNE. Pour la Flandre les informations sont tirées du rapport : « De biologische landbouw in Vlaanderen - Stand van zaken 2014 » publié par l'« *Afdeling Monitoring en Studie* » du « *Departement Landbouw en Visserij* »<sup>[9]</sup>.

En 2014, la superficie sous contrôle (bio et conversion) à l'échelon du Royaume couvre près de 66 700 ha (dont 61 651 ha en Wallonie), soit une augmentation de 6,7 % par rapport à l'année précédente. Cet accroissement est la résultante d'une progression enregistrée en Wallonie (+7,4 %) et d'une régression en Flandre (-0,5 %).

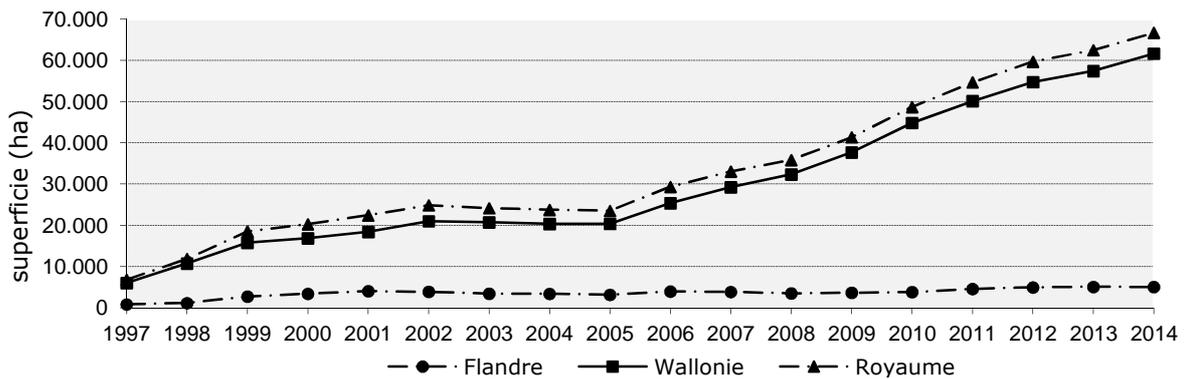
La part de la superficie sous contrôle par rapport à la SAU recensée, progresse encore en Wallonie et atteint 8,6 % tandis que la superficie sous contrôle en Flandre reste sous la barre du pour cent avec 0,8 % de la SAU recensée.

En ce qui concerne la Wallonie, le « Plan stratégique pour le développement de l'agriculture biologique à l'horizon 2020 » a pour objectif d'atteindre 14 % de la SAU convertie au mode biologique de production. Si le rythme annuel moyen de progression observé les cinq dernières années devait se maintenir, l'objectif du plan stratégique devrait être atteint pour 2019. Toutefois, si l'on prend en considération le rythme de progression sur les trois dernières années, il apparaît que l'objectif de 14 % ne sera pas atteint avant 2021.

La figure 2.1 ci-après évolution récente des superficies sous contrôle en Région flamande, en Wallonie et en Belgique.

<sup>[9]</sup><http://lv.vlaanderen.be/nl/voorlichting-info/publicaties/studies/sectoren/de-biologische-landbouw-vlaanderen-stand-van-zaken>

Figure 2.1 : Agriculture biologique : Evolution des superficies sous contrôle de 1997 à 2014



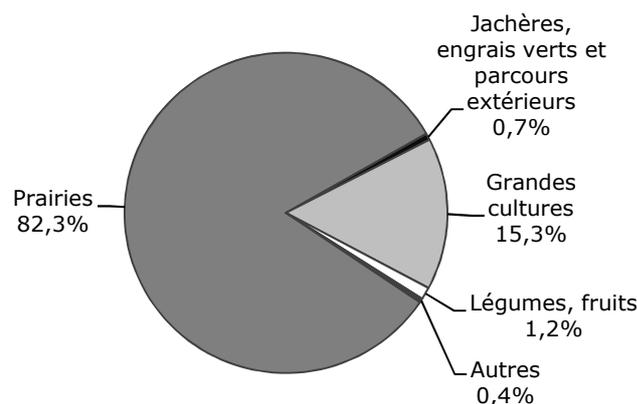
Source : rapport de la Belgique relatif au règlement (CE) n°834/2007 du Conseil et calculs DGARNE (D32)

La répartition de la superficie sous contrôle selon les cultures, ainsi que le montre la figure 2.2 ci-après, n'évolue guère dans le temps. Le paysage « bio » wallon est depuis le début des observations en la matière très largement dominé par les superficies fourragères qui, en 2014, représentent 82,3 % de la SAU en mode biologique de production (sans compter la part des grandes cultures consacrées à l'alimentation animale), soit une réduction de 1,2 % par rapport à l'année précédente. Cette réduction s'explique par la progression relative des surfaces sous contrôle dédiées aux grandes cultures (+22 %) et aux cultures maraîchères (+27 %).

La situation est différente en Région flamande puisque les grandes cultures, les fruits et les légumes représentent ensemble 34,4 % de la superficie sous contrôle. En Wallonie, ces superficies couvrent 16,6 % de la superficie sous contrôle. Les prairies flamandaises menées en mode biologique (les surfaces en conversion comprises) représentent 48,5 % de la surface totale « bio ». En Wallonie, 82,3 % de la surface « bio » sont consacrés à la prairie.

L'agriculture biologique est bien plus axée sur la production fourragère que l'agriculture conventionnelle dans les deux régions mais tout particulièrement en Wallonie. Ceci traduit très probablement le fait qu'il est plus aisé de conduire des surfaces fourragères en mode biologique de production et plus spécialement des prairies et en outre que ces spéculations sont, à la base, menées de manière moins intensive en Wallonie qu'en Flandre d'où la plus grande facilité d'adaptation au cahier des charges « bio » dans la première région citée.

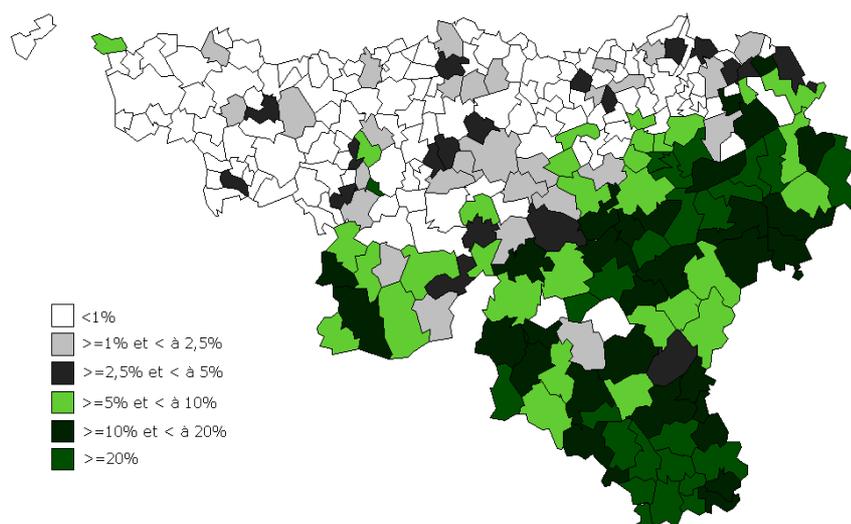
Figure 2.2 : Ventilation de la superficie wallonne sous contrôle selon le type de culture (2014)



Sources : SPW/DGARNE (D32), Certisys, Tüv Nord Integra, Quality Partner

Le mode biologique concerne 8,6 % de la SAU wallonne. A l'échelon des communes d'importantes différences apparaissent ; c'est ce qu'illustre la carte ci-après qui est toujours d'actualité. Le Sud-Est est, globalement plus orienté « bio » que le reste de la Wallonie. Cet écart entre les deux sous-régions forme une frontière coïncidant assez bien avec la limite de la zone défavorisée. En effet, 82 % des surfaces « bio » sont fourragères et cette zone est de loin dominée par les superficies fourragères qui servent de support aux spéculations bovines (lait, viande).

Carte 2.6 : Importance du mode de production biologique dans les communes wallonnes (2010) en % de la SAU communale



Sources : Service public de Wallonie/DGARNE, SPF économie/DGS

## II.4.2 Les productions animales

Vu la nature et la localisation de la production végétale « bio » en Wallonie (Sud et Est de la Région) et sachant que la production animale sous contrôle est par essence liée au sol, il n'est pas étonnant de constater que les herbivores et plus particulièrement les bovins forment le contingent animal de loin le plus important lorsqu'on le convertit en unités de gros bétail (UGB).

Tableau 2.4 : Evolution des principales espèces d'animaux sous contrôle entre 2004 et 2014 en RW

Espèces	2004	2006	2008	2010	2012	2013	2014		
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	UGB	% UGB
Bovins	29.530	30.844	40.467	61.333	69.690	72.179	73.642	59.695	82,5
Porcins	6.407	9.377	9.593	13.618	8.273	8.159	7.706	1.240	1,7
Ovins et caprins	7.221	9.192	7.652	8.107	11.260	12.594	15.229	2.284	3,2
Autres animaux	496	653	1.642	1.771	1.798	2.044	1.812	743	1,0
Volailles	628.314	772.636	945.000	1.151.490	1.486.743	1.591.041	1.736.393	8.390	11,6
							1.834.782	72.341	100,0

Sources : Certisys, Tüv Nord Integra, Quality Partner, Service public de Wallonie/DGARNE, estimations DGARNE (UGB)

Par rapport à l'année précédente, on note une forte progression du nombre d'ovins et de caprins (+22,2 % d'ovins et +6,3 % de caprins). Le nombre de volailles sous contrôle progresse de 9,1 % pour les poulets de chair et de 9,6 % pour les poules pondeuses (en 2014, une volaille sur trois est élevée dans le respect du cahier de charges « bio »). La baisse du nombre de porcs sous contrôle amorcée en 2010 se poursuit en 2014 (-5,6 %).

Il est à souligner que le secteur animal « bio » est à l'instar du secteur végétal plus dynamique en Wallonie qu'en Région flamande même pour des productions telles les porcs et la volaille qui sont une spécialité du Nord du Royaume. Exprimés en UGB, les animaux sous contrôle en Région flamande représentent, en 2014, à peine 7,2 % du total sous contrôle en Belgique.

## II.4.3 Evolution des productions sous contrôle « bio »

### II.4.3.1 Les tendances

Les superficies sous contrôle ont crû en 2014 à l'échelon du Royaume (+6,7 %) de façon plus accentuée que l'année précédente (+4,7 %).

En dix ans, la superficie agricole bio a triplé (figure 2.1).

En ce qui concerne les animaux sous contrôle en Wallonie (tableau 2.4), on observe qu'en dix ans, le nombre d'ovins et de caprins a plus que doublé, que celui des volailles a presque triplé

pendant que celui des bovins été multiplié par 2,5. On note par contre depuis 2006 une baisse sensible (-20 %) du nombre de porcins.

#### II.4.3.2 Importance du marché des produits « bios »

Pour la Belgique, le montant total des ventes de produits (alimentaires ou non) portant la certification « bio » atteint 435 millions d'euros en 2014<sup>[7]</sup>, soit une progression de 3,8 % par rapport à 2013.

En 2014, les dépenses des ménages belges en produits alimentaires frais « bio » ont augmenté de 5 % en Belgique et représentent 2,3 % du total des dépenses des ménages belges dans ce secteur (contre 1,3 % en 2008).

Les produits « bio » possédant les plus grandes parts de marché total sont les substituts de viande (22 %), les œufs (11 %), les légumes (5,4 %), les pommes de terre (3,9 %) et les fruits (3,5 %).

Les surfaces grandes et moyennes et les hard discounters (59,8 %), et le commerce spécialisé (30,7 %), forment ensemble plus de 90 % du chiffre d'affaire. Les ventes à la ferme et sur les marchés représentent chacune 4 à 5 % du marché.

La production intérieure ne suffit pas à satisfaire la demande d'où un recours substantiel à l'importation. Il faut savoir que l'importation de produits issus de l'agriculture biologique est régie par une réglementation stricte afin de garantir au consommateur européen que ces produits importés ont été élaborés selon des méthodes de production équivalentes aux méthodes admises en Europe et ont subi des contrôles à ceux imposés par la législation européenne pour les produits indigènes.

En moyenne, les produits « bios » sont plus chers d'un tiers que leurs homologues conventionnels mais selon la nature du produit l'on s'écarte de manière plus ou moins importante de cette moyenne.

Ainsi qu'on l'a évoqué plus haut, la grande distribution règne en maître sur le secteur « bio » qu'il s'agisse ou non de produits alimentaires. Elle est en mesure de mettre en place ses propres filières, ses propres cahiers de charge<sup>[8]</sup> allant de la production primaire à, bien entendu, la commercialisation. La grande distribution, ce sont de gigantesques centrales d'achat susceptibles de peser lourdement sur la formation des prix ; c'est aussi une certaine tendance à la standardisation, à l'homogénéisation des produits telle qu'on la trouve dans le secteur conventionnel. Force est de constater que le consommateur place sa confiance dans la grande distribution entre autres pour ses achats de produits issus de l'agriculture biologique.

#### II.4.3.3 Le dynamisme du secteur végétal « bio » wallon

La superficie sous contrôle est constituée, d'une part de l'étendue des terres en période de conversion vers l'agriculture biologique et d'autre part, des surfaces réellement certifiées « bio ». Lorsque la part des surfaces en conversion dans le total des superficies sous contrôle est en progression, on peut conclure que le secteur est animé d'un certain dynamisme pour autant que la superficie totale soit également en croissance.

En 2002, on comptait un ha en conversion sur à peu près 5 ha sous contrôle, soit un taux de conversion de 20 %, toutes productions végétales sous contrôle confondues. En 2003, il y avait un ha en conversion sur 3,5 ha sous contrôle, soit un taux de conversion d'environ 29 %. Ce pourcentage plus important n'était nullement synonyme de dynamisme car la superficie sous contrôle était en légère baisse ; en d'autres termes, la superficie certifiée en « bio » qui a été « perdue » n'a pas été compensée par celle entrée en conversion. En 2004, le tassement des superficies s'est poursuivi mais, à la différence de l'année précédente, le taux de conversion a également été en baisse, affichant 17 % environ, soit un ha en conversion pour 6 ha sous contrôle.

Pour ce qui est du dynamisme affiché par le secteur « bio » en 2006, on relève un ha en conversion pour 3,6 ha sous contrôle, soit un taux de conversion avoisinant les 28 %. Si en outre on prend en considération la progression des superficies sous contrôle, on peut percevoir les premiers signes d'un regain de dynamisme du secteur « bio » wallon. Mais il faudrait que cette tendance se confirme dans le futur pour pouvoir réellement qualifier cela de regain de

<sup>[7]</sup> Voir aussi pour un rapport complet : <http://www.biowallonie.com/wp-content/uploads/2015/05/Le-bio-en-chiffre-2014.pdf>

<sup>[8]</sup> Ces filières doivent évidemment se développer dans le respect de la réglementation en vigueur dans ce domaine.

dynamisme. En 2007 on compte un ha en conversion pour 3,3 ha sous contrôle, soit un taux de conversion de l'ordre de 30 % qui confirme les signes de dynamisme perçus l'année précédente. En 2008, léger essoufflement puisqu'on ne compte plus que un ha en conversion pour 3.9 ha sous contrôle, soit un taux de conversion d'environ 25 %. En 2009, nouvelle embellie du secteur puisque, outre l'accroissement notable des superficies sous contrôle, l'on note un ha en conversion pour 3,4 ha sous contrôle, soit un taux de conversion de 29 %. En 2010, la progression se poursuit avec un ha en conversion pour 3,1 ha sous contrôle, soit un taux de conversion de 32 %. En 2011, la superficie sous contrôle progresse encore mais plus mollement de sorte que l'on enregistre 1 ha en conversion pour 3,7 ha sous contrôle soit un taux de conversion de 27 %.

En 2012, la superficie sous contrôle poursuit sa progression mais avec une intensité moindre que l'année précédente. Par conséquent on n'observe plus que 1 ha en conversion pour 4,7 ha sous contrôle, soit un taux de conversion de 21 %. On n'avait plus enregistré un taux de conversion aussi bas depuis 2004.

En 2013, on constate une reprise de la dynamique « bio » par rapport à 2012, avec 1 ha en conversion pour 4,25 ha sous contrôle soit un taux de conversion de 23,5 %.

En 2014, le taux de conversion redescend au niveau de celui de 2012 (21%).

## II.5 EVOLUTION DES PRIX DES PRINCIPAUX PRODUITS ET MOYENS DE PRODUCTION AGRICOLES

### II.5.1 Les produits végétaux

#### II.5.1.1 Les céréales

Etant régis par une organisation de marchés depuis le début du marché commun, les prix des céréales (annexes II.4 et II.5) ont évolué suivant les décisions prises à ce niveau.

Chiffres repères		
Prix €/100 kg		
	Froment	Escourgeon
2010/11	21,2	17,8
2011/12	18,6	18,1
2012/13	22,88	21,11
2013/14	17,70	16,12
2014/15	15,06	14,54

En modifiant profondément la politique de soutien des revenus, la réforme de 1992 a accentué la tendance à la baisse des prix, entamée au milieu des années 80.

La réforme dite « Agenda 2000 » et sa révision à mi-parcours ont fortement modifié les organisations communes de marchés dans le but de les libéraliser, entraînant ainsi une forte volatilité des prix des produits agricoles au sein de l'Union européenne.

En 2004/2005, les prix des céréales ont été en moyenne sensiblement moins élevés qu'en 2003/2004. La situation particulière de l'année 2003/04 expliquait cet écart : faible récolte au niveau mondial faisant augmenter sensiblement les prix (+20 % par rapport à 2002/03). En 2004, la récolte fut plus abondante, d'où un recul des prix de vente.

Les prix de la campagne 2005-2006 ont été en moyenne légèrement supérieurs à ceux de la campagne 2004/2005 (+5,6 %) en raison notamment de prix plus élevés en fin de campagne.

En 2008/2009, l'abondance de la production a amené une situation semblable à celle vécue pour la récolte 2004. Le prix moyen du blé panifiable a chuté de 47 % par rapport à celui de la campagne 2007/2008. Pour l'escourgeon, la baisse a été de 48 %.

Pour la campagne 2009/10, la baisse des prix s'est poursuivie : -13 % en froment et -22% en escourgeon

En 2010/2011, une augmentation de plus de 100 % est observée suite à certaines récoltes décevantes en Belgique et dans le monde et à la spéculation sur les marchés mondiaux.

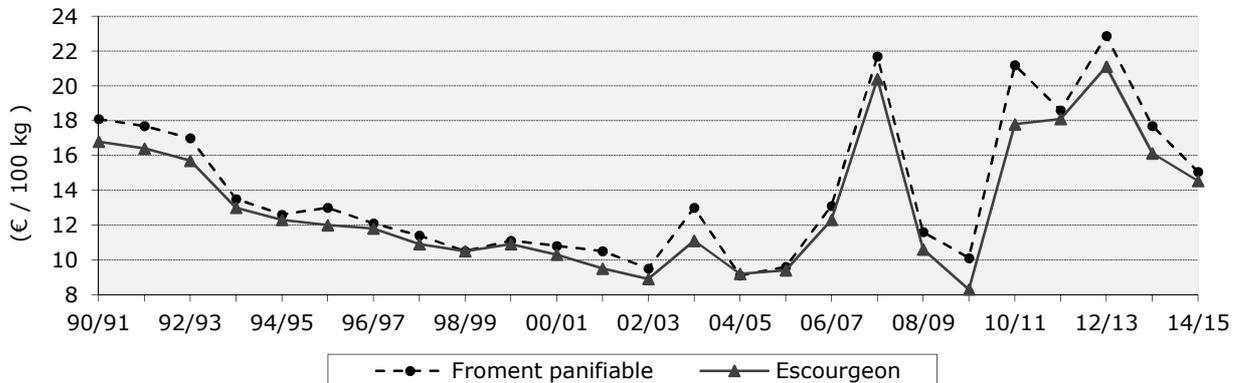
Pour la campagne 2011/12, on note un retrait de 12 % du prix du froment d'hiver et une légère augmentation (+1,7 %) de l'escourgeon.

La campagne 2012/2013 bat les records avec 22,88 €/quintal en froment (+23 %) et 21,11 € le quintal en escourgeon (+16 %).

La campagne 2013/14 est la moins bonne des 4 campagnes précédentes avec des prix de 17,70 €/quintal (-22,6 %) pour le froment et 16,12 €/quintal pour l'escourgeon (-23,6 %). On relève un accroissement notable des rendements pour ces céréales tant en Wallonie qu'à l'échelon du Royaume.

Enfin, pour la campagne 2014/2015, la baisse des prix se poursuit et l'écart entre les prix du froment et celui de l'escourgeon s'amenuise. Les rendements progressent en Wallonie mais baissent quelque peu en Région flamande.

Figure 2.3 : Evolution des prix du froment panifiable et de l'escourgeon, en Belgique, de 1990/91 à 2014/15 (€/100 kg)



Sources : CEA – DGARNE

### II.5.1.2 Les betteraves sucrières

En 2012, le rendement moyen national s'est établi à près de 13 tonnes de sucre à l'hectare et le surpris payé fin 2013 pour la production de 2012 d'environ 19,65€ par tonne de betteraves a porté le prix de la tonne de betteraves à 45,94€.

En 2013, le rendement national racines ramené à 16 % de sucre a atteint 85,14 tonnes/ha. Le prix des betteraves à 16 % a été de 26,29 € par tonne de betteraves dans le quota, augmenté d'un surpris de 6,58 €/tonne, soit 32,87 €/tonne à 16 %.

En 2014 le rendement racines moyen national ramené à 16 % de sucre est estimé à 92,04 tonnes/ha et le rendement sucrier à 13,7 tonnes à l'ha. Le prix des betteraves à 16 % estimé par la DAEA (la récolte 2014 n'étant pas encore valorisée à 100 %) est de 26,29 € par tonne de betteraves dans le quota, augmenté d'un surpris estimé à 1 €/tonne, soit 27,29 €/tonne.

### II.5.1.3 Les pommes de terre

Non soumis à une organisation de marchés, les prix des pommes de terre (annexe II.6) sont très fluctuants. Dépendant des superficies et des aléas du climat, les productions peuvent être très variables ce qui explique l'instabilité des prix. Des prix élevés une année favorisent un accroissement de la superficie l'année suivante tandis que des prix réduits la diminuent.

Ainsi, pour la campagne 2010/2011, la hausse des prix atteint 155 % par rapport à la campagne précédente. Cette hausse de prix est due à la baisse de production observée au niveau européen (baisse moyenne des rendements de 4,5 % et augmentation globale des surfaces de 0,1 %). Situation favorable pour la Belgique qui augmente globalement sa production de 8,8 %.

En ce qui concerne la campagne 2011/12, on observe une chute de prix de 73 %, provoquée par une forte augmentation des rendements.

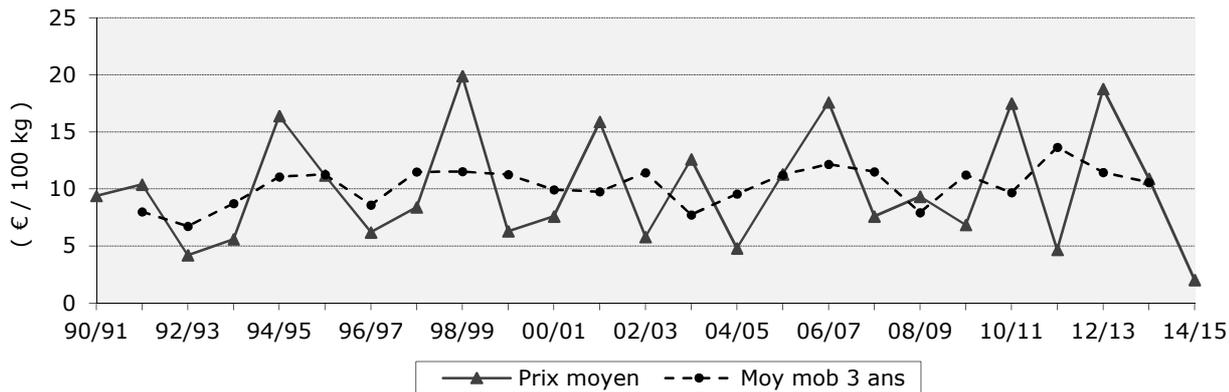
La campagne 2012/13, caractérisée par une baisse des rendements et des superficies, et donc par une diminution de la production de près de 50 %, est une année record pour le prix moyen du marché (187,8 €/tonne) car le prix de la campagne précédente est multiplié par 4.

On fera remarquer qu'une bonne partie de la production est sous contrat.

En 2013/14, la campagne débute avec des prix corrects (12 à 14 €/100 kg) mais le marché se dégrade dès février 2014, si bien que le prix moyen sur la campagne se situe à 10,90 € le quintal, les quantités produites étant en nette progression.

La campagne 2014/2015 voit les prix poursuivre leur dégradation, de sorte que le prix moyen atteint le plus bas niveau enregistré depuis plus de 20 ans (figure 2.4). En Wallonie, les rendements de la récolte 2014 sont plus élevés de 12 % par rapport à la récolte précédente et les superficies en augmentation de 11 %, d'où un accroissement du volume produit de 24% (21 % pour le Royaume).

Figure 2.4 : Evolution du prix de la pomme de terre, en Belgique, de 1990/91 à 2014/15 (€/100 kg)



Sources : CEA – DGARNE

## II.5.2 Les produits animaux

### II.5.2.1 La viande bovine

Les bovins de bonne qualité (annexes II.7 et II.8)

Chiffres repères		
Prix €/kg		
	Taureaux culs de poulain	Vaches culs de poulain
2010	3,03	2,70
2011	3,01	2,70
2012	3,06	2,78
2013	3,40	3,13
2014	3,41	3,14

L'année 2001 fut marquée par la crise de l'ESB et par un épisode de fièvre aphteuse qui orientèrent les prix à la baisse.

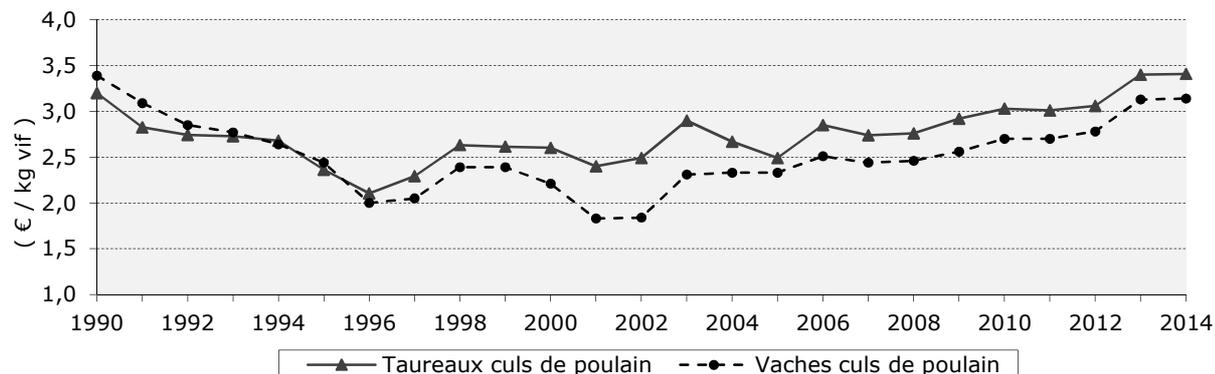
En 2007, la fièvre catarrhale ovine (FCO) fit son apparition, stoppant la progression des prix observée en 2006.

On note une très légère reprise en 2008 (voir annexes II.7 à II.10) et une franche reprise en 2009 : +6 % et +4 % respectivement pour les taureaux et les vaches culs de poulain. Cette augmentation se poursuit en 2010, +3,8 % et +5,5 % respectivement, tandis qu'en 2011, on ne note que peu de variation par rapport à 2010.

La situation sur le marché mondial en 2012 permet aux prix de se maintenir (+1 %) en taureaux cul-de-poulain et on observe une augmentation de 3 % en vaches cul-de-poulain.

En 2013, on observe une diminution de la production de viande bovine (-6 %) qui a pour conséquence de favoriser la hausse des prix : +11 % pour les taureaux culs de poulain et +12 % pour les vaches culs de poulain.

Figure 2.5 : Evolution des prix des vaches et des taureaux culs de poulain en Belgique, de 1990 à 2014 (€/kg vif)



Sources : CEA – DGARNE

Les autres bovins (annexes II.9 et II.10)

Dépendant en partie des marchés extérieurs, l'évolution des prix de ces bovins peut être différente de celle du bétail de bonne qualité qui est essentiellement consommé sur le marché intérieur.

En 2008, le prix des vaches 50 % augmente de 16 % par rapport à 2007.

En 2009, le prix des vaches 50 % continue d'augmenter (+3,3 %).

Ce n'est plus le cas en 2010 puisqu'on observe une baisse de près de 10 %. Le prix des vaches assimilées, quant à lui, continue à augmenter : +1,8 %.

En 2011, le prix des vaches 50 % augmente de 5 % et s'aligne pratiquement sur le prix moyen de 2008. On note une stagnation pour les vaches assimilées cul-de-poulain.

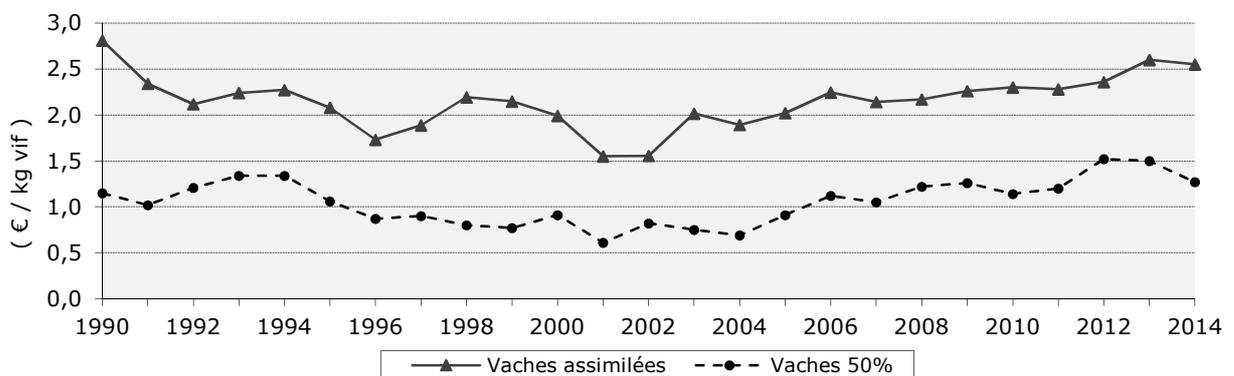
En 2012, on note une nette reprise à la hausse tant en vaches assimilées cul-de-poulain (+3,5 %) qu'en vaches 50 % (+27 %).

En 2013, le prix des vaches assimilées continue à progresser (+10 %) tandis que celui des vaches 50 % marque le pas.

L'année 2014 se caractérise par une baisse modérée pour les vaches assimilées cul-de-poulain (-1,8 %) et plus accentuée pour les vaches 50 % (-15 %).

Chiffres repères		
Prix €/kg		
	Vaches assimilées c-d-p	Vaches 50%
2010	2,30	1,14
2011	2,28	1,20
2012	2,36	1,52
2013	2,60	1,50
2014	2,55	1,27

Figure 2.6 : Evolution des prix des vaches assimilées c-d-p et des vaches 50 % en Belgique, de 1990 à 2014 (€/kg vif)



Sources : CEA – DGARNE

### II.5.2.2 La viande porcine

Le marché de la viande porcine est moins réglementé que celui de la viande bovine et fluctue en fonction de l'offre. Les prix présentent depuis toujours un caractère cyclique prononcé.

On rappellera toutefois la survenance de la crise de la dioxine en 1999.

Par la suite, 2008 a connu une embellie avec une augmentation des prix de 13 % par rapport à 2007, mais 2009 marque une nouvelle baisse de 10 % par rapport à 2008.

Malgré la hausse de la production (PIB=+10 %) en 2010, les prix restent proches de ceux de 2009 (-2 %) en raison du bon comportement des exportations dans un marché mondial marqué par la reprise économique des principaux pays importateurs (Russie, Asie du sud-est,...) et la forte hausse des prix aux Etats-Unis et au Brésil. En 2011, les prix se relèvent (+8 %) mais les prix des aliments composés sont à la hausse (+17 %).

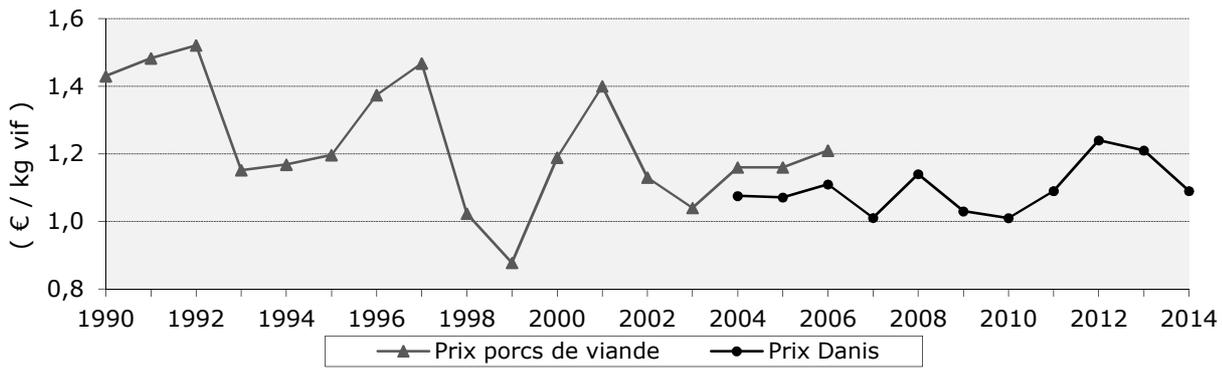
En 2012, la croissance des prix se poursuit pour atteindre, en moyenne, 1,24 € par kg sur pied, soit +14 %.

En 2013, on observe une diminution de 2,4 % pour un prix moyen de 1,21 €/kg vif.

En 2014, la baisse des prix s'accroît (-10 %) suite notamment à l'entrée en vigueur, dès les premiers mois de l'année, d'un embargo sur les produits porcins (et ensuite sur d'autres produits agricoles) issus de l'Union européenne par la Russie. Une aide au stockage a été mise en place.

Chiffres repères	
Prix porcs sur pied	
€/kg vif	
2010	1,01
2011	1,09
2012	1,24
2013	1,21
2014	1,09

Figure 2.7 : Evolution du prix moyen annuel du porc en Belgique, de 1990 à 2014 (€/kg vif)



Sources : CEA – DGARNE

### II.5.2.3 La viande de volaille

Tout comme le secteur porcin, celui de la volaille a été impacté par la crise de la dioxine. Plus près de l'époque actuelle, le prix moyen de l'année 2007 affiche une hausse de 23 % par rapport à celui de 2006. On observe encore une augmentation de 1,6 % en 2008.

En 2009, le marché de Deinze montre une diminution de 5 %. Comme pour les porcs, le secteur de la volaille est plus ou moins fortement intégré.

En 2010, les prix se rétablissent au niveau de ceux de 2007 (+5 % par rapport à 2009) suite à une légère diminution de la production et une hausse de la consommation. Le prix du poulet à rôtir poursuit son ascension en 2011 (+8 %) mais le prix des aliments augmente de près de 11 %.

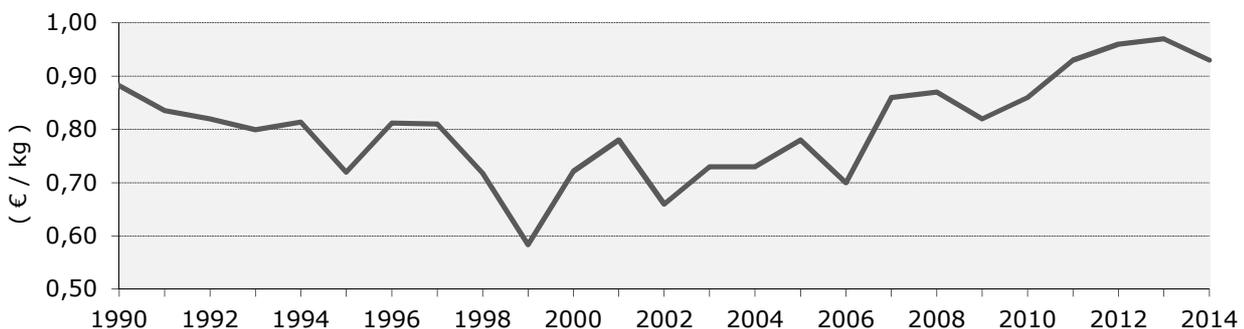
En 2012, le prix moyen du poulet à rôtir augmente encore de 3 % et celui de la poule à bouillir augmente de 31 %. Pour la même année, le prix des aliments pour poulets à l'engrais augmente de 4 % et celui

pour poules pondeuses augmente de 3,5 %.

En 2013, on observe une légère augmentation (+1 %) en poulet de chair et une augmentation de 8,8 % en poule en bouillir.

L'année 2014 est marquée par une baisse des prix de 4 %, ramenant le prix moyen de l'année au niveau de celui enregistré en 2011.

Figure 2.8 : Evolution du prix du poulet à rôtir en Belgique, de 1990 à 2014 (€/kg vif)



Sources : CEA – DGARNE

### II.5.2.4 Le lait

Le secteur du lait fait l'objet d'une organisation commune des marchés qui fonctionne depuis 1968.

En 1984, pour assurer la maîtrise de la production et revenir à l'équilibre du marché, un système de quotas individuels de production a été mis en place et les prix sont restés relativement stables.

A partir de 2006, suite à la décision prise par la réforme «Agenda 2000» et confirmée par la révision à mi-parcours, les prix deviennent plus volatiles.

En 2007, la forte demande mondiale de produits laitiers dérivés a provoqué une hausse du prix au producteur de 28,4 % en moyenne. Mais dès janvier 2008 la baisse des prix du lait commence et le prix moyen de 2008 est de 10 % inférieur à celui de 2007.

Cette baisse se poursuit à un rythme plus rapide en 2009 : -25 %.

Malgré une légère augmentation de la production, le prix payé aux producteurs en 2010 a augmenté de 28,5 % par rapport à 2009. Cette situation s'explique par une légère augmentation de la consommation ménagère, une hausse des exportations et l'augmentation des prix des produits laitiers sur le marché mondial.

En 2011, le prix du lait augmente encore de près de 9 %.

En 2012, le prix revient à son niveau de 2010, soit une baisse de 9,1 % par rapport à 2011.

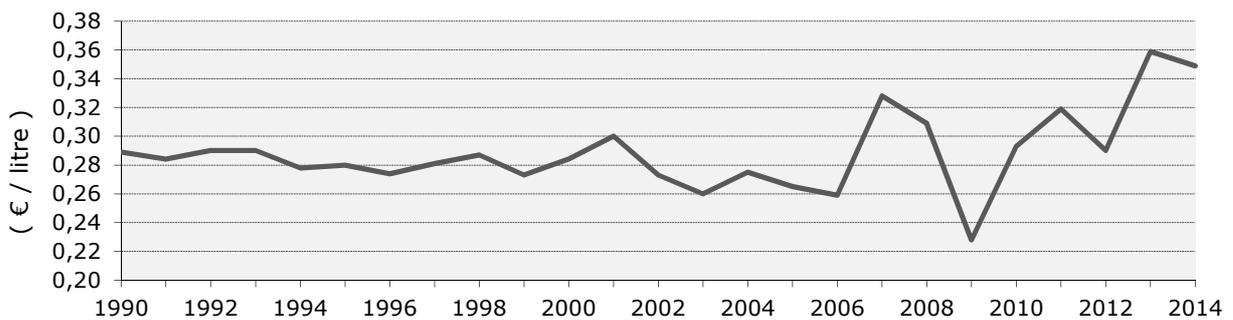
Par rapport à 2012, le prix du lait augmente de 24 % en 2013 et atteint un niveau record depuis 20 ans : 35,86 € pour 100 kg. A teneurs réelles, le prix du lait payé par les membres de la CBL est de 38,33 € pour 100 litres.

En 2014, le prix du lait baisse de 2,8 % par rapport à l'année précédente. Il faut y voir là un effet de l'accroissement de la production plus accentué en Région flamande qu'en Wallonie.

Enfin, signalons que le régime des quotas laitiers ne sera pas reconduit à partir du 1<sup>er</sup> avril 2015.

<b>Chiffres repères</b>	
Prix du lait	
€/kg	
2010	0,293
2011	0,319
2012	0,290
2013	0,359
2014	0,349

Figure 2.9 : Evolution du prix du lait en Belgique, de 1990 à 2014 (prix standard en €/litre jusqu'en 2002 et en €/kg à partir de 2003)



Sources : CEA - DGARNE - CBL

### II.5.2.5 Les œufs

Les prix des œufs présentent un caractère cyclique. Ils ont été influencés par la crise de la dioxine en 1999 et la crise de la peste aviaire en 2003.

Après une hausse spectaculaire qui a amené le niveau du prix des œufs en 2007 près de 65 % plus haut que le niveau atteint en 2004, l'année 2008 constitue un palier (-1,6 % par rapport à 2007). En 2009, une nouvelle hausse (+9,6 %) intervient et le prix moyen de l'année s'établit à 5,47 €/100 pièces dans la catégorie 60 à 65 gr (figure 2.10).

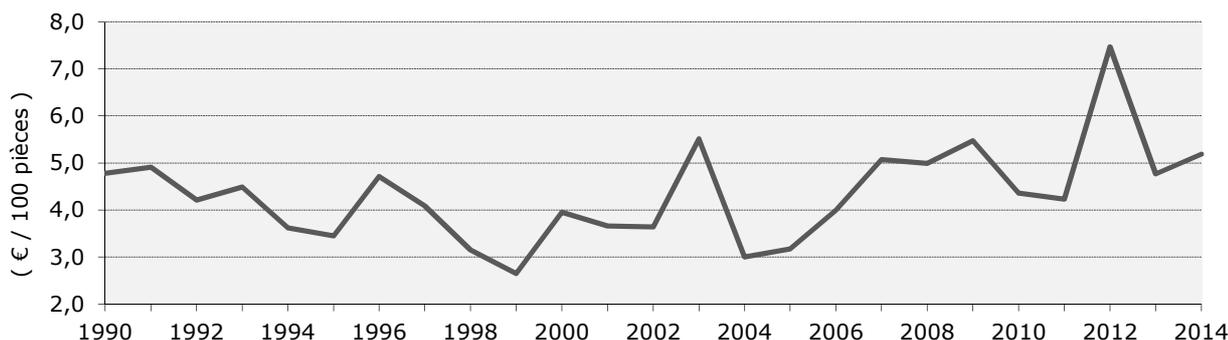
Malgré une légère baisse de la production, le prix des œufs sur le marché de Kruishoutem en 2010 a diminué de 20 % par rapport à 2009. En 2011, le prix des œufs diminue à nouveau de 3 %, malgré un redressement certain à partir du mois d'octobre.

A partir de 2012, les nouvelles normes sur le bien-être animal imposent à l'exploitant des investissements importants. La mise aux normes a pris du retard et les interdictions (blocus) de commercialisation ont provoqué une diminution de l'offre qui s'est traduite par une hausse des prix importante (+77 %).

En 2013, le prix des œufs bruns a chuté de 36 % pour les œufs produits en batterie et de 32 % pour les œufs produits au sol, ceci après une année 2012 qui avait battu tous les records.

<b>Chiffres repères</b>	
Prix œufs bruns 60-65 g	
(œufs de batterie)	
€/100 pièces	
2010	4,36
2011	4,23
2012	7,47
2013	4,77
2014	5,19

Figure 2.10 : Evolution du prix des œufs en Belgique, de 1990 à 2014 (€/100 pièces)(œufs bruns 60-65 g)



Sources : CEA – DGARNE

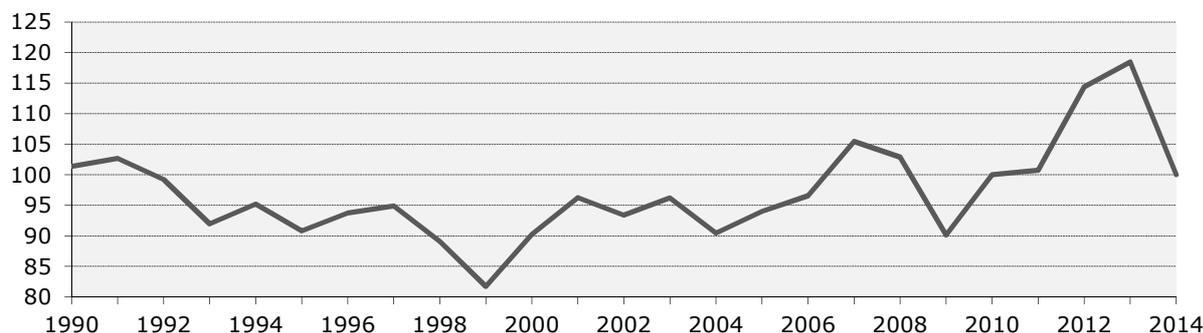
### II.5.3 Evolution des prix reçus, des prix payés et du rapport prix reçus/prix payés

Comme précédemment, on présente l'évolution des indices de prix en faisant référence à deux périodes distinctes : l'une assez large (1990-2014) qui donne l'évolution générale des prix et l'autre (2006-2014) qui donne une description plus détaillée des évolutions intervenues au cours des dernières années. Ces indices sont valables pour l'ensemble de l'agriculture belge et sont calculés sur la base des années civiles, ce qui signifie que pour les produits végétaux, on prend en considération les prix relatifs à des récoltes différentes.

#### II.5.3.1 Indice des prix reçus

Période 1990-2014

Figure 2.11 : Evolution de l'indice des prix des produits agricoles et horticoles en Belgique, de 1990 à 2014 (base 2010=100)



Source : DGS et CEA (avant 2001)

La décennie « 1990 » montre une tendance à la baisse de prix et se termine par une très mauvaise année 1999 (dioxine).

En 2000 et 2001, l'indice général des prix s'est relevé pour ensuite rechuter sensiblement en 2002. En 2003, l'indice global des prix reçus se relève de 2,7 %. En 2004, on enregistre un nouveau recul (6,6 %). En 2005, on observe globalement une légère amélioration (+2,9 %). Cette amélioration s'est poursuivie en 2006 en s'amplifiant. En 2007, on observe une nouvelle hausse de 2,1 %. 2008 est à nouveau une année de baisse légère des prix.

En 2009, la baisse des prix est drastique : -10,6 %.

Enfin, en 2010, on observe un redressement certain : +8,6 %, suivi d'une hausse de près de 3 % en 2011.

Du point de vue des prix, l'année 2012 est une bonne année avec une hausse moyenne des prix reçus de 11,4 % et l'année 2013 est encore meilleure (+4,3 % par rapport à 2012).

Par contre, l'année 2014 voit l'indice global des prix revenir au niveau qu'il avait atteint en 2010.

Période 2006-2014

Le tableau 2.5 ci-après reprend les évolutions en base 2010, au cours des dernières années, des principaux postes qui forment les indices globaux.

#### Chiffres repères

Indice prix reçus  
(2010=100)

2011	100,7
2012	114,4
2013	118,4
2014	100,0

Tableau 2.5 : Indices des prix à la production des produits agricoles et horticoles en Belgique, de 2006 à 2014 (base 2010=100)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2014/ 2013
Produits agricoles	100,59	102,50	104,56	89,18	100	104,73	119,59	122,09	104,14	-14,7
Végétaux	98,62	100,35	95,26	66,30	100	90,80	132,83	131,07	72,36	-44,8
Céréales	75,96	114,34	103,19	69,27	100	125,81	143,12	125,33	103,29	-17,6
Pommes de terre	120,18	82,96	83,12	48,87	100	45,78	132,13	150,60	27,87	-81,5
Betteraves	112,29	113,27	105,85	104,27	100	105,00	98,00	95,00	90,00	-5,3
Animaux	101,16	103,12	107,22	95,73	100	108,72	115,80	119,51	113,24	-5,2
Bovins	103,40	101,84	100,87	100,66	100	109,03	118,34	119,81	114,94	-4,1
Porcs	114,72	99,19	113,78	102,17	100	109,17	123,67	120,91	108,47	-10,3
Volaille	80,94	99,58	103,48	95,81	100	109,77	109,46	110,97	108,71	-2,0
Lait	88,12	111,04	105,90	77,11	100	109,12	98,44	122,17	119,95	-1,8
Œufs	90,29	115,73	114,20	126,16	100	94,11	170,90	109,14	117,02	+7,2
Produits horticoles	84,62	114,21	97,99	93,10	100	88,86	98,86	107,57	87,67	-18,5
Légumes	47,91	85,89	81,20	78,25	100	69,79	90,16	85,35	67,00	-21,5
Fruits	110,61	133,07	128,07	118,63	100	112,12	102,25	148,26	101,54	-31,5
Non comestibles	117,04	140,05	100,04	95,67	100	98,87	108,48	109,70	106,47	-2,9
Total	96,58	105,45	102,91	90,16	100	100,74	114,38	118,44	100,00	-15,6

Source : SPF Economie, Direction Générale Statistique

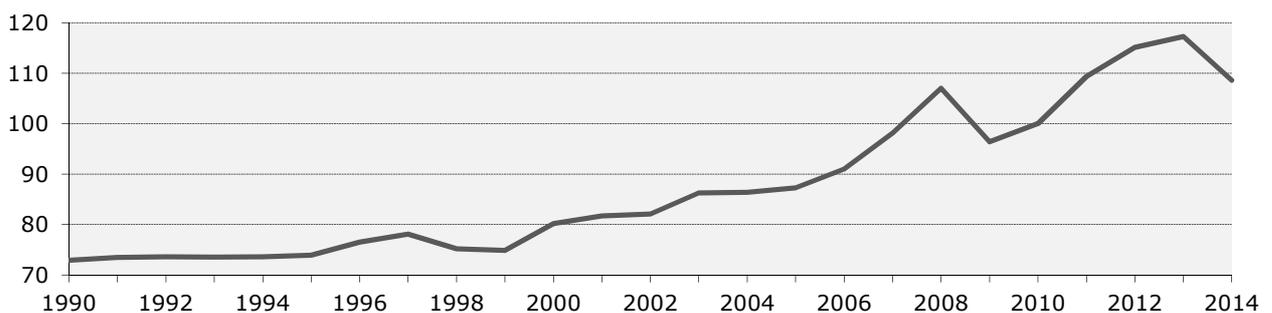
En 2014, l'indice global des prix des produits agricoles et horticoles s'est établi à 100,0 en base 2010=100. Il est en baisse de 15,6 % par rapport à 2013. Ce sont les indices des pommes de terre et des légumes qui sont les plus bas : respectivement 28 et 67 en base 2010=100.

Tous les indices représentatifs des grands agrégats sont en baisse en 2014 sauf pour les œufs. Ce sont principalement (pour l'agriculture en Wallonie) le prix des pommes de terre et des céréales qui diminuent fortement par rapport à 2013 de respectivement 82 % et 18 %. Les prix des bovins présentent une tendance à la baisse, notamment pour les catégories de moins bonne qualité.

### II.5.3.2 Indice des prix payés

Période 1990-2014

Figure 2.12 : Evolution de l'indice des prix des moyens de production, de 1990 à 2014 (2010=100)



Source : SPF Economie, Direction Générale Statistique et CEA (avant 2001)

Au début des années 90, l'indice global des prix des moyens de production est resté relativement stable. En 2000 et 2001, il a sensiblement progressé, pour ensuite se stabiliser, avant d'augmenter à nouveau à partir de 2004. Entre 1990 et 2008, la hausse de l'indice global est de 50,6 %.

En 2009, l'indice des prix payés diminue de 9,1 % par rapport à 2008.

Il augmente de 4 % en 2010, de 10 % en 2011 et de 4 % en 2012. En 2013, l'indice des prix payés n'a pratiquement pas évolué par rapport à 2012.

Par contre, en 2014, on observe une baisse sensible de l'indice global.

Période 2006-2014

En 2013, l'indice global des prix des moyens de production en base 2010 n'a que faiblement augmenté (+1,9 %) par rapport à 2012. En regard de 2006, il a augmenté de 29 %. Les prix

**Chiffres repères**  
Indice prix payés  
(2010=100)

2011	109,4
2012	115,1
2013	117,3
2014	108,6

de la consommation intermédiaire ont globalement augmenté de 0,12 % en 2013. Par rapport à 2006, on constate une hausse de 32 %. Ce sont principalement les prix de l'énergie, des aliments et des frais d'entretien du matériel qui expliquent cette évolution. Les coûts des investissements et des salaires ont quant à eux augmenté respectivement de 8,9 et 6,2 % par rapport à 2012. Mais en comparaison avec 2006, ces hausses atteignent 31 et 35 %.

En 2014, on observe une baisse de l'indice global d'un peu plus de 7 %, qui s'explique, entre autres, par une réduction considérable de l'indice des prix pour l'énergie, les consommations intermédiaires, le matériel, les animaux de rente et d'élevage et les aliments, non compensée par les timides hausses des salaires et des fermages notamment.

Tableau 2.6 : Evolution des indices des prix des moyens de production, de 2006 à 2014 (2010=100)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2014/ 2013
Consommation intermédiaire	92,03	100,32	111,91	95,54	100	113,14	120,77	121,12	110,03	-9,2
Semences et plants	79,74	93,03	94,99	99,56	100	101,20	102,43	103,86	105,67	+1,7
Animaux d'élevage et de rente	113,11	80,71	92,59	96,03	100	101,64	99,51	98,95	85,24	-13,9
Energie	80,32	84,46	104,86	83,76	100	121,40	131,26	124,07	113,72	-8,3
Produits phytosanitaires	90,32	92,25	94,68	94,68	100	100,98	103,40	106,69	108,55	+1,7
Engrais	69,79	81,56	146,53	98,82	100	121,82	121,36	106,78	105,64	-1,1
Aliments	100,89	112,78	121,50	96,99	100	119,97	129,83	132,95	112,27	-15,6
Petit matériel	81,17	90,77	90,44	99,01	100	101,50	103,02	103,02	103,23	+0,2
Entretien des bâtiments	88,59	94,97	99,32	94,59	100	104,72	106,24	105,41	105,22	-0,2
Entretien du matériel	86,41	88,87	92,28	94,89	100	103,62	105,94	107,20	108,82	+1,5
Autres biens et services	91,06	93,55	98,26	98,60	100	94,36	105,17	107,61	107,10	-0,5
Investissements	88,81	92,56	97,79	97,44	100	103,62	106,46	115,98	107,44	-7,4
Matériel	89,28	91,64	97,72	99,01	100	104,03	107,71	125,14	109,86	-12,2
Construction	88,22	93,73	97,88	95,47	100	103,11	104,90	104,45	104,39	-0,1
Salaires	86,42	89,70	90,61	92,65	100	104,26	109,72	116,61	120,09	+3,0
Fermages	88,68	92,68	92,68	97,94	100	101,72	104,76	108,89	112,65	+3,5
Intérêts	94,02	106,12	108,77	109,83	100	90,59	82,07	74,35	70,91	-4,6
Indice global	91,03	98,20	107,08	96,40	100	109,40	115,14	117,30	108,61	-7,4

Source : SPF Economie, Direction Générale Statistique

### II.5.3.3 Le terme de l'échange (ciseau des prix)

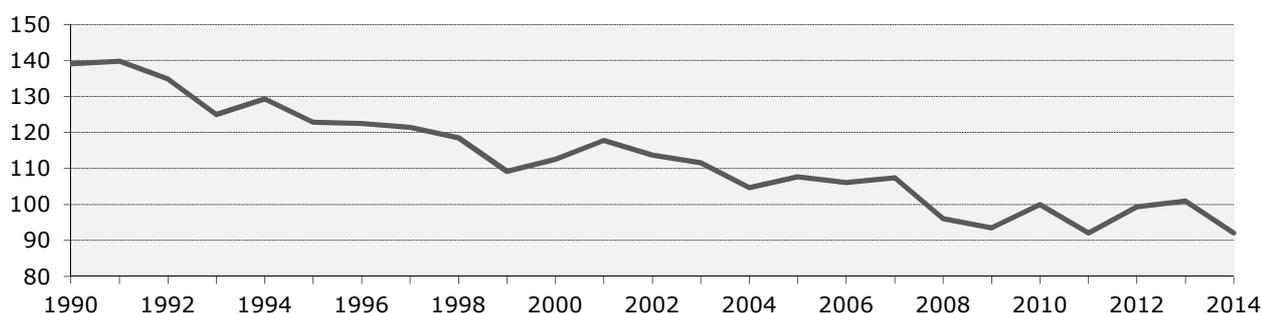
Il s'agit de l'évolution du rapport entre l'indice global des prix reçus et celui des prix payés. Ce rapport est traditionnellement calculé et parfois utilisé comme indicateur de l'évolution de la rentabilité en agriculture

Malgré des variations positives ponctuelles, ce rapport présente une évolution à la baisse. A partir de la réforme de la PAC (1992), cet indicateur a perdu une grande partie de son intérêt car sa liaison avec l'évolution de la rentabilité est de moins en moins nette puisque une part non négligeable du revenu des agriculteurs n'est plus liée à une activité productive.

Entre 2010 et 2013, malgré une hausse sensible des prix reçus, la progression des prix payés a été plus accentuée, maintenant le rapport sous la valeur 100 de 2010.

En 2014, malgré une baisse des prix payés, les prix reçus se sont réduits plus fortement avec pour conséquence une dégradation des termes de l'échange qui ramène le rapport à son niveau de 2011, soit sous le niveau de 2009, qui ne fut pas une bonne année (sauf pour les fruits et les œufs).

Figure 2.13 : Evolution du rapport prix reçus / prix payés, de 1990 à 2014 (base 2010=100)



Source : DGS et CEA (avant 2001)

## CHAPITRE III. SITUATION ECONOMIQUE DES EXPLOITATIONS

Les résultats présentés comportent d'abord un premier volet consacré à la structure des produits et des charges par hectare (ha), ensuite deux volets portant sur l'évolution du revenu du travail par hectare et par unité de travail (UT), un volet consacré à l'évolution du revenu du travail et du capital familial par unité de travail familial, et enfin un volet consacré plus en détail aux exploitations des trois OTE les plus représentées en Wallonie.

La situation est analysée en profondeur pour les principales orientations technico-économiques wallonnes sur la base du revenu du travail par unité de travail, avec des indications sur le niveau d'importance des aides, sur la dispersion des revenus et sur le revenu du travail et du capital familial ; à partir de ces résultats et en fonction de l'importance respective des différents types d'exploitations par région, on détermine les niveaux moyens de revenu à l'échelon des régions agricoles et pour la Wallonie dans son ensemble.

Le réseau de comptabilités agricoles et horticoles comprenait 424 exploitations agricoles et 6 exploitations horticoles au 1er janvier 2014. Ces exploitations sont choisies en fonction d'un plan d'échantillonnage établi chaque année dans le but de calculer, avec la même précision pour chaque type d'exploitation, le revenu du travail par unité de travail de la population agricole observée. Cette population comprend les entreprises individuelles, les groupements de personnes physiques et les sociétés pour autant qu'ils aient une dimension économique supérieure à 25 000 euros de production brute standard (PBS)<sup>9</sup>.

Les données analysées dans cette partie sont des données pondérées. Le système de pondération se base sur le classement des exploitations du champ d'observation dans une cellule « dimension X orientation technico-économique X région agricole ». La comparaison entre l'échantillon de la DAEA classé selon les trois critères cités ci-avant et le champ d'observation, donne le poids relatif des exploitations de l'échantillon dans le calcul des moyennes.

L'annexe III.1 donne la répartition de la population agricole observée (champ d'observation) par orientation technico-économique (OTE) et par région agricole sur base de l'enquête agricole et horticole de la DGS (ex-INS) de 2014. Il s'agit donc de cellules « orientation X région agricole ».

L'analyse de l'évolution du revenu agricole se fait sur base de deux critères :

- le revenu du travail est obtenu en retranchant de l'ensemble des produits de l'exploitation toutes les charges réelles et imputées à l'exception des salaires réels et imputés. On suppose donc que le mode de rémunération des facteurs de production (terre, capital et travail) soit le même dans toutes les exploitations, aucune distinction n'étant faite entre les fonds propres et le capital emprunté, ni entre le travail non salarié et le travail salarié. Ce revenu du travail (RT) est généralement exprimé par unité de travail (UT), le chef d'exploitation disponible à temps plein pour son exploitation étant comptabilisé pour une unité de travail quel que soit le nombre d'heures prestées.
- le revenu du travail et du capital familial est égal au total des produits moins le total des charges réellement payées et l'amortissement des actifs qui en font l'objet. Il a pour but de montrer l'évolution de la rentabilité des facteurs de production apportés par l'exploitant et sa famille. Ce revenu du travail et du capital familial (RF) est exprimé par unité de travail familial (UTF). Il donne une indication sur la situation financière des exploitations.

En 2009, une modification des règles de calcul de l'unité de travail au sein du RICA a été introduite, qui a eu pour conséquence d'augmenter, le cas échéant, sensiblement le nombre d'UT par exploitation.

La nouvelle typologie communautaire des exploitations répondant au règlement CE 1242/2008 a entraîné de grandes modifications quant à l'étendue du champ d'observation au niveau du royaume et de la Wallonie. Ainsi, le champ d'observation wallon est passé de 9 972 exploitations en 2009 à 11 124 exploitations en 2010. C'est dans la classe de dimension des

<sup>9</sup> A partir de 2010, le règlement CE 1242/2008 base la référence de calcul de l'OTE non plus sur des rapports de marge brute standard mais sur des rapports de production brute standard.

plus petites exploitations que l'effectif a le plus augmenté. Les conséquences sur la structure moyenne de l'exploitation wallonne sont évidentes (annexe III.2) et la comparaison avec les années antérieures n'est pas possible.

En 2014, le champ d'observation compte 10 793 exploitations, dont 206 exploitations horticoltives

## III.1 LE REVENU EN AGRICULTURE

### III.1.1 Structure des exploitations agricoles

Avant d'analyser le revenu des exploitations agricoles wallonnes, il est judicieux de montrer certains éléments structurels des principales orientations technico-économiques (OTE correspondant à la classification des exploitations selon la typologie européenne) de la Wallonie (annexe III.2) appartenant au champ d'observation.

Afin de ne pas alourdir le texte, nous ne commenterons pas l'annexe III.2 pour chacune des OTE. Nous nous contenterons de la description sommaire de l'exploitation wallonne moyenne et ferons un commentaire en ce qui concerne la dimension économique moyenne des différentes OTE.

La dimension moyenne de l'exploitation agricole wallonne (RICA) est de l'ordre de 197 000 euros de PBS. L'exploitation « bovins à viande » est la plus petite avec à peine 129 000 euros de PBS tandis que l'exploitation mixte « cultures et lait » est la plus grande : 255 000 euros de PBS. Si, comme on peut le supposer, la dimension économique de l'exploitation augure du potentiel de revenu qu'on peut en obtenir, on comprend mieux la plus faible rentabilité de l'exploitation « bovins à viande ».

L'exploitation professionnelle moyenne wallonne (dont la main d'œuvre n'a pas été enquêtée en 2014 et 2015) exploite 65 ha et détient 20 vaches laitières, 24 vaches allaitantes, 65 autres bovins, 30 porcs et 453 volailles ; la présence moyenne relativement forte de granivores (porcs et volailles) s'explique par la composition très hétérogène du groupe des exploitations dites « Autres agricoles ».

Comme on peut le voir à l'annexe III.1, l'exploitation agricole wallonne reste résolument orientée vers les productions bovines. Sur les 10 793 exploitations constituant le champ d'observation du RICA, 7 026 ont une orientation technico-économique spécialisée en productions bovines ou mixte cultures-bovins.

### III.1.2 Revenu du travail par hectare

Dans cette partie, on commente sommairement l'évolution du revenu du travail par ha (RT/ha) au cours des trois dernières années (2012, 2013 et 2014) pour chacune des principales orientations technico-économiques (OTE) wallonnes (annexe III.3) et pour chacune des régions agricoles wallonnes (annexe III.4).

Le revenu obtenu en 2014 est comparé à ceux obtenus durant les années précédentes et l'évolution constatée entre 2014 et 2013 est expliquée à partir des principales variations dans les postes de produits et de charges.

#### III.1.2.1 Selon les orientations technico-économiques

Les exploitations spécialisées en cultures agricoles obtiennent en moyenne pour 2014 un revenu du travail de 474 € par ha, soit une diminution par rapport à 2013 de 41 %. Cette évolution s'explique par une diminution des produits de 213 €/ha et une augmentation des charges hors travail de 110 €/ha.

Les exploitations laitières obtiennent en 2014 un RT/ha de 772 €, soit une augmentation de 14 % par rapport à 2013. L'augmentation constatée entre 2014 et 2013 trouve essentiellement son origine dans une augmentation des produits de 143 € par ha et une augmentation du total des charges (sans le travail) de 46 € par ha.

Les exploitations combinant les cultures et le lait obtiennent en 2014 un RT/ha de 274 €, en baisse de 58 % par rapport à 2013. La baisse constatée par rapport à 2013 résulte d'une diminution des produits de 342 €/ha et d'une augmentation des charges (sans le travail) de 42 €/ha.

En 2014, le revenu moyen par ha des exploitations du type "Cultures et bovins non laitiers" s'élève à 207 €, en diminution de 61 % par rapport à 2013. La variation du RT/ha entre 2014 et 2013 s'explique par une diminution des produits de 229 €/ha avec des charges (sans le travail) en hausse de 88 €/ha.

L'orientation "Bovins mixtes" a un revenu moyen de 478 € par ha en 2014, soit une augmentation de 2 % par rapport à 2013. La hausse constatée entre 2014 et 2013 provient d'une baisse des produits de 59 €/ha et d'une baisse des charges (sans le travail) de 67 €/ha.

Les exploitations du type "Bovins à viande" obtiennent en moyenne en 2014 un RT/ha de 194 €, soit une baisse de moins de 2 % par rapport à 2013. La variation constatée s'explique par une augmentation des produits de 37 €/ha et une augmentation des charges (sans le travail) de 39 €/ha.

### III.1.2.2 Selon les régions agricoles

Les différences entre les RT/ha des régions agricoles wallonnes trouvent leur origine dans deux facteurs : les variations de RT/ha entre les orientations technico-économiques qui y sont pratiquées et l'importance relative de celles-ci dans les différentes régions.

L'annexe III.4 reprend les RT/ha estimés pour les régions agricoles wallonnes classées dans l'ordre conventionnel géographique du nord au sud.

### III.1.3 Structure des produits et des charges en Wallonie

L'annexe III.5 reprend les données relatives aux montants des produits et des charges (y compris les coûts imputés de la main-d'œuvre familiale) pour les trois derniers exercices comptables disponibles en Wallonie. Les annexes III.6 et III.6 bis reprennent ces mêmes montants pour l'exercice 2014 selon l'orientation technico-économique et selon la région agricole respectivement.

En 2014, le produit moyen de l'exploitation agricole wallonne s'élève à 2 963 € par ha. Il est composé pour 50 % par les produits bovins, pour 28 % par les produits des cultures, pour 17 % par d'autres produits comprenant essentiellement les primes découplées ou non et pour 5 % par les spéculations non liées au sol (porcs et volailles).

Les charges totales s'élèvent à 3 516 € par ha. Un peu plus de 28 % de ces charges sont des charges imputées comme rémunération de la main-d'œuvre familiale (au tarif horaire pour un ouvrier qualifié fixé par la Commission paritaire nationale de l'agriculture soit 18.22 €/h de salaire coût).

Les charges variables (liées à une activité particulière) interviennent pour 23 % du total et comprennent notamment les aliments (12,5 %) et les engrais achetés (4,7 %).

Les autres charges sont des charges fixes relativement indépendantes du choix des productions et constituent 45 % de l'ensemble des charges ; parmi celles-ci, les charges de mécanisation (frais de matériel augmentés des travaux par tiers) interviennent pour 20 % et celles du foncier pour 16 %.

Par rapport à l'exercice comptable 2013, le produit moyen par ha de l'exploitation wallonne est en quasi-stagnation (-0,8 %), avec un montant moyen des charges qui augmente de 2 %.

La structure du produit par ha en 2014 diffère peu de celle observée en 2013, mais on observe une augmentation de la part des bovins et une diminution de la part relative aux cultures.

Quant à la structure des charges, elle n'est pas modifiée fondamentalement entre 2014 et 2013, toutefois on enregistre une hausse des charges de matériel de 3 % et des produits de lutte de près de 17 %, mais une baisse des aliments achetés d'un peu plus de 6 %.

### III.1.4 Revenu du travail par unité de travail

Dans cette partie, on analyse l'évolution du revenu du travail par unité de travail (RT/UT) selon les orientations technico-économiques, par région agricole et pour l'ensemble de la Wallonie.

On développe particulièrement l'analyse selon les orientations technico-économiques ; à celle-ci succède l'examen de l'importance dans le revenu des aides (compensatoires,...) et des primes (uniques, ...) issues des premier et second piliers de la politique agricole européenne. Ensuite, sont présentées les tendances sur une longue période (non seulement pour les principales orientations technico-économiques wallonnes mais aussi pour d'autres orientations développées essentiellement en Région flamande). Finalement, la variabilité des revenus agricoles en Wallonie est abordée en montrant la dispersion des résultats pour les exploitations du réseau comptable.

#### III.1.4.1 Selon les orientations technico-économiques

Les RT/UT de 2014 des principales orientations technico-économiques en Wallonie sont repris à l'annexe III.7 ainsi que ceux des deux années précédentes. L'origine de la variation du RT/UT entre 2014 et 2013 est la même que celle qui explique l'écart entre les RT/ha 2014 et 2013.

En 2014, les exploitations spécialisées en cultures agricoles obtiennent un RT/UT de 24 217 €, en diminution de 45 % par rapport à 2013.

Les exploitations laitières ont, en moyenne, un RT/UT de 27 117 € en 2014, soit une hausse de près de 10 % du revenu obtenu en 2013.

Quant à l'orientation « Cultures et lait », elle procure, en moyenne, un RT/UT de 12 322 €, en baisse par rapport à 2013 de 57 %.

Les orientations combinant les cultures avec les bovins non laitiers obtiennent un RT/UT de 10 221 €, en baisse de 63 % par rapport à 2013.

Le RT/UT des exploitations « Bovins mixtes » s'élève en moyenne à 19 220 €, ce qui constitue un quasi statu quo par rapport à 2013.

Quant à l'orientation « Bovins à viande » elle procure en moyenne, un RT/UT de 8 315 €, soit un tassement de 3 % par rapport à 2013.

### III.1.4.2 Importance des aides dans le revenu du travail

Les aides considérées ici ne comprennent pas les aides aux investissements (subventions en intérêt et en capital) ni celles non liées directement à la politique agricole commune (PAC) telle que les subventions à l'achat et à la vente du bétail. Ces aides sont rangées sous les dénominations d'usage : le premier et le second pilier.

Le premier pilier comprend depuis 2005 des aides découplées (ou primes uniques qui, à partir de 2006, comprennent aussi l'aide compensatoire aux produits laitiers et l'aide compensatoire au secteur sucrier) et d'autres non découplées (principalement la primes aux vaches allaitantes). En 2007, l'aide compensatoire au secteur du sucre suite à la diminution des prix institutionnels du sucre a été augmentée par rapport à celle octroyée en 2006 ce qui a provoqué une nouvelle hausse des primes uniques il en sera de même en 2008 et 2009.

Le second pilier comprend notamment les aides agri-environnementales, l'aide aux régions défavorisées, l'aide à l'agriculture biologique et l'aide à la production intégrée.

L'annexe III.8 illustre, par secteur, l'importance des aides dans le RT/UT obtenu au cours des trois derniers exercices comptables (2012 à 2014).

En 2014, à partir des données extrapolées du réseau comptable, les aides du premier et du second pilier représentent globalement près de 104 % du RT/UT en Wallonie, dont 14 % proviennent du second pilier.

La part que prennent ces aides varie bien entendu selon les années, essentiellement en fonction du niveau du RT/UT et de l'augmentation d'aides existantes (lait en 2005 et 2006) ou de l'apparition d'aide nouvelle (sucre) en 2006 et de son augmentation en 2007 et 2008. C'est ainsi que la part des aides dans le revenu a régulièrement progressé en passant de 77 % en 2005 et à 80 % en 2006 pour se situer à un niveau inférieur (72 %) en 2007 suite aux augmentations de revenus dues essentiellement à la hausse des prix pour les céréales et le lait. En 2009, la baisse des prix des céréales, du lait, ..., et la hausse des coûts de production impliquant une forte chute des revenus expliquent l'augmentation très importante observée de la part des aides dans les revenus.

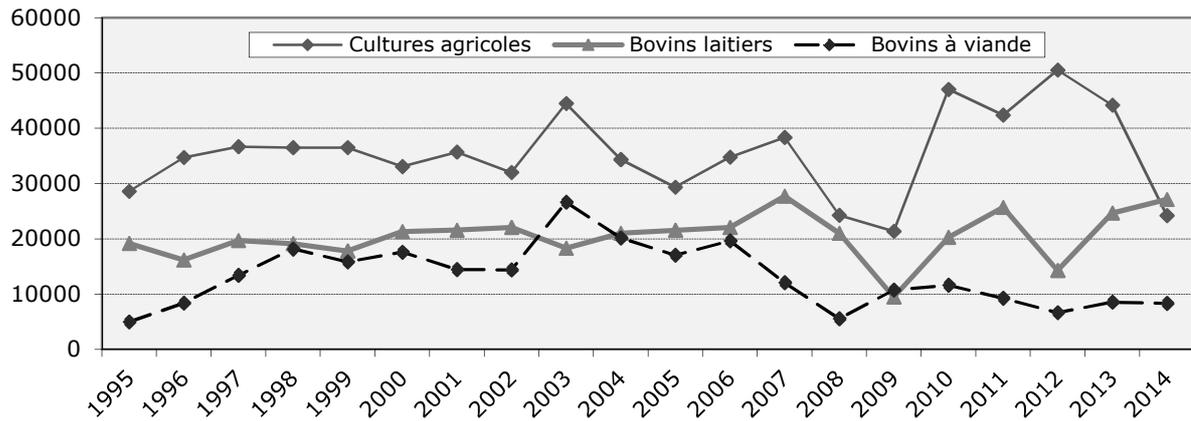
### III.1.4.3 Revenu du travail sur une longue période

L'évolution du RT/UT est reprise sur une plus longue période (à partir de l'exercice comptable 1995/1996) dans la figure 3.1 qui, par souci de clarté, reprend seulement les trois orientations technico-économiques spécialisées qui sont « Cultures agricoles », « Lait très spécialisé » et « Bovins à viande ».

Les exploitations du type « Cultures agricoles » ont toujours un revenu du travail par unité de travail (RT/UT) nettement supérieur à celui des autres types d'exploitations, sauf en 2014.

Pour les exploitations du type « Cultures agricoles », les revenus les plus élevés ont été observés durant la période 1997 à 1999 (environ 37 000 €) ainsi qu'en 2003 (44 500 €) et 2007 (42 500 €). Les revenus les plus faibles ont été observés en 1995 (28 600 €), en 2005 (29 300 €), en 2008 (24 260 €) et en 2009 (21 350 €). L'année 2012 est à marquer d'une pierre blanche avec un RT/UT de 50 500 €. L'année 2014 voit le revenu moyen de cette OTE chuter.

Figure 3.1 : Evolution du RT/UT par orientations technico-économiques spécialisées de 1995 à 2014 (€)



Source : DGARNE

Durant la première partie de la période observée (1995/96 à 1999/00), l'orientation « Lait très spécialisé » a généralement obtenu un revenu voisin de 19 000 € sauf en 1996 (16 200 €) et en 1999 (17 800 €). Le revenu augmente ensuite durant les années 2000 à 2002 avec des RT/UT allant de 21 300 € à 22 100 €, pour redescendre à 18 300 € en 2003, remonter à 21 000 € en 2004, à 22 000 € en 2006 et à plus de 27 730 € en 2007 et chuter jusqu'à 9 455 € en 2009 pour remonter à 25 718 € en 2011. L'année 2012 est à peine meilleure que 2009 avec un RT/UT de 14.293€. 2013 et 2014 sont de meilleure facture grâce à des prix du lait plus rémunérateurs.

L'exploitation « Bovins à viande » a connu une importante remontée de ses revenus entre 1995 et 1998 (passant de 5 000 à 18 200 €). Par la suite, sa rentabilité s'est détériorée en 1999 (15 800 €) pour s'établir autour des 17 600 € en 2000, avant de tomber à un niveau voisin de 14 400 € en 2001 et en 2002. En 2003, le revenu a fortement augmenté, atteignant plus de 26 600 €, pour redescendre ensuite à moins de 20 200 € en 2004 et à 16 900 € en 2005 pour remonter à 19 800 € en 2006 mais pour finalement s'établir à seulement 15 100 € en 2007 et pour s'écrouler à 5 535 € en 2008 et remonter à 10 749 € en 2009. On observe une très légère augmentation en 2010 mais une nouvelle baisse en 2011 à 9 266 €/UT, baisse confirmée en 2012 avec 6.664€. Mais la légère reprise observée en 2013 par rapport à 2012 se voit déjà stoppée en 2014.

De l'examen des résultats obtenus pour les principaux types d'exploitations en Wallonie, il ne faut toutefois pas conclure que d'autres orientations de production moins fréquentes en Wallonie ne sont pas intéressantes pour les agriculteurs wallons.

Vu le faible nombre de ces types d'exploitations dans le réseau comptable de la DAEA, on s'est basé sur les résultats obtenus en Région flamande entre 2006 et 2013 (dernière année disponible actuellement) publiés en 2015 notamment dans le Landbouw Rapport LARA 2014 publié par le département « landbouw en visserij – afdeling monitoring en studie (AMS) ». On se contentera de résumer sommairement dans le tableau suivant le revenu du travail familial par unité de travail familial dégagé selon l'orientation technico-économique.

Tableau 3.1 : RTF/UTF pour certaines orientations technico-économiques observées en Région flamande mais peu fréquentes en Région wallonne (€)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Exploitations porcines	46.265	14.220	13.657	24.879	24.394	16.786	28.715	14.889
Légumes sous verre	21.458	22.103	24.688	6.082	57.281	-5.822	41.171	24.780
Légumes de plein air	23.300	23.775	13.572	17.765	31.543	24.516	36.117	15.755
Fruits	33.830	76.171	32.537	14.653	52.397	11.465	82.353	47.105
Plantes ornementales	19.699	12.723	3.554	4.199	12.001	25.015	20.757	

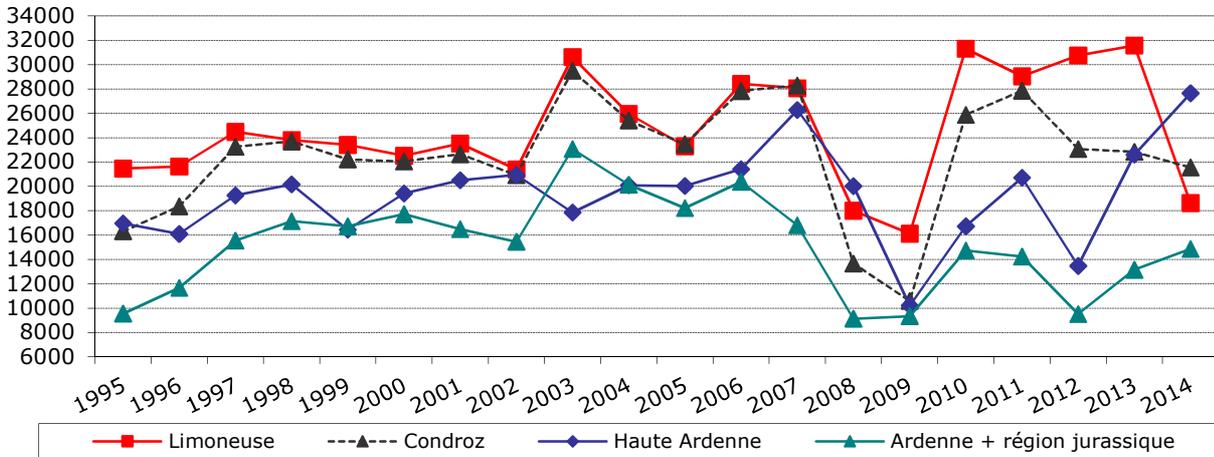
Source : Departement Landbouw en Visserij, Landbouw tuinbouw 2015 Vlaanderen, 12/2015

Ces spéculations dégagent globalement des revenus honorables, mais il faut garder à l'esprit le caractère intensif de l'utilisation de la main-d'œuvre et la forte variabilité des revenus d'une année à l'autre. La rentabilité de ces spéculations se juge sur le long terme.

### III.1.4.4 Selon les régions agricoles

L'évolution du revenu du travail par unité de travail dans les régions agricoles situées entièrement ou partiellement sur le territoire wallon est reprise à l'annexe III.9 pour les trois dernières années disponibles et est illustrée sur une plus longue période à la figure 3.2.

Figure 3.2 : Evolution du RT/UT par région agricole de 1995 à 2014 (€)

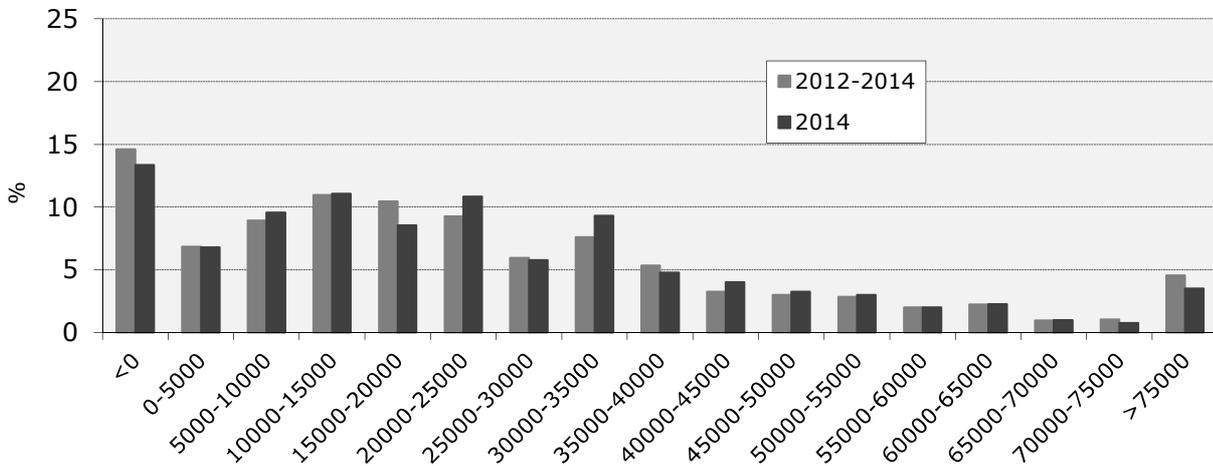


Source : DGARNE

Afin d'examiner l'évolution du revenu du travail par unité de travail sur une période plus longue, allant de 1995 à 2014, nous utilisons les données comptables pondérées de 4 régions agricoles représentatives : la région limoneuse, le Condroz, la Haute Ardenne et le regroupement Ardenne-région jurassique. Cette évolution est illustrée à la figure 3.2.

### III.1.4.5 Dispersion du revenu du travail en Wallonie

Figure 3.3 : Dispersion du revenu du travail par unité de travail (RT/UT) (€)



Source : DGARNE

En 2014, le RT/UT de l'ensemble des exploitations atteint 19 956 €, soit une baisse de 17 % par rapport à 2013 (annexe III.9).

On constate encore qu'en moyenne pour la période 2012 à 2014, le RT/UT des exploitations agricoles wallonnes est estimé à 21 734 €; il est inférieur de 19 % au RT/UT des exploitations agricoles situées en région limoneuse.

Pour montrer la dispersion des résultats individuels, on a réparti les exploitations du réseau comptable en classes de RT/UT par intervalle de 5 000 € et on a exprimé la fréquence en pourcentage du nombre d'exploitations (annexe III.12). Les résultats sont également illustrés à la figure 3.3 pour 2014 ainsi que pour la moyenne triennale 2012 à 2014.

Sans perdre de vue qu'il s'agit seulement d'une répartition à l'intérieur du réseau comptable sans aucune extrapolation, on peut faire les constatations qui suivent :

- un peu plus de 13 % des exploitations observées obtiennent un RT/UT négatif en 2014 ; sur la période couvrant les trois dernières années, ce pourcentage est de l'ordre de 15 % ;

- près de 8 % des exploitations suivies en comptabilité obtiennent un RT/UT supérieur à 60 000 € en 2014 et près de 9 % sur la période 2012 à 2014.

### III.1.5 Revenu du travail et du capital familial par unité de travail familial

Comme indiqué au début du chapitre, en complément à l'analyse de l'évolution du revenu du travail par unité de travail (RT/UT), on donne ici un indicateur de revenu qui cerne mieux la rentabilité globale des exploitations à savoir la rémunération de l'ensemble des facteurs de production apportés par l'exploitant et sa famille. Il s'agit du revenu du travail et du capital familial par unité de travail familial (RF/UTF) qui regroupe le revenu du travail et du capital en propriété puisqu'au revenu du travail sont ajoutés les éléments imputés (intérêts et fermages). L'annexe III.10 donne le revenu familial par unité de travail familial selon les orientations technico-économiques pour les exercices comptables 2012 à 2014.

En 2014 et par orientation technico-économique, le revenu du travail et du capital familial par unité de travail familial atteint les valeurs suivantes : « Cultures agricoles » 32 985 €, « Cultures et lait » 21 195 €, « Bovins laitiers » 34 742 €, « Cultures et bovins non laitiers » 20 989 €, « Bovins mixtes » 28 570 € et « Bovins à viande » 18 873 €.

L'annexe III.11 donne, selon les régions agricoles et pour l'ensemble de la Wallonie, le revenu du travail et du capital familial par unité de travail familial (RAF/UTF) obtenu durant les exercices comptables 2011 à 2013 ainsi que la moyenne triennale.

Pour l'ensemble de la Wallonie, la moyenne atteint 28 863€ et représente une diminution de 12 % par rapport à 2013. C'est une baisse moins importante que celle observée pour le revenu du travail par unité de travail.

De l'examen de ces résultats, les principaux enseignements sont les suivants :

- le revenu agricole familial par unité de travail familial est plus élevé que le revenu du travail par unité de travail puisqu'il comprend les intérêts imputés (rémunération du capital de l'exploitant). Les écarts sont assez différents selon les orientations et les régions. Ils sont évidemment plus grands lorsque les capitaux sont importants ; par exemple, dans l'orientation « Bovins à viande », pour la moyenne des trois dernières années, le revenu familial par unité de travail familial est plus de 2 fois plus élevé que le revenu du travail par unité de travail ;
- l'ordre hiérarchique des orientations et des régions n'est pas fondamentalement modifié. Cependant, la dispersion des revenus autour de la moyenne est moins élevée qu'avec le revenu du travail par unité de travail.

## III.2 LES PRINCIPALES ORIENTATIONS TECHNICO-ECONOMIQUES WALLONNES

### Avertissement

Au cours de la période étudiée (2008 à 2014), deux évènements indépendants se sont produits et ont perturbé les évolutions chronologiques.

Premièrement, afin de constituer des groupes homogènes d'exploitations, on procède à leur répartition en orientations technico-économiques (OTE) sur base, avant l'année 2010, de la part relative prise par chacune des spéculations pratiquées sur l'exploitation dans la marge brute standard totale de l'exploitation. Cette méthode de calcul était imposée à tous les États membres de l'Union par la décision des communautés européennes n° 85/377<sup>[10]</sup>. Cette décision a été modifiée par le Règlement n° 1242/2008<sup>[11]</sup> applicable dès 2010 et basant la référence, non plus sur des rapports de marges brutes standard, mais sur des rapports de productions brutes standard.

Avec la nouvelle typologie et ses règles d'application, le champ d'observation est plus étendu qu'auparavant. En effet, d'une part la limite inférieure est abaissée et, d'autre part, il n'y a plus de limite supérieure.

Dans le système articulé sur les MBSw une exploitation doit atteindre au moins 5 UDW, soit environ 27 10<sup>3</sup> € de MBS totale (MBSw « 2004 »), ce qui correspond à une PBS totale d'à peu près 37 10<sup>3</sup> € (PBSw «2004 »). Dans le nouveau système le seuil d'entrée est fixé à 25 10<sup>3</sup> € de PBS totale. Examiné à la lumière de l'enquête DGSIE de mai 2008, cet abaissement de la

<sup>[10]</sup> Journal officiel des CE n° L220 du 17/08/1985

<sup>[11]</sup> Journal officiel L335 du 13/12/2008

limite inférieure permet à un peu plus de 1 000 exploitations (supplémentaires) d'entrer dans le champ d'observation. A l'autre extrémité la suppression de la limite supérieure dans le nouveau système permet à quelques 200 exploitations (supplémentaires) de faire partie du champ d'observation. Il s'agit d'exploitations dont la dimension économique, c'est-à-dire la PBS totale, dépasse 522 10<sup>3</sup>€ ce qui correspond à la limite supérieure de 70 UDW dans l'ancien système. Le champ d'observation ainsi redessiné porte sur 74% des exploitations en activité (soit 11 417 exploitations), concentrant 98% du potentiel économique exprimé selon les PBSw «2004 ». Envisagé selon le système des MBSw « 2004 » le champ d'observation porterait sur moins de 66% des exploitations en activité (soit 10 175 exploitations), totalisant 87% du potentiel économique. Le champ d'observation dans sa nouvelle formule représente donc mieux et de façon plus complète la population agricole.

Par rapport à l'ancien système, on assiste à une sorte de montée en puissance relative des orientations de production qui ne sont pas tributaires ou qui le sont peu de la PAC. Il s'agit pour l'essentiel des OTE granivores, horticoles et fruiticoles spécialisées. Ces OTE ainsi que quelques autres agricoles dans lesquelles ont retrouvé des granivores et/ou de l'horticulture font partie des orientations de production peu représentées en Région wallonne. Dans le système articulé sur les PBSw«2004 » ces OTE totalisent 17,5% de la production standard totale alors qu'elles forment à peine plus de 8% de la marge brute standard totale wallonne dans le système fondé sur les MBSw«2004 ». En termes d'effectif cela représente 1 077 exploitations dans le nouveau système contre 703 dans l'ancien.

En conséquence, les caractéristiques structurelles moyennes (DGSIE) présentent une rupture de série chronologique à partir de 2010.

Deuxièmement, dans un but de simplification administrative, l'enquête de la DGSIE sur les exploitations agricoles et horticoles ne se fonde plus sur les agriculteurs qui ont fait une déclaration au recensement agricole de 2010 mais sur les agriculteurs qui ont introduit une déclaration de superficie à la Région wallonne ou une verzamelaanvraag à la Région flamande. Il y a donc une rupture chronologique dans le registre DGSIE des exploitations agricoles. En d'autres termes, la définition de l'échantillon recensé change à partir de 2011.

Du fait de ces deux modifications majeures la plus grande prudence est requise pour l'interprétation des évolutions observées sur la période 2008-2013.

### III.2.1 les exploitations de grandes cultures (OTE 1)

#### III.2.1.1 Caractéristiques structurelles

En Wallonie, la valeur des grandes cultures représente, en moyenne sur 10 ans, 31 % de la valeur de la production agricole et horticole totale. L'ensemble des grandes cultures commerciables n'est pas produit uniquement par des exploitations spécialisées. Toutefois, les exploitations à caractère professionnel de l'OTE 1 ont une superficie moyenne de 70 ha et 90 % de cette superficie est consacrée aux cultures arables.

En termes d'occupation du sol elles couvrent 29 % de la SAU wallonne, elles produisent 53 % des céréales, 63 % des plantes industrielles, 81 % du lin, 65 % des pommes de terre et près de 75 % des légumes de plein air (DGSIE,2014).

La SAU occupée par les exploitations spécialisées en grandes cultures s'élève à près de 204 800 hectares. Ces exploitations sont principalement situées en région limoneuse, sablo-limoneuse et Condroz.

Tableau 3.2 : Évolution de la structure des exploitations professionnelles de grandes cultures.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'exploitations	2.122	2.191	2.309	2.371	2.373	2.698	2.920
SAU (ha)	79,83	79,68	78,30	75,20	74,72	70,93	70,15
Terres arables (ha)	73,93	73,45	71,99	69,04	69,23	64,96	63,29
Dont en % :							
Céréales	55,5	53,1	52,9	53,5	55,5	55,1	53,7
Betteraves sucrières	13,9	13,8	12,8	13,7	13,8	12,9	12,6
Pommes de terre	9,4	11,7	12,6	13,1	11,0	11,6	12,4
Prairies permanentes (ha)	5,80	6,12	6,17	6,07	5,43	5,86	6,74

Sources : SPF Economie, Direction Générale Statistique

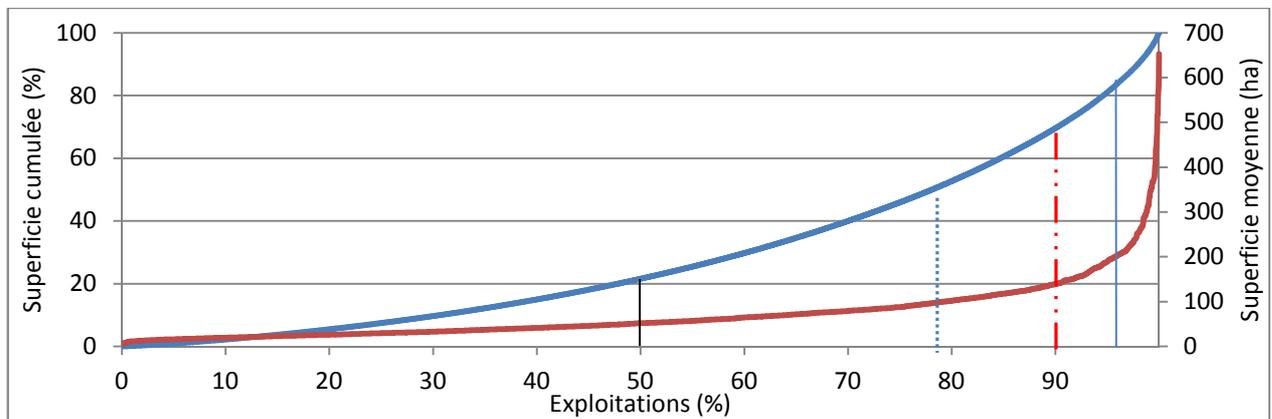
Dans la figure ci-après, on représente la distribution des exploitations professionnelles de l'OTE 1 en fonction de leur dimension. La courbe bleue en relation avec l'axe des ordonnées de gauche est une courbe de Lorenz pour laquelle les exploitations ont été classées par ordre

croissant de superficie. La courbe rouge en relation avec l'axe des ordonnées de droite nous indique l'évolution de la dimension moyenne des exploitations.

Près de 78 % des exploitations ont une dimension moyenne inférieure à 100 hectares et seulement 4 % ont une superficie supérieure à 200 ha mais elles occupent 17 % de la SAU.

La courbe de Lorenz nous indique que la moitié des exploitations professionnelles (les plus petites) occupent 22 % seulement de la SAU couverte par l'OTE 1 tandis que les 10 % les plus grandes s'approprient 30 % de cette SAU.

Figure 3.4 : distribution des exploitations professionnelles de grandes cultures selon leur superficie agricole utilisée en 2014.



Source : DGS et calculs DAEA

### III.2.1.2 Rentabilité de quelques grandes cultures

#### III.2.1.2.1 Le froment d'hiver

Au cours des 7 dernières années, on observe une forte volatilité du prix du froment d'hiver. Il varie de 11 € à 23 € par quintal. Le rendement est très variable aussi, mais c'est le prix qui influence le plus la rentabilité de cette culture.

Tableau 3.3 : Évolution des résultats du froment d'hiver, 2008 - 2014

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Rendement (Qx/ha)	86,4	93	84,49	83,71	81,29	91,07	94,79
Prix moyen (€/100 Kg)	13,22	10,91	19,97	19,30	23,06	18,60	15,54
Total des produits (€/ha)	1.129	1.011	1.696	1.616	1.878	1.692	1.477
Charges variables (€/ha)	609	555	515	619	634	669	679
Marge brute (€/ha)	520	456	1.181	997	1.244	1.023	797

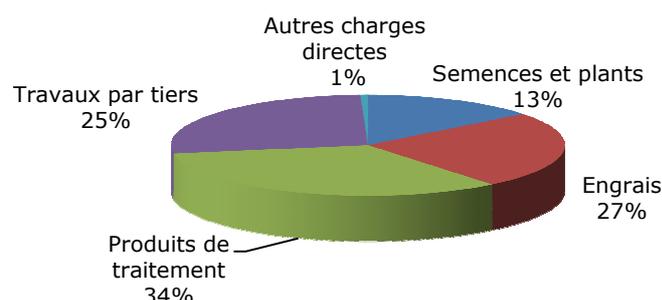
Source : réseau comptable de la DAEA

En 2014, le rendement du froment d'hiver est en légère augmentation par rapport à 2013 (+4 %) et le prix est en baisse de 16 %.

La marge brute s'établit à 797 €/ha, en diminution de 22 % par rapport à 2013, ce qui la place dans le groupe inférieur des marges brutes observées au cours de la période de 7 ans.

Les coûts variables ont légèrement augmenté (+1,5 %), ils s'élèvent en moyenne à 679 €/ha et se répartissent comme suit :

Figure 3.5 : Charges variables en froment d'hiver



Source : réseau comptable de la DAEA

### III.2.1.2.2 Les betteraves sucrières

Sur la période 2008-2014, la betterave sucrière occupait en moyenne 40 000 hectares dont 56 % étaient cultivés par les exploitations spécialisées en grandes cultures.

Tableau 3.4 : Évolution des résultats en betteraves sucrières

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Rendement (tonnes/ha)	69,6	78,9	72,3	80,8	72,6	76,8	86,2
Prix moyen (€/tonne)	35,88	32,99	31,24	45,1	47,1	41,7	33,3
Total des produits (€/ha)	2.496	2.603	2.259	3.644	3.419	3.203	2.867
Charges variables (€/ha)	1.126	1.090	1.112	1.123	1.215	1.290	1.286
Marge brute (€/ha)	1.370	1.513	1.147	2.521	2.204	1.913	1.581

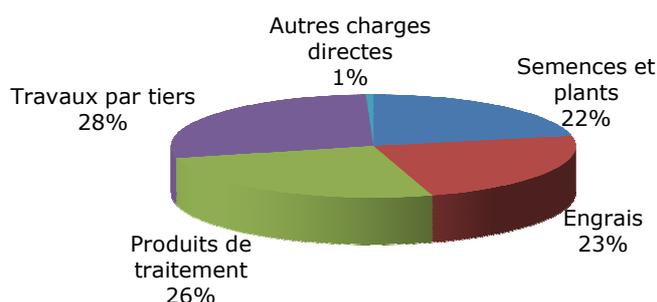
Source : réseau comptable de la DAEA

2014 est une année exceptionnelle en ce qui concerne le rendement en betteraves sucrières. Le rendement racines observé dans le réseau comptable de la DAEA atteint 86,2 t/ha. Le rendement en sucre atteint 14,8 t/ha. Par contre, le prix moyen observé dans le réseau comptable de la DAEA est de 33,3 €/tonne, soit 20 % de moins qu'en 2013 et 15 % de moins que le prix moyen observé au cours de la période 2008-2013.

En conséquence de ces résultats, la marge brute atteint 1.581 €/ha en 2014, soit -17 % par rapport à 2013 et -11 % par rapport à la moyenne observée au cours de la période 2008-2013.

Les charges directes sont pratiquement constantes d'une année à l'autre si bien que la rentabilité est assurée par le rendement en sucre. Les charges, qui s'élèvent en moyenne à environ 1 286 €/ha se répartissent comme suit :

Figure 3.6 : Charges variables en betteraves sucrières



Source : réseau comptable de la DAEA

Notez que les charges d'engrais ne sont pas entièrement destinées à la betterave qui, en tant que tête de rotation, assume la fumure de fond.

### III.2.1.2.3 Les pommes de terre

Sur la période 2008-2014, les pommes de terre couvraient en moyenne 32 000 hectares dont 61 % étaient cultivés par les exploitations spécialisées en grandes cultures. En 2014, la superficie couverte en pommes de terre s'élève à 35 450 ha.

Tableau 3.5 : Évolution des résultats en pommes de terre

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Rendement (tonnes/ha)	51,20	29,30	42,50	47,08	44,42	47,77	50,18
Prix moyen (€/tonne)	90,00	101,46	118,17	62,70	149,02	116,51	92,63
Total des produits (€/ha)	4.590	2.849	5.056	2.952	6.620	5.566	4.448
Charges variables (€/ha)	1.804	1.171	1.647	1.719	2.050	1.832	2.136
Marge brute (€/ha)	2.786	1.678	3.409	1.233	4.570	3.734	2.312

Source : réseau comptable de la DAEA

Prix, rendements et charges sont très variables et, pour cette raison, la rentabilité des pommes de terre doit s'apprécier sur le long terme.

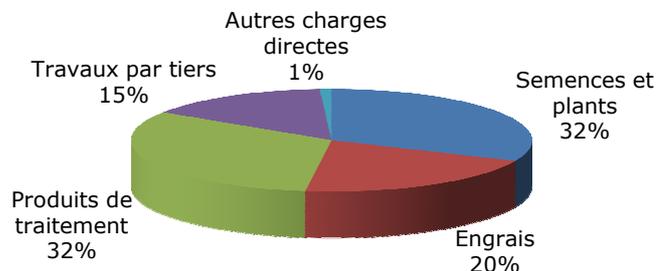
Comme pour la betterave sucrière, l'année 2014 a été très bonne en pommes de terre en raison des conditions climatiques favorables avant et après l'arrachage qui ont influé sur la qualité des tubercules et sur les conditions de stockage. Cependant, le prix a fortement chuté suite aux bons niveaux de production, en Belgique et globalement en Europe, ayant fait

pression sur les cours. Le prix de vente a été de 92,63 €/tonne en moyenne, soit -20 % par rapport à 2013 et -13 % sur le prix moyen de la période 2008-2013.

En conséquence, la marge brute par ha est peu élevée : 2 312 €/ha.

Les charges variables, notamment les produits de lutte, sont très fortement influencées par les précipitations. Elles se répartissent en moyenne comme indiqué dans la figure suivante et s'élèvent en moyenne à 2 136 €/ha en 2014.

Figure 3.7 : Charges variables en pommes de terre



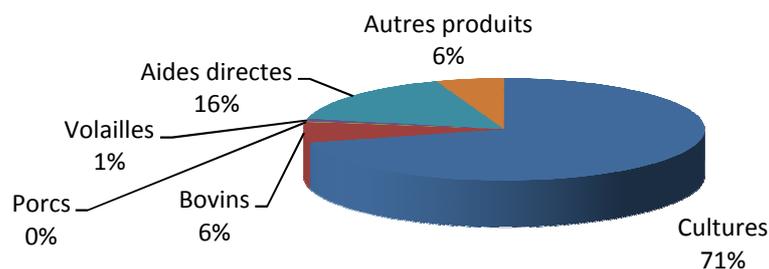
Source : réseau comptable de la DAEA

### III.2.1.3 Résultats de l'ensemble de l'exploitation de grandes cultures

#### III.2.1.3.1 Les produits (2014)

Les produits de l'exploitation, qui s'élèvent en moyenne à 166 000 €, proviennent pour 71 % des cultures commerciables, 16 % des aides directes, 6 % des bovins, 6 % des produits divers et 1 % des volailles.

Figure 3.8 : Produits de l'exploitation de grandes cultures

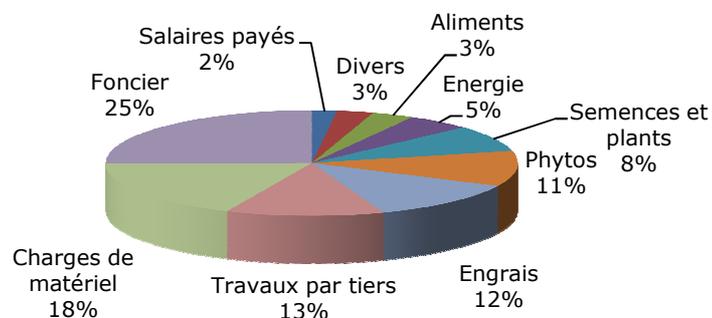


Source : réseau comptable de la DAEA

#### III.2.1.3.2 Les charges (2014)

Le total des charges (sans le coût imputé du travail familial) s'élève dans l'OTE 1 à 126 700 € et se répartit comme suit :

Figure 3.9 : Charges de l'exploitation de grandes cultures



Source : réseau comptable de la DAEA

#### III.2.1.3.3 Les revenus

En moyenne pondérée, c'est à dire en tenant compte de la dimension de l'exploitation et de la région agricole, le revenu du travail et du capital de l'exploitant et de sa famille s'élève à 39 300 €.

### III.2.2 Les exploitations laitières (OTE 450)

#### III.2.2.1 Caractéristiques structurelles

La valeur de la production laitière dans la valeur de la production agricole et horticole de la Wallonie s'élève, en moyenne sur 10 ans, à 23 % de cette dernière. Elle représente 39 % de la valeur totale des productions animales wallonnes.

Tableau 3.6 : Évolution de la structure des exploitations laitières professionnelles wallonnes

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'exploitations	2.075	2.076	1.763	1.699	1.805	1.788	1.892
SAU	55,57	57,25	57,45	57,66	58,43	59,68	60,77
Terres arables	14,08	14,54	16,20	15,77	17,80	18,59	19,34
Dont fourrages	8,89	9,37	9,00	8,75	10,20	10,77	11,16
Prairies permanentes	41,49	42,70	41,24	41,89	40,43	41,09	41,43
Bovins par exploitation	130	137	130	132	131	134	148
Dont : vaches laitières	57	59	63	65	65	66	69*
vaches allaitantes	8	9	3	3	3	4	4*

Source : SPF Economie, Direction Générale Statistique

\* En 2014, les chiffres de la DGS ne permettent pas de distinguer les vaches en production et les vaches de réforme.

La superficie moyenne par exploitation augmente de 55 à 61 hectares entre 2008 et 2014. En moyenne 68 % de la SAU est composée de prairies permanentes. Les 32 % de terres arables sont utilisées à 58 % pour produire des fourrages.

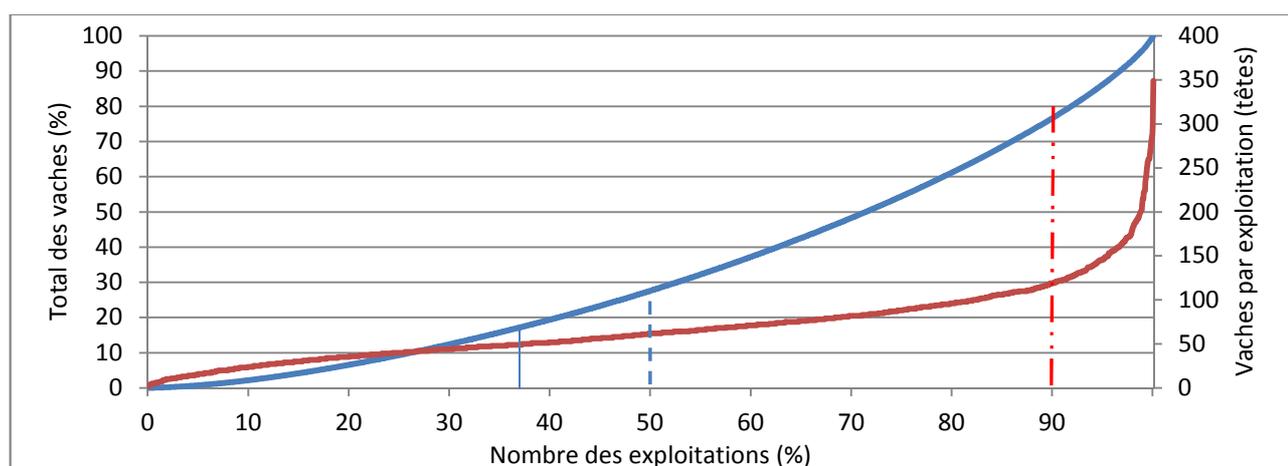
Les exploitations spécialisées en lait (OTE 450) détiennent 60 % des vaches laitières wallonnes et le nombre de vaches par exploitation augmente régulièrement.

Sur la figure 3.10 ci-après, la courbe de Lorenz (en bleu) nous indique que 50 % des exploitations spécialisées en lait (les plus petites) détiennent 28 % des vaches laitières de cette orientation technico-économique.

La courbe en rouge, représentant le nombre de vaches par exploitation nous indique que 90 % des exploitations détiennent moins de 120 vaches regroupant 77 % du total des vaches et que 37 % en détiennent moins de 50 représentant moins de 17 % du total des vaches.

Les 10 % des exploitations les plus grandes détiennent 23 % des vaches de cette OTE.

Figure 3.10 : distribution des exploitations professionnelles spécialisées en lait selon le nombre de vaches laitières détenues (2014)



Source : DGS et calculs DAEA

#### III.2.2.1.1 Rentabilité

Après la crise du lait de 2009, le prix du lait augmente régulièrement (+46% entre 2009 et 2014). La marge brute de 2014, semblable à celle de 2013, est la plus élevée sur la période observée. C'est une bonne valorisation du lait qui explique ses bons résultats de marge brute pour les deux dernières années (+20% par rapport à la période 2009-2012) malgré une augmentation des charges opérationnelles (+18%).

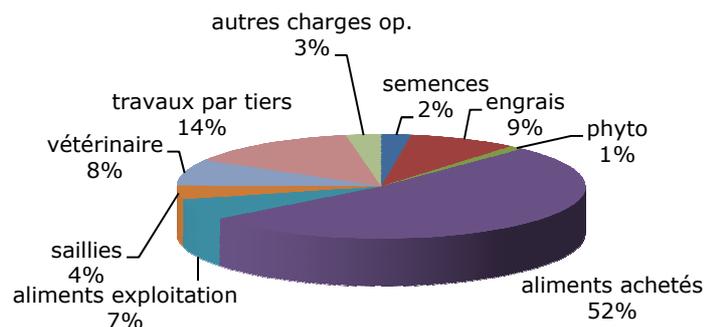
Tableau 3.7 : Évolution des résultats de l'exploitation laitière pour 1.000 litres de lait (2009-2014)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Produits lait	263,18	308,75	342,52	311,51	382,49	384,60
Produits viande	77,19	52,90	51,85	58,66	53,80	47,59
Autres produits	0,75	0,71	0,67	0,64	0,49	0,61
Total des produits	341,13	362,36	395,04	370,81	436,78	432,80
Total des charges opérationnelles	115,50	108,21	121,66	135,86	146,62	139,43
Charges opérationnelles des cultures fourragères	23,27	21,03	27,49	27,33	24,25	24,50
Marge brute	202,36	233,13	245,89	207,62	265,91	268,88
Valorisation du lait	261,19	309,23	340,24	308,51	379,81	383,09
Teneur en matières grasses	42,16	42,17	42,10	42,06	41,98	41,42
Teneur en protéines	34,02	34,28	34,47	34,44	34,47	34,60
Rendement laitier	6.071	6.281	6.401	6.224	6.167	6.663
Prix moyen des concentrés pour vache laitière	0,25	0,25	0,29	0,34	0,35	0,31
Nombre de vaches laitières	63	65	68	67	69	73
Nombre de vaches nourrices	11	4	3	3	3	4
Quantité de concentrés par vache laitière	1.147	1.189	1.136	1.138	1.219	1.352

Source : réseau comptable de la DAEA

Les charges opérationnelles s'élèvent, en moyenne, à 163 €/1000 litres. Les aliments achetés en représentent 52 %.

Figure 3.11 : Charges opérationnelles de l'exploitation laitière (2014)

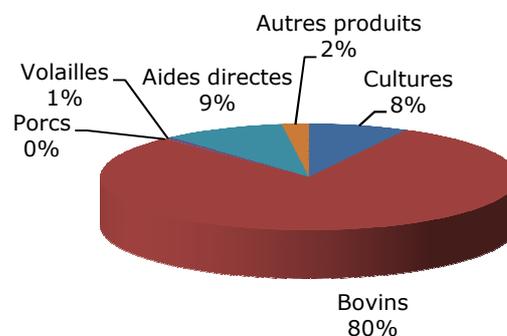


Source : réseau comptable de la DAEA

### III.2.2.1.2 Produits et charges de l'exploitation.

Les produits de l'exploitation laitière moyenne s'élèvent à 239 500 €. Les produits des bovins en représentent 80 % en 2014.

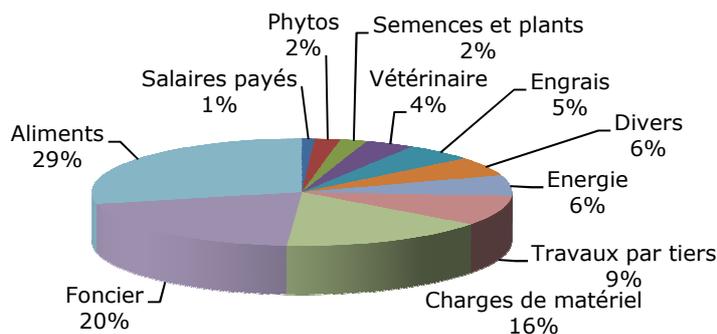
Figure 3.12 : Total des produits de l'exploitation laitière (2014)



Source : réseau comptable de la DAEA

Les charges de l'exploitation laitière sans les salaires imputés pour l'exploitant et sa famille se montent à 176 000 € et se répartissent comme suit :

Figure 3.13 : Total des charges de l'exploitation laitière (2014)



Source : réseau comptable de la DAEA

Ce sont les charges d'alimentation qui sont les plus importantes (29 %) suivies par les charges foncières (20 %).

Enfin, le revenu du travail et du capital de l'exploitant et de sa famille s'élève à 63 500 € en moyenne pondérée.

### III.2.3 Les exploitations spécialisées en viande bovine (OTE 460)

#### III.2.3.1 Caractéristiques structurelles

La valeur de la production de viande bovine dans la valeur de la production agricole et horticole de la Wallonie s'élève en moyenne sur les dix dernières années à 26 % de cette dernière. Elle représente 44 % de la valeur totale des productions animales wallonnes.

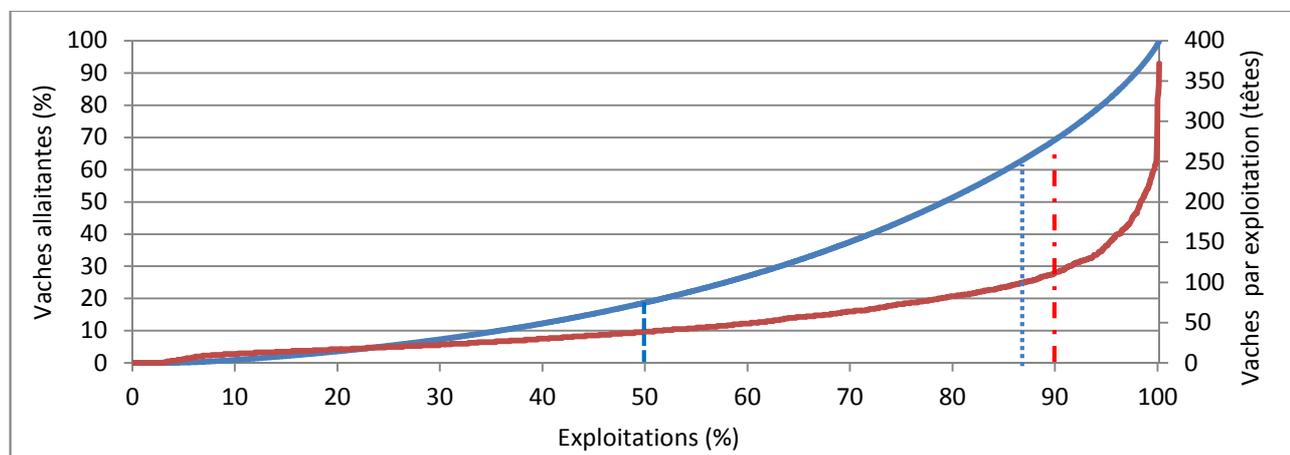
Tableau 3.8 : Évolution de la structure des exploitations wallonnes de viande bovine

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'exploitations	2.037	2.060	2.301	2.303	2.300	2.570	1.974
SAU	60,00	60,28	59,56	61,18	61,56	56,41	57,33
Terres arables	14,68	14,92	14,93	15,56	15,20	15,00	14,95
Dont fourrages	8,70	8,88	8,43	8,65	8,35	7,84	8,06
Prairies permanentes	45,31	45,36	44,63	45,62	46,16	41,44	42,38
Bovins par exploitation	177	178	165	165	163	149	152
Dont : vaches laitières	0	0	0	0	0	0	0*
vaches allaitantes	63	64	59	59	60	53	53*

Source : SPF Economie, Direction Générale Statistique

\* En 2014, les chiffres de la DGS ne permettent pas de distinguer les vaches en production et les vaches de réforme.

Figure 3.14 : Distribution des exploitations de l'OTE 460 selon le nombre de vaches allaitantes détenues en 2014



Source : DGS et calculs DAEA

Grâce à la courbe de Lorenz (en bleu), on observe que 50 % des exploitations spécialisées en viande bovine (les plus petites) détiennent 19 % des vaches nourrices présentes dans cette

orientation technico-économique. 87 % de ces exploitations détiennent moins de 100 vaches et regroupent 63 % des vaches de l'OTE 460. Les exploitations les plus grandes (10 %) détiennent 30 % des vaches et près de 115 vaches nourrices par exploitation.

### III.2.3.1.1 Rentabilité

Tableau 3.9 : Evolution de la rentabilité par vache nourrice des exploitations professionnelles spécialisées en viande bovine (€/vache nourrice)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Produits viande par vache nourrice	1.069	1.194	1.230	1.304	1.274	1.371	1.403
Autres produits	3	9	11	6	8	7	9
Total des produits	1.075	1.205	1.242	1.310	1.282	1.378	1.412
Total des charges opérationnelles des bovins	610	547	591	691	679	723	673
Charges opérationnelles des cultures fourragères	96	94	94	112	112	106	110
Marge brute	369	564	556	507	491	549	629
Nombre de vaches nourrices	77	74	73	70	71	67	69
Césariennes par 100 vêlages	75,78	78,84	79,04	75,48	76,67	72,18	73,13
Nombre d'UGB	133	130	126	123	123	118	121

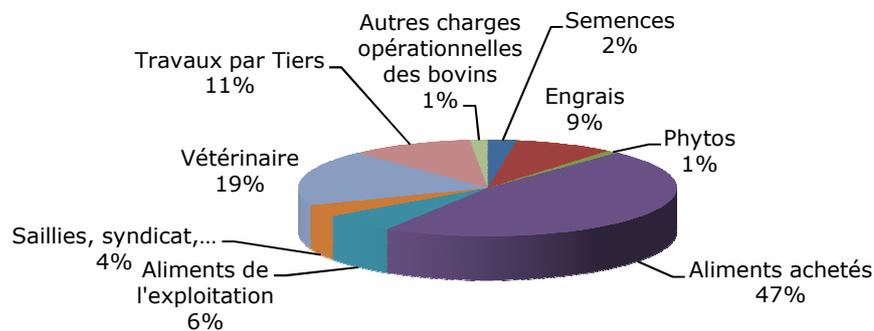
Source : réseau comptable de la DAEA

Ce tableau révèle que la rentabilité des vaches allaitantes est bien inférieure à celle des vaches laitières.

En 2014, suite à une augmentation des produits de 2,5 % par rapport à 2013 et à une baisse des charges de 5,5 %, la rentabilité de l'exploitation spécialisée en viande bovine, exprimée par vache nourrice, augmente de 15 %.

Les charges opérationnelles s'élèvent en moyenne à 783 €/vache. Les aliments achetés en représentent 47,5 %, les frais de vétérinaire 19 % et les travaux par tiers 9 %.

Figure 3.15 : Charges opérationnelles de l'exploitation « Bovins à viande » (2014)

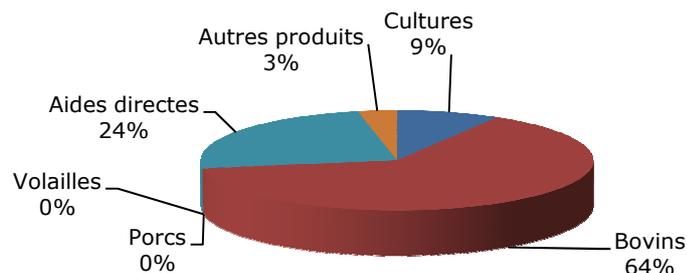


Source : réseau comptable de la DAEA

### III.2.3.1.2 Produits et charges de l'exploitation « bovins à viande »

Le total des produits de l'exploitation moyenne bovins à viande s'élève à 130 800 € et se répartit comme suit :

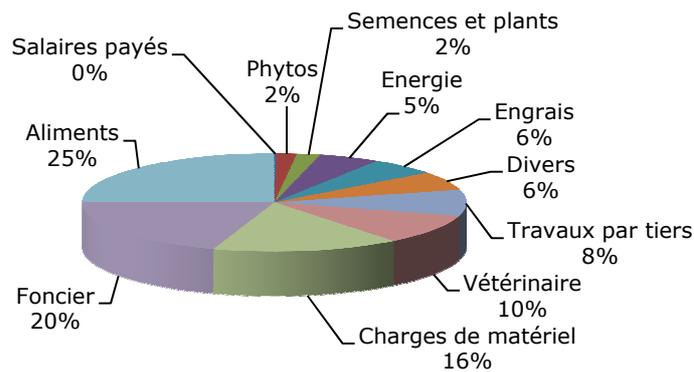
Figure 3.16 : Total des produits de l'exploitation « bovins à viande » (2014)



Source : réseau comptable de la DAEA

Près de 64 % des produits proviennent des productions bovines et 24 % proviennent des aides directes.

Figure 3.17 : Total des charges de l'exploitation « Bovins à viande » (2014)



Source : réseau comptable de la DAEA

Le total des charges s'élève en moyenne à 100 600 €. Le revenu du travail et du capital de l'exploitant et de sa famille s'élève donc, en moyenne pondérée, à 30 200 €.

### III.3 LE CAPITAL AGRICOLE (APPROCHE MICRO-ECONOMIQUE)

#### III.3.1 Nature et importance des capitaux engagés

L'estimation des capitaux nécessaires à la réalisation des activités agricoles se fonde sur un échantillon de plus de 400 comptabilités d'entreprises agricoles réparties à travers la Wallonie. Ces comptabilités forment le réseau comptable organisé et géré par la Direction de l'Analyse économique agricole.

L'activité agricole mobilise des capitaux à la fois importants et variés. La substitution du matériel à la main-d'œuvre, la reprise de terres, les acquisitions et transferts de droits à produire et de droits à paiement, requièrent et requerront des moyens financiers à ce point conséquents qu'ils sont susceptibles de constituer un frein voire même un obstacle à l'installation des jeunes.

L'exercice comptable envisagé ici couvre l'année civile 2014. L'analyse porte exclusivement sur les orientations technico-économiques (OTE) car elles sont le principal déterminant du volume et de la structure du capital engagé dans les exploitations agricoles. L'information détaillée ayant servi de support se trouve déclinée en tableaux aux annexes III.13 à III.18. Les résultats exprimés par région agricole, bien que d'intérêt secondaire dans la présente analyse, font l'objet des tableaux 14 et 18 de ladite annexe III.

Les résultats obtenus sont influencés par les modifications statistiques apportées au champ d'observation notamment en y incluant des exploitations plus petites qui en étaient exclues précédemment (voir avertissement au point III.2).

Le capital mis en œuvre dans une exploitation agricole à caractère professionnel atteint, en moyenne, 1 264 000 € en Wallonie. Ce capital est engagé à raison de 47,5 % par l'exploitant et de 52,5 % par les bailleurs. Les parts respectives de l'exploitant et des bailleurs évoluent relativement peu dans le temps. Les seconds apportent essentiellement les terres et les bâtiments loués au premier.

Les capitaux mis en jeu par l'exploitant (600 704 €), se subdivisent en deux grandes rubriques : les capitaux fonciers et le capital d'exploitation. Parmi les premiers, les terres et les améliorations foncières s'élèvent, en moyenne, à 251 594 €, soit 19,9 % du total des capitaux engagés dans l'exploitation. Les bâtiments et quotas de production atteignent 116 150 €, soit 9,2 % du total.

En ce qui concerne le capital d'exploitation, le cheptel vif représente 10,1 % du total des capitaux engagés, soit 128 244 € ; il s'agit essentiellement de bovins. Le cheptel mort, avec 6,3 % du total, s'élève à 79 500 €. Par ailleurs, le capital circulant intervient pour 1,4% (25 235 €).

Le montant des capitaux engagés dans l'exploitation et leur ventilation entre les différentes rubriques sont influencés par l'OTE (annexe III.13).

En 2014 le capital total engagé par exploitation est le plus élevé, en moyenne, dans les OTE où les grandes cultures sont importantes (de 1,4 à 1,8 millions d'€) ; ceci confirme le constat des années précédentes. Il est le plus faible dans les orientations spécialisées en production laitière

(OTE 450) ou en production de viande (OTE 460). L'écart entre le montant moyen le plus élevé (cultures agricoles et lait, 1 859 900 €) et le montant moyen le plus faible (bovins à viande, 866 900 €) représente plus de 114 % de ce dernier montant.

La part des capitaux engagés par l'exploitant diffère sensiblement selon l'OTE. En effet, elle est la plus faible dans les orientations où les cultures agricoles revêtent une certaine importance. C'est dans ces mêmes OTE que le capital total de l'exploitation est en moyenne le plus élevé. C'est ainsi que l'on trouve les OTE : « Cultures agricoles et polyculture » (35,8 %) avec 499 335 €, « Cultures et bovins non laitiers » (39,6 %) avec 571 460 € et « Cultures et lait » (45,9 %) avec 854 242€. Il est à noter que, dans ces orientations de production, l'importante contribution des bailleurs vient surtout de la mise à disposition de terres dans le cadre du bail à ferme. La part des capitaux engagés par l'exploitant est en moyenne la plus élevée dans les OTE axées sur les productions bovines telles que « Bovins mixtes » (56,3 %), et « Bovins à viande » (60,3 %).

La part des capitaux relatifs aux bâtiments et aux quotas est la plus élevée dans les exploitations « Bovins laitiers » (13,3 %) avec en moyenne 145 192 €, étant donné le poids important que représentent les quotas laitiers dans l'affectation des ressources de l'exploitant. Elle est, par contre, bien plus faible dans les exploitations « Cultures agricoles et polyculture » (5,4 %) où l'on observe 75 168 € de moyenne et dans les exploitations « Cultures et bovins non laitiers » (6,1 %) où 87 221 € constituent la moyenne.

En ce qui concerne le capital d'exploitation, la part du cheptel vif dans l'ensemble des capitaux est la plus élevée dans les orientations « Bovins à viande » (23,2 %) et « Bovins mixtes » (17,5 %) avec respectivement 201 465 € et 237 027 € de moyenne. A l'inverse, il n'est pas surprenant de constater que le cheptel vif (0,9 %) est peu présent dans l'orientation « Cultures agricoles et polyculture » (12 817 €).

On notera aussi que dans les exploitations laitières, la valeur du cheptel vif (111 287 €) est très nettement inférieure à celle observée dans les exploitations spécialisées en production de viande bovine (OTE 460) (201 465 €). Dans les premières, le cheptel vif représente 10,2 % du total engagé dans l'exploitation alors que, dans les secondes, il constitue 23,2 % de ce total. La (les) race(s) des bovins présente(s) dans les unes et les autres explique(nt) en grande partie cette différence.

Quant au cheptel mort, son importance varie de 5 % pour l'orientation « Cultures » à 8,2 % pour l'orientation « Bovins laitiers ».

La part du capital circulant dans le total des capitaux engagés est relativement plus élevée dans les exploitations où les cultures agricoles sont importantes (2,6 % pour l'orientation « Cultures ») que dans celles où les productions bovines sont dominantes (0,8 % dans les OTE « Bovins à viande »).

Si on se limite au capital engagé par l'exploitant, pour la période récente (2011 à 2014), on observe (Annexe III.15) une diminution du capitale pour l'année 2014. Cette diminution résulte d'une faiblesse dans l'échantillonnage de notre réseau. Un type d'exploitation sous représenté dans notre réseau peut fortement influencer le résultat s'il est en sous-effectif. Il est à noter que sur longue période (20 ans), on peut mettre en évidence une croissance à tendance générale linéaire du capital engagé par l'exploitant.

### **III.3.2 Endettement des exploitations professionnelles**

L'importance des capitaux qu'il faut mettre en jeu afin d'assurer les activités agricoles pose la question des sources de financement. Soulignons à ce propos que les propriétaires de facteurs de production fondamentaux que sont la terre et les bâtiments n'exercent, bien souvent, pas eux-mêmes la profession d'agriculteur. Néanmoins ils jouent un rôle essentiel grâce à la location de leurs biens régie par une législation spécifique.

Le capital engagé par l'exploitant (actif) est en quelque sorte le résultat de l'affectation des ressources dont il dispose « personnellement ». Ces ressources ont deux origines possibles :

- interne, on parle alors des fonds propres ;
- externe, ce sont les emprunts auxquels il recourt.

Contrairement à l'ensemble des capitaux engagés par l'exploitant qui croissent normalement de façon régulière dans le temps même sur courte période, les fonds propres qu'il met en jeu et, par conséquent, les emprunts qu'il contracte évoluent généralement de manière plus irrégulière en courte période à l'exception de la période passée en revue (annexe III.16). Ceci tient au terme généralement long (15 ans et plus) des emprunts en agriculture. On observe cependant sur longue période, une hausse des emprunts, avec comme corollaire une tendance baissière du taux de solvabilité des exploitations agricoles.

Il n'est pas très éclairant d'aborder la question du financement des exploitations agricoles par le biais des régions agricoles (annexe III.18) parce que la structure du financement des exploitations agricoles est surtout déterminée par la nature des spéculations qu'elles pratiquent. Signalons toutefois que le taux de solvabilité est le plus élevé en région Ardenne (78,9 %), et le plus bas dans la région herbagère liégeoise (67,3 %) et en Haute Ardenne (69,1 %). Les deux dernières régions citées sont spécialisées dans la production laitière.

Il est par contre plus intéressant d'envisager cette question en fixant l'attention sur les OTE (Annexe III.17). Ainsi, le taux de solvabilité varie sensiblement d'une orientation à l'autre. Il est, en moyenne, de 69,7 % dans les exploitations de l'OTE « Bovins laitiers » et de 84,8 % dans celles de l'orientation « Bovins à viande ». D'une manière générale, les exploitations à production laitière marquée recourent plus aux sources externes de financement tandis que celles plutôt axées sur la production de viande bovine ont tendance à pratiquer l'autofinancement.

Sur une longue période, on observe une baisse du taux de solvabilité. En effet, le volume de l'actif à financer augmente de façon régulière. Par ailleurs, l'activité agricole ne permet bien souvent pas de générer un volume suffisant de ressources « internes » pour financer totalement cet accroissement. En outre, grâce notamment à l'action des pouvoirs publics via entre autres le 2<sup>ème</sup> pilier de la PAC (PWDR), les agriculteurs ont la possibilité de trouver des sources « externes » de financement à des conditions favorables. Il est à noter que la baisse du taux de solvabilité, ou hausse du taux d'endettement, n'est pas mauvaise en soi à condition qu'elle constitue un levier de rentabilité pour les fonds propres de l'agriculteur.

## CHAPITRE IV. SITUATION ECONOMIQUE DE L'AGRICULTURE ET DE L'HORTICULTURE

### IV.1 VALEUR DE LA PRODUCTION WALLONNE

#### IV.1.1 Situation en 2014

En 2014, la valeur de la production agricole finale de la Wallonie est estimée à 1 814,6 millions d'euros, ce qui représente une baisse de 6,0 % par rapport à 2013 (annexe IV.1).

Ce sont les produits de l'élevage qui constituent le poste le plus important avec une valeur de 1 117,58 millions d'euros, soit 61,6 % du total.

Parmi ces produits, la valeur des animaux (viande) atteint 611,6 millions d'euros, ce qui représente 33,7 % du total et 5,8 % en moins qu'en 2013. La production de viande bovine est la plus importante, elle atteint 453,8 millions d'euros ou 25,0 % du total avec une diminution par rapport à 2013 de 3,4 %. La production laitière (lait et dérivés) atteint 480,9 millions d'euros, soit 26,5 % du total. La production porcine représente une valeur de 86,7 millions d'euros, ce qui représente 4,8 % de l'ensemble. Elle présente une baisse importante de 26,7 % par rapport à la valeur de la production porcine 2013.

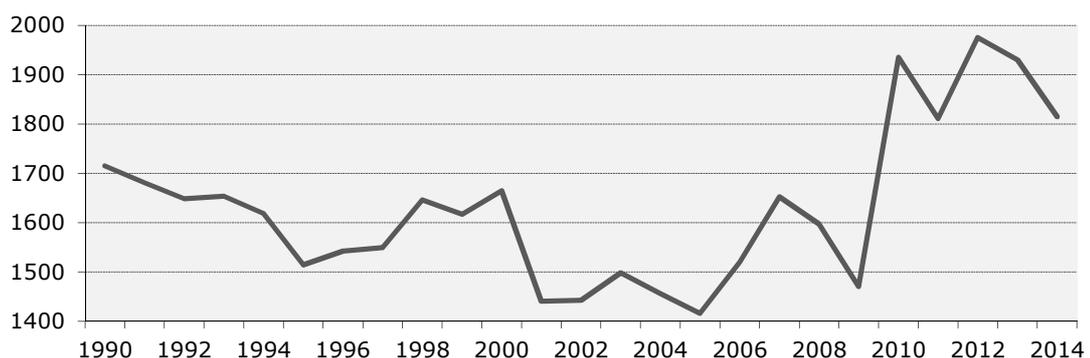
La valeur de la production de volaille est moins importante : elle atteint 66,2 millions d'euros, soit 3,6 % de la valeur globale de la production agricole de la Région. En 2014, on observe une progression de 7,9% de la valeur de cette production.

La valeur de l'ensemble des produits de grandes cultures atteint, en 2014, 520,5 millions d'euros, soit 28,7 % de l'ensemble. Ce poste est en diminution de 16,9 % par rapport à 2013. C'est la production de céréales qui est la plus importante avec 223,4 millions d'euros ou 12,3 % du total. La valeur des betteraves, en baisse par rapport à 2013, atteint 117,8 millions d'euros, soit 6,5 % du total général. Les pommes de terre représentent une valeur de 112,2 millions d'euros, soit 6,2 % de la production globale finale.

Enfin, la valeur des productions horticoles est estimée provisoirement à 176,6 millions d'euros, ce qui représente 8,2 % du total général. Les légumes constituent la production la plus importante : 77,9 millions d'euros, soit 4,3 % de l'ensemble.

#### IV.1.2 Evolution 1990-2014

Figure 4.1 : Evolution de la valeur de la production finale agricole wallonne, 1990-2014 (en millions d'€)

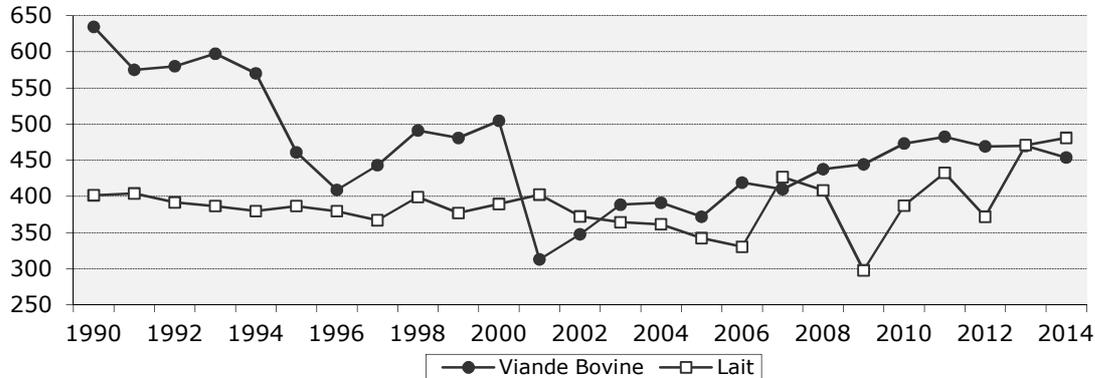


Sources : DGARNE (DAEA)

Sur la période 1990-2006, la valeur de la production finale de l'agriculture wallonne présente une tendance à la baisse. L'élément déterminant est à trouver dans la PAC avec le passage progressif d'une politique de soutien des prix à une politique de soutien des revenus ayant pour corollaire une baisse des prix des principales productions wallonnes (céréales, viande bovine, lait et betteraves) et la mise en place d'aides compensatoires, lesquelles ne sont pas comptabilisées dans la valeur de la production. Ces éléments ont eu pour conséquence une forte réduction des emblavements en chicorées à inuline ainsi qu'un recul des effectifs bovins. L'année 2009 confirme la baisse observée en 2008 en présentant une diminution de 8 % par rapport à l'année précédente. De ce point de vue, 2010 est une année exceptionnelle, présentant une augmentation de la production finale de 31,6 %. Enfin, 2011 se positionne à un niveau plus qu'honorable malgré une baisse de 25 % par rapport à 2010 et 2012 présente une

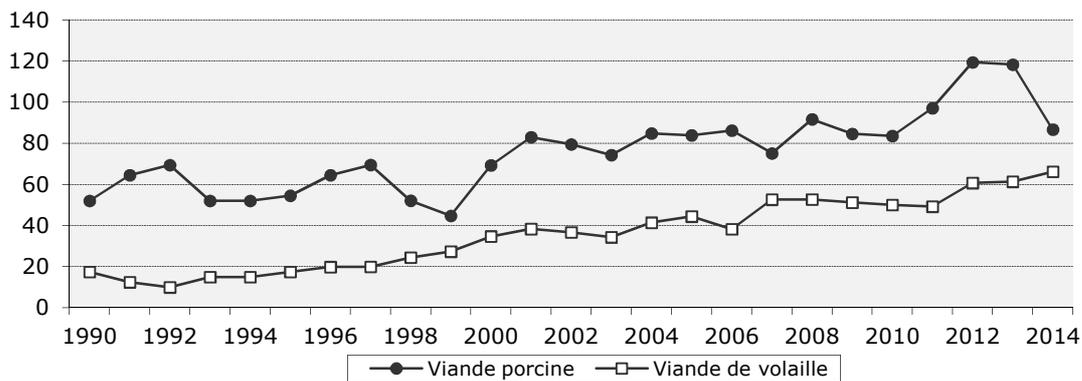
augmentation de 9,1 % par rapport à 2011. L'année 2013 reste une bonne année malgré une baisse de 2,3 % par rapport à 2012. L'année 2014 n'est pas une bonne année, la valeur de la production ayant perdu 6 % par rapport à 2013. Néanmoins, le niveau atteint en 2014 est très nettement supérieur à celui de 2009 et des années antérieures.

Figure 4.2 : Evolution de la valeur des productions de viande bovine et de lait, 1990-2014 (en millions d'€)



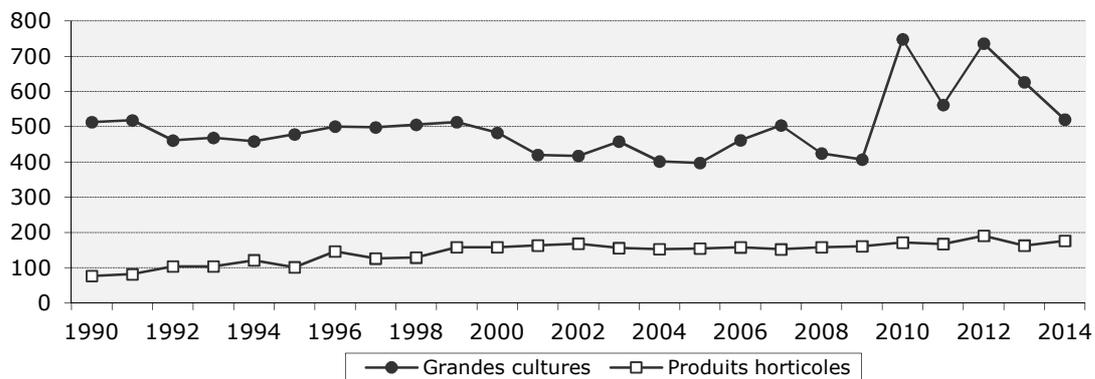
Sources : DGARNE (DAEA)

Figure 4.3 : Evolution de la valeur des productions de viande porcine et de viande de volaille, 1990-2014 (en millions d'€)



Sources : DGARNE (DAEA)

Figure 4.4 : Evolution de la valeur des productions de grandes cultures et de l'horticulture, 1990-2014 (en millions d'€)



Sources : DGARNE (DAEA)

#### IV.1.3 Part de l'agriculture wallonne dans l'agriculture belge

On constate que la Wallonie joue un rôle prépondérant dans les secteurs des betteraves et des céréales. Son rôle est également important pour la viande bovine et pour le lait. Dans d'autres domaines, comme les productions horticoles, les porcs, la volaille et les œufs, la part est faible mais en croissance.

Tableau 4.1 : Part de la Wallonie dans la valeur de la production agricole belge et part dans les divers secteurs de l'agriculture et de l'horticulture, en 2014 (%)

Ensemble des secteurs	24,73
Grandes cultures	51,97
Dont - céréales	68,03
- betteraves sucrières	64,00
- pommes de terre	33,88
Productions horticoles	10,59
Dont - légumes	11,17
- fruits	9,10
Produits de l'élevage	23,94
Dont - bovins	39,33
- porcs	5,5
- volaille	16,09
- lait et dérivés	37,19
- œufs	11,00

Sources : SPF Economie, Direction Générale Statistique et DAEA

## IV.2 VALEUR AJOUTÉE BRUTE DE L'AGRICULTURE WALLONNE ET PART DE CELLE-CI DANS LA VALEUR AJOUTÉE BRUTE REGIONALE

La valeur ajoutée brute aux prix de base du secteur agricole wallon atteint 669,4 millions d'euros en 2014, ce qui représente 8,39 % de moins qu'en 2013 (données Banque Nationale de Belgique).

La valeur ajoutée brute de l'ensemble des secteurs de la Wallonie, exprimée aux prix du marché, est estimée à 83 689,1 millions d'euros en 2014. La contribution relative du secteur « Agriculture, sylviculture et pêche » est estimée à 0,79 %. En y ajoutant l'agroalimentaire, l'importance relative atteint 2,81 %.

En Wallonie, comme ailleurs, on constate que la contribution relative de l'agriculture est en régression. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que l'agriculture génère des activités tant en amont qu'en aval. De plus, elle occupe une place essentielle dans l'aménagement du territoire et la gestion de l'environnement. Par ailleurs, la réduction de sa contribution relative ne doit pas occulter son caractère indispensable.

Au niveau du Royaume, en 2014, la VAB du secteur agricole diminue de 9,4 % par rapport à 2013, et la contribution relative du secteur s'élève à 0,70 % du PIB ou 2,82 % si on ajoute l'agroalimentaire.

## IV.3 LES AIDES DIRECTES APPORTEES AU TITRE DE LA PAC

### IV.3.1 Le 1er pilier (données financières)

On donnera ici un aperçu des montants octroyés aux producteurs « principalement » au titre de la campagne FEAGA 2013/2014 qu'on associera à l'année civile 2014. Dans les montants exposés ci-après il est tenu compte des régularisations positives et négatives de campagnes antérieures ainsi que des recouvrements et autres pénalités.

#### IV.3.1.1 Ventilation des aides par secteur

Depuis la mise en route du régime de paiement unique (1<sup>er</sup> janvier 2005) la plus grande partie des dépenses relatives au 1<sup>er</sup> pilier de la PAC ne relève plus de la pratique effective et avérée d'une spéculation animale ou végétale mais, sous certaines conditions, de l'activation de droits établis à partir d'une période de référence. Ces droits, correspondant à un montant par unité de superficie (€/ha) variable d'un agriculteur à l'autre<sup>12</sup>, sont activés à l'idéal au moyen d'un nombre équivalent d'hectares de superficie éligible<sup>13</sup>.

<sup>12</sup> La Belgique a opté pour le système de références individuelles.

<sup>13</sup> A partir de la campagne 2008 il n'y a plus d'obligation de mise en jachère. Cela signifie que l'activation des droits jachère, qui eux existent toujours, peut se faire avec tous les couverts autorisés pour la

Tableau 4.2 : Ventilation des dépenses en Wallonie pour la campagne 2013/2014

Rubriques	2010 (en 10 <sup>3</sup> €)	2011 (en 10 <sup>3</sup> €)	2012 (en 10 <sup>3</sup> €)	2013 (en 10 <sup>3</sup> €)	2014 (en 10 <sup>3</sup> €)	En % de (1)
Fruits à coque	4,7					
Protéagineux	51,9	103,8	117,1	-0,5		
Cultures énergétiques	211,3	12,5	-1,5			
Aide au lin (transformation)	260,5	136,4	163,8	71,7		
Multiplication de semences	260,3	7,6				
Secteur des fruits & légumes	921,9	153,4	976,5	222,4	901,2	
Secteur laitier	100,4	85,7	93,0	96,6	88,2	
Vaches allaitantes	61.144,7	64.217,3	63.225,1	62.920,7	60.691,3	20,7
Régime de paiement unique	243.417,5	242.690,9	240.609,1	236.781,2	231.063,2	78,9
Paiements à la surface pour les cultures				425,1		
Reliquat du passé et autres paiements	29,8	14,8	-0,1	30,4		
Secteur sucrier ( fonds de restructuration)	371,4	4.448,5	2.074,7			
Total général (1)	<b>306.374,4</b>	<b>311.870,9</b>	<b>307.257,7</b>	<b>300.547,7</b>	<b>292.743,9</b>	<b>100,0</b>

Source : DGARNE

Depuis l'année 2003 où le total payé approchait 223,5 millions d'euros, les paiements portant sur le 1<sup>er</sup> pilier de la PAC ont crû en moyenne d'un peu moins de 4,0 % l'an.

En 2014, les montants alloués relevant du régime de paiement unique représentent plus de 78 % des dépenses du FEAGA pour la Wallonie. Cette proportion ne fera que croître dans le temps vu qu'un nombre toujours plus important de matières rejoint le régime de paiement unique. Ceci apparaît clairement dans le tableau où certaines rubriques ne sont plus constituées que de régularisations.

A terme et de manière simplifiée il ne devrait plus guère rester en Wallonie que deux grandes rubriques, à savoir le paiement unique et celui pour les vaches allaitantes. En ce qui concerne ce dernier l'Autorité européenne préconise son intégration dans le régime de paiement unique.

En outre, des informations portant sur les droits à paiement et leur activation, sur les superficies éligibles, et plus généralement sur les conditions qui sous-tendent le système de paiement unique peuvent être obtenues en visitant, entre autres, les sites suivants :

[http://agriculture.wallonie.be/apps/spip\\_wolwin/rubrique.php?id\\_rubrique=26](http://agriculture.wallonie.be/apps/spip_wolwin/rubrique.php?id_rubrique=26)

[http://agriculture.wallonie.be/apps/spip\\_wolwin/article.php?id\\_article=461](http://agriculture.wallonie.be/apps/spip_wolwin/article.php?id_article=461)

Il est à noter que le régime de paiement unique fait place à partir de la campagne budgétaire 2015 à un nouveau régime qui s'articule autour du système des droits à paiement de base. Ceci fera l'objet de plus amples explications dans le prochain rapport sur l'évolution de l'économie agricole et horticole en Wallonie.

## IV.3.2 Le 2ème pilier

### IV.3.2.1 La prolongation du programme 2007-2013 du PDR

Ainsi qu'annoncé précédemment, une nouvelle programmation du PDR portant sur la période 2007-2013 a été prévue et coulée en force de loi notamment via le règlement (CE) n°1698/2005 du Conseil qui, entre autres, crée le FEADER<sup>[14]</sup> alimenté par :

- Les rubriques de la section garantie du FEAGA axées sur le financement du développement rural,
- Les parties de la section orientation du FEAGA portant sur le financement du développement rural dans les zones de l'objectif 1 et celles relative au financement de l'initiative communautaire LEADER +,
- Le produit issu de la modulation des paiements réalisés dans le cadre du 1<sup>er</sup> pilier de la PAC.

jachère mais aussi pour l'activation des droits ordinaires avec toutefois une restriction portant sur les superficies destinées aux cultures énergétiques. Les droits ordinaires portent sur la superficie agricole utilisée de l'exploitation hormis les surfaces occupées par des légumes et des fruits, des cultures permanentes et des forêts ainsi que des pommes de terre (sauf celles destinées à la féculerie).

<sup>[14]</sup> Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural. Le règlement (CE) n°1974/2006 de la Commission porte mesures d'application du règlement (CE) n°1698/2005.

Le nouveau PDR, mis en route dès janvier 2007, est articulé sur trois axes thématiques et un quatrième intitulé axe Leader. Les trois premiers axes cités correspondent aux visées de l'Autorité européenne en matière de développement rural :

- Axe 1 : amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier,
- Axe 2 : amélioration de l'environnement et aménagement de l'espace rural,
- Axe 3 : amélioration de la qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale.

Le quatrième axe vise à susciter l'installation d'un mode opératoire de type LEADER<sup>[15]</sup> dans la mise en place des actions à mener dans le cadre des trois axes thématiques.

En marge des actions menées sous le couvert de ces axes d'autres actions réunies sous l'appellation « assistance technique » peuvent faire l'objet d'un cofinancement. Ce sont entre autres des opérations de communication et de publicité ainsi que celles liées à l'évaluation du programme.

Soulignons qu'une nouvelle programmation du PDR a reçu l'approbation des autorités européennes dans le courant du second semestre de 2015.

Le prochain rapport sur l'évolution de l'économie agricole et horticole en Wallonie tiendra compte de ce nouveau contexte.

#### IV.3.2.2 Les mesures adoptées en Wallonie

Dans le tableau ci-dessous figurent de manière synthétique les mesures retenues et inscrites dans le PDR wallon, parmi le catalogue de mesures possibles, ainsi que leur(s) modalité(s) d'accès et la codification qui les identifie. On notera au passage que seule la mesure « agroenvironnement » est obligatoire.

Code	Intitulé	Accès
<i><u>Axe1 : Amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier</u></i>		
111	Formation professionnelle et actions d'information	Régime d'aides & appel à projets
112	Installation des jeunes agriculteurs (ISA) AGW du 24 mai 2007 et du 3 juillet 2008)	Régimes d'aides
121	Modernisation des exploitations agricoles (ISA)	
123	Accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles	
132	Aide aux agriculteurs participant à des régimes de qualité alimentaire	
<i><u>Axe2: Amélioration de l'environnement et aménagement de l'espace rural</u></i>		
212	Indemnités compensatoires pour les régions défavorisées	Régimes d'aides
213	Indemnités Natura 2000 dans le secteur agricole	
214	Mesure agroenvironnementale	
224	Indemnités Natura 2000 dans le secteur forestier	
<i><u>Axe3: Qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale</u></i>		
311	Diversification vers de activités non agricoles	Régimes d'aides
312	Création et développement de micro-entreprises	
313	Promotion des activités touristiques	
321	Services de base pour la population rurale	Appel à projets
322	Rénovation et développement des villages	
323	Conservation et mise en valeur du patrimoine rural	Régimes d'aides
331	Formation et information dans les secteurs couverts par l'Axe3	Appel à projets
<i><u>Axe4: Leader</u></i>		
411, 412, 413, 421 et 431	Leader : élaboration d'une stratégie de développement local	Appel à projets

<sup>[15]</sup> LEADER : Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale.

Des informations détaillées sur la philosophie et les mécanismes qui sous-tendent le PDR nouveau sont disponibles sur le site WEB spécialement créé : <http://www.pwdr.be/> ou encore sur le portail de l'agriculture wallonne :

A titre d'information on notera que dans la programmation précédente (2000-2006) l'indemnité compensatoire pour les régions défavorisées était totalement financée par le pouvoir régional tandis que dans la nouvelle programmation elle est inscrite au cofinancement dans l'Axe 2 (code 212).

#### IV.3.2.3 Plan de financement 2007-2013

Afin d'établir un certain équilibre entre les axes, la Commission européenne a imposé certaines contraintes liées au financement. Ainsi la participation financière communautaire doit représenter au moins 10 % de la contribution totale du FEADER pour les axes 1 et 3 et au moins 25 % pour l'axe 2. L'axe 4 ou axe Leader doit quant à lui représenter au moins 5 % de la contribution communautaire au financement du PDR. Enfin, au plus 4% du budget FEADER prévu dans la programmation actuelle peut être réservé à des opérations d'« assistance technique ».

La participation totale du FEADER a été estimée à environ 194,09 millions d'euros pour la période et, dans son ensemble, la participation publique totale est évaluée à 476,98 millions d'euros. Notons que bon nombre des mesures arrêtées dans le PDR ne pourront être couronnées de succès sans la participation financière des bénéficiaires. Selon les estimations réalisées ex-ante, le volume financier total de la nouvelle programmation avoisinera la somme de 1 375,39 millions d'euros au bout des 7 ans.

Suivant l'axe dans lequel s'inscrivent les actions, le taux de cofinancement du FEADER est susceptible de différer. Par souci de simplicité et dans le respect des limites fixées par la Commission, la Wallonie a prévu deux niveaux de participation du FEADER à savoir : 30 % de la dépense publique totale dans l'axe 1 et 50 % de celle-ci dans les axes 2 et 3, dans l'axe Leader et les opérations d'assistance technique.

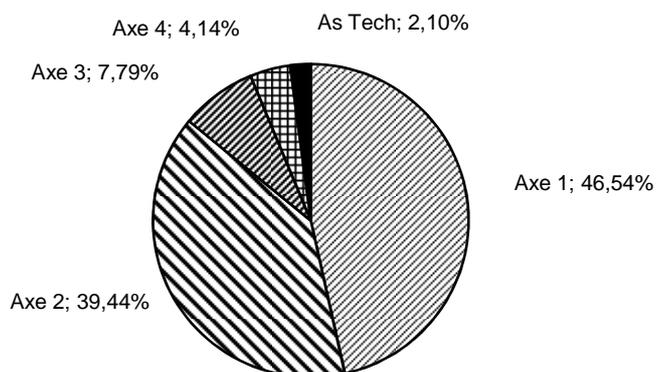
Le tableau et le graphique ci-dessous permettent de connaître et de visualiser l'importance de chaque axe dans le financement public total pour les 7 années qui viennent.

Tableau 4.3 : Montants des concours publics totaux selon les axes du PDR

Axes	Financement public (en millions d'€)	Importance relative de chaque axe (%)
1	222,000	46,5
2	188,114	39,4
3	37,133	7,8
4	19,732	4,1
As Tech	10,000	2,1
Total	476,979	100,0

Source : DGARNE, Direction des Programmes européens

Figure 4.5 : Répartition prévisionnelle des concours publics pour la période 2007-2013



Source : DGARNE, Direction des Programmes européens

#### IV.3.2.4 Exécution du PDR 2007-2013 depuis sa mise en route

La programmation 2007-2013 a été étendue à l'année 2014.

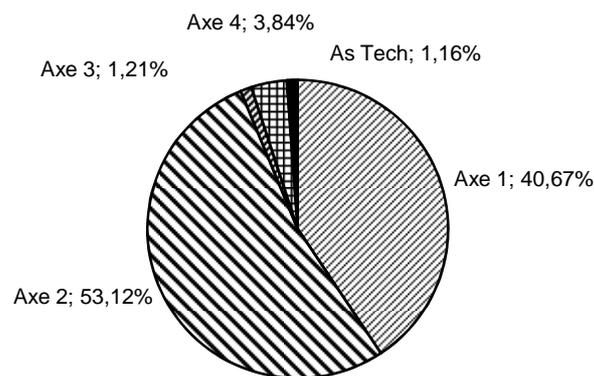
Depuis 2007 jusque 2014 (y compris) le total du concours FEADER s'est élevé à 192 millions d'euros. L'ensemble des concours publics a atteint 477 millions d'euros. La part du FEADER est donc, en moyenne, d'un peu plus de 40 %

La figure présentée ci-après permet d'apprécier depuis sa mise en route la marche relative de la programmation révisée 2007-2014 en regard de la figure précédente qui donne la ventilation prévisionnelle de cette programmation selon les axes retenus.

Ainsi qu'on l'observe, à ce stade-ci de la programmation, l'axe 2 est et reste largement dominant. Il s'agit de régimes d'aides qui par nature sont assez proches de celui du paiement unique. Les concours publics portent exclusivement sur les différentes mesures prises dans le cadre de l'agroenvironnement ainsi que sur l'indemnité compensatoire pour la zone défavorisée. Les superficies concernées par ces aides doivent obligatoirement figurer dans la déclaration de superficie annuelle que les agriculteurs introduisent notamment au titre du 1<sup>er</sup> pilier de la PAC.

Les dépenses concernant l'axe 1 sont relativement moins importantes que prévu mais elles montent progressivement en puissance car les nouvelles prescriptions administratives sur le financement de l'installation des jeunes et la modernisation des exploitations agricoles et horticoles sont maintenant opérationnelles après avoir connu quelques soucis de mise en route.

Figure 4.6 : Répartition des concours publics depuis le démarrage de la programmation 2007-2013→2014



Source : DGARNE, Direction des Programmes européens

En 2007 l'axe 1 portait 34,1 % des concours public et l'axe 2 65,8 %. En 2014, ces pourcentages se présentent de la façon suivante : 40,67 % pour l'axe 1 et 53,12 % pour l'axe 2. Ceci illustre bien le fait que les dépenses relevant de l'axe 1 sont de plus en plus conséquentes.



## CHAPITRE V. PREVISIONS POUR 2015

### V.1 LES EXPLOITATIONS ET LES FACTEURS DE PRODUCTION

#### V.1.1 Les exploitations

D'après les résultats provisoires de l'enquête agricole de mai 2015, le nombre d'exploitations agricoles s'établit à 12 578 unités, cette diminution de 2,5 % poursuit la tendance fondamentale qui est le recul du nombre d'exploitations agricoles dans le temps.

#### V.1.2 La superficie agricole utilisée

Entre 2014 et 2015, la superficie agricole utilisée (SAU) a diminué de 0,3 %, atteignant 712 547 ha. La répartition de cette superficie est donnée dans le tableau 5.1 ci-après. La SAU moyenne par exploitation a augmenté de 2,2 % par rapport à 2014, pour s'établir à 56,65 ha.

Les variations de superficie sont parfois assez importantes. Par rapport à 2014, les superficies consacrées au froment d'hiver et à l'orge d'hiver diminuent légèrement (-1,2 % et -3,9 %), tandis que celle consacrée à l'épeautre augmente de 43,2 %. On observe une diminution de 11,3 % pour les betteraves et de 2,3 % pour les pommes de terre. La superficie consacrée au lin augmente de 121,8 %. Les cultures fourragères sont stables. La superficie en jachères, liée à la politique agricole diminue de 5,1 %.

Tableau 5.1 : Superficie agricole utilisée (SAU) de 2012 à 2015 (chiffres provisoires)

Cultures	2012 (ha)	2013 (ha)	2014 (ha)	2015 (ha)
Céréales pour le grain	189 614	193.841	193.106	197.004
Dont -froment d'hiver	132 206	130.015	130.588	128.970
-orge d'hiver	30 547	30.826	31.278	30.045
-épeautre	9.805	10.549	12.847	18.398
Cultures industrielles	59 166	61.032	60.404	59.864
Dont - betteraves sucrières	40 318	38.948	38.644	34.277
-chicorée	4 175	5.091	5.313	5.069
-lin	2 632	2.780	4.173	9.257
-colza et navette	11.785	13.527	11.581	10.416
Pommes de terre	29 761	32.066	35.450	34.634
Fourrages de terres arables	90 727	90.370	90.083	90.451
Dont -maïs fourrager	55 806	54.943	54.985	52.531
Légumes de plein air	12 652	12.082	14.968	-
Jachères	6.721	6.665	6.281	5.958
Prairies permanentes	321 782	314.139	310.756	305.115
Autres	3 389	3.411	3.701	19.521
Superficie agricole utilisée	713 812	713.606	714.749	712.547

Source : SPF Economie, Direction Générale Statistique

### V.1.3 Le cheptel

Tableau 5.2 : Evolution du cheptel dans les exploitations agricoles wallonnes de 2012 à 2015 (chiffres provisoires)

Cheptel	2012	2013	2014	2015
Bovins	1.214.312	1.176.540	1.215.431	1.216.269
Dont -bovins de - de 1 an	295.157	287.127	306.312	317.594
-bovins de 1 à 2 ans	244.941	241.394	244.427	240.658
-vaches laitières	205.757	202.080	207.151	205.451
-vaches allaitantes	293.281	277.430	243.620	248.867
Porcs	406.084	326.786	342.937	278.618
Ovins	49.326	47.931	-	-
Volailles	5.467.232	5.554.285	-	-
Dont -poules et poulettes	1.598.797	1.751.308	-	-
-poulets de chair	3.724.845	3.704.339	-	-

Source : SPF Economie, Direction Générale Statistique

Depuis 2001, le cheptel bovin wallon est en diminution (-293 860 têtes). En 2015, par rapport à 2014, le cheptel bovin reste stable (+0,1 %) tandis que le nombre de porcs diminue (-18,8 %).

Les volailles et les ovins n'ont pas été enquêtés en 2014 et 2015.

## V.2 LES PRODUCTIONS

### V.2.1 Les productions végétales

Pour les céréales (froment, épeautre, avoine et escourgeon), malgré une légère diminution de surface pour le froment et l'escourgeon, le volume global est en augmentation grâce à une augmentation générale des rendements (+4% pour le froment à +8% pour l'avoine). On soulignera l'augmentation sensible du volume de production d'épeautre (+51%) grâce à une forte augmentation de la superficie (+43%).

En ce qui concerne les pommes de terre, on observe une diminution des surfaces plantées ainsi que des rendements (-7.5%) en Wallonie. Ceci peut éventuellement s'expliquer par le prix très faibles des pommes de terre de consommation en 2014. Les prix par contre sont en 2015 en très forte augmentation (environ 52 %).

En ce qui concerne les betteraves sucrières, les superficies ensemencées ont diminué de 11,3 %. Cependant, on peut souligner un record en rendement en sucre polarisé par hectare (14.8t/ha). Ces rendements élevés impliquent une augmentation de la production.

### V.2.2 Les productions animales

La production de viande bovine est en légère augmentation en volume par rapport à 2014.

En ce qui concerne les autres viandes, on notera la hausse de production pour la viande porcine (+14%) et de volaille (+5%).

Pour le secteur laitier, l'augmentation du volume de lait produit est très faible (+0.5%) malgré la disparition des quotas laitiers.

Pour les œufs, une diminution de production (-3.5%) est prévue en 2015.

## V.3 LES PRIX

### V.3.1 Les productions végétales

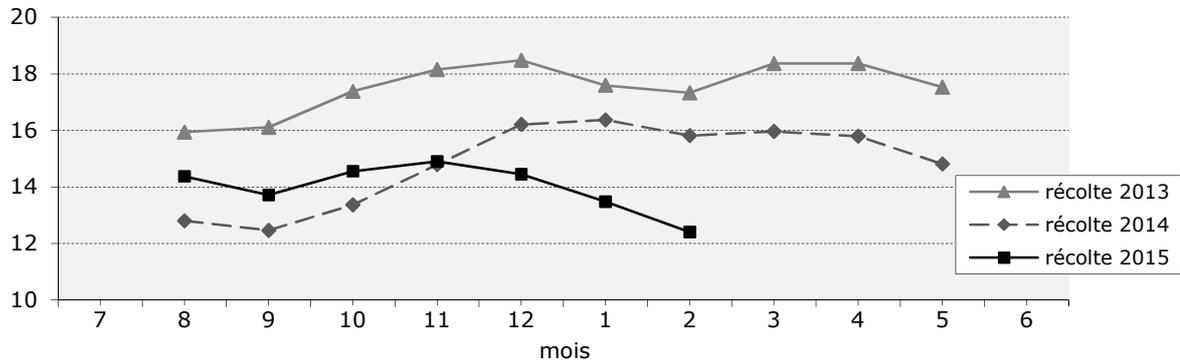
Pour avoir une idée de l'évolution des prix des principaux produits agricoles, on a repris sur quelques figures les évolutions mensuelles de ceux-ci au cours des années 2013 à 2015 (années campagnes pour les produits végétaux).

En ce qui concerne le froment panifiable, la figure 5.1 fait apparaître une évolution défavorable des prix de la campagne 2014-2015 par rapport à la campagne 2013-2014 (-15 % en moyenne).

La campagne de commercialisation 2015-2016 débute avec des prix légèrement en hausse par rapport à la campagne 2014-2015 mais la tendance s'inverse en novembre.

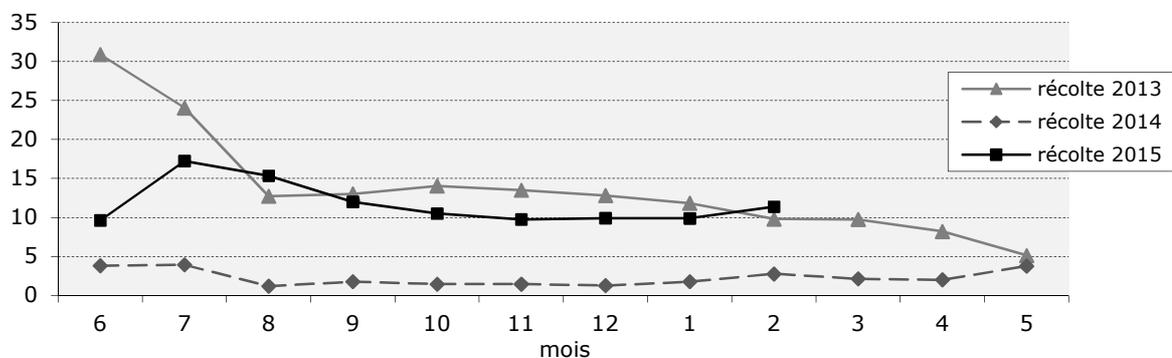
Pour ce qui est des pommes de terre (figure 5.2), les premiers prix mensuels de la récolte 2015 indiquent une nette amélioration par rapport à la récolte 2014 (+52%), particulièrement défavorable, mais restent toutefois inférieurs à ceux de la récolte de 2013.

Figure 5.1 : Prix payés aux producteurs pour le froment panifiable (€/100 Kg)



Source : DGARNE

Figure 5.2 : Prix payés aux producteurs pour les pommes de terre de consommation (€/100 kg)

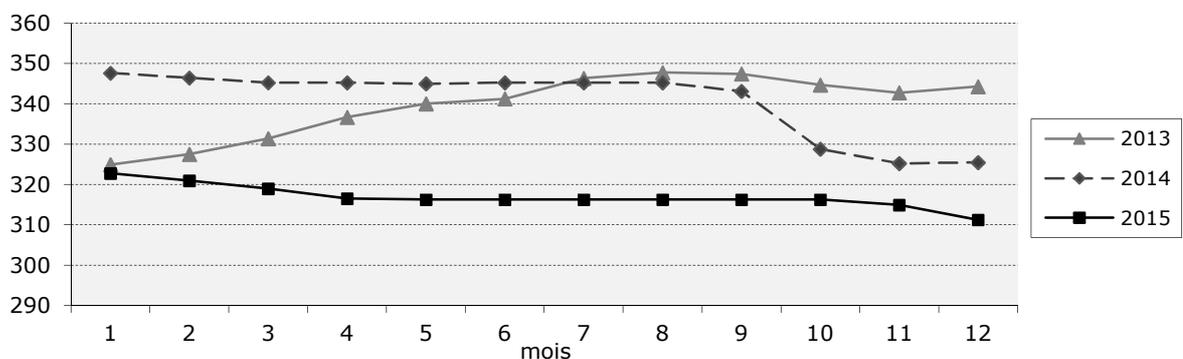


Source : DGARNE

### V.3.2 Les productions animales

En 2015, le prix des bovins, toutes catégories confondues, est inférieur à celui de 2014 alors que les prix étaient restés stables entre 2013 et 2014 à l'exception des jeunes veaux. Le prix des taureaux culs-de-poulain (-7%), des assimilés culs-de-poulain (-4%) et des taureaux de bonne conformation (-7%) diminuent, soit en moyenne pondérée<sup>[19]</sup> une diminution d'environ 4.3 % pour les bovins mâles. En femelles, on observe également une diminution de prix en culs-de-poulain et assimilées (-3 et -2 %), en bonne conformation (-6 %) et en bétail de fabrication (-8 %). Par contre pour les génisses de boucherie, on observe un statu quo. Le prix des petits veaux diminue de 7 %.

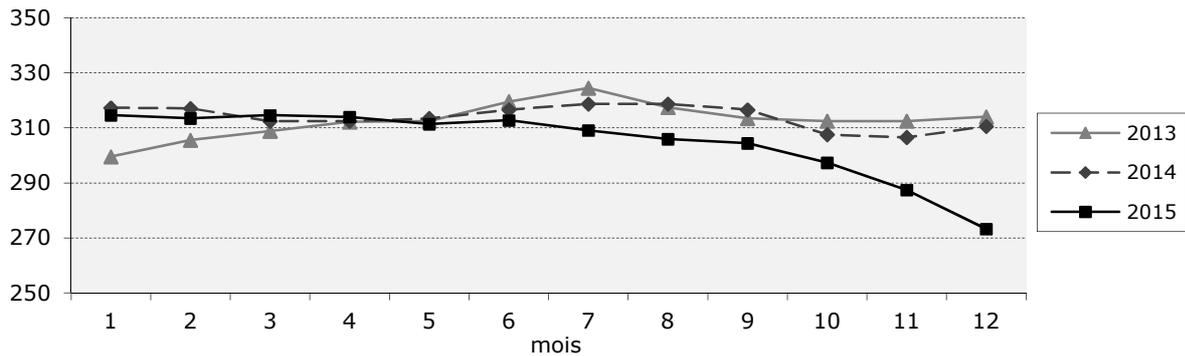
Figure 5.3 : Prix payés aux producteurs de taureaux culs de poulain (€/100kg sur pied)



Source : DGARNE

<sup>[19]</sup> Sur base du classement des carcasses

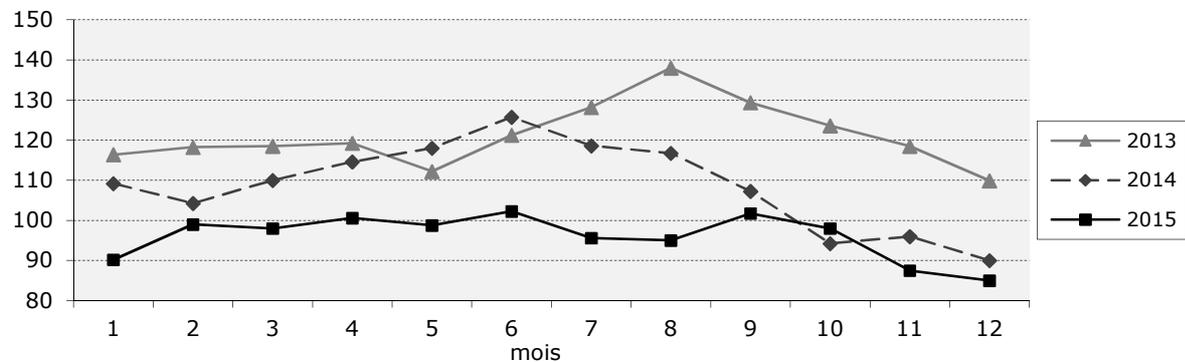
Figure 5.4 : Prix payés aux producteurs de vaches culs de poulain (€/100kg sur pied)



Source : DGARNE

En ce qui concerne la viande porcine, 2014 a vu les prix diminuer de 10 % par rapport à 2013. En 2015, on observe à nouveau une diminution par rapport à l'année précédente (-9%).

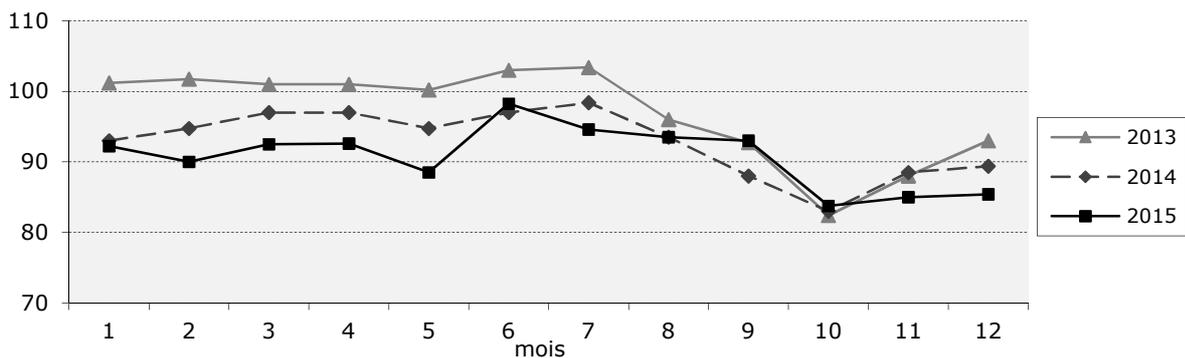
Figure 5.5 : Prix payés aux producteurs pour les porcs sur pieds (€/100kg sur pied)



Source : DGARNE

L'évolution des prix de la viande de volaille présente un caractère cyclique prononcé, mais le prix moyen de 2015 devrait être inférieur de 2 % par rapport à celui de 2014.

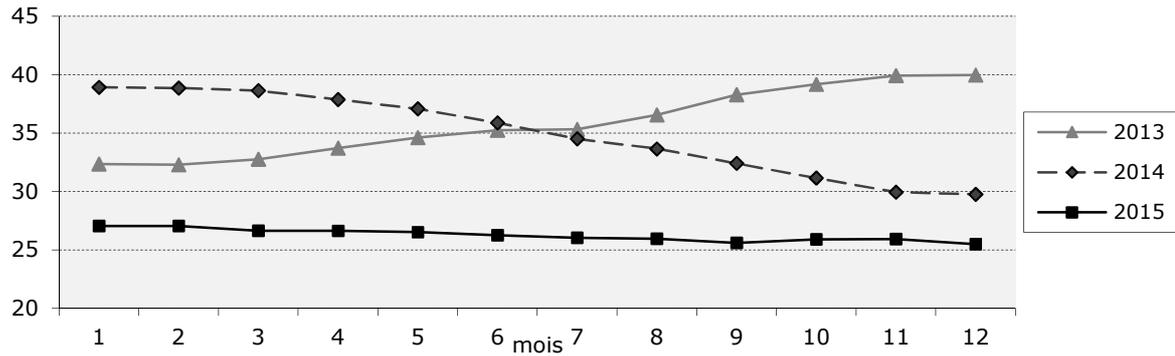
Figure 5.6 : Prix payés aux producteurs pour les poulets à rôtir (€/100 kg sur pied)



Source : DGARNE

Quant à la production laitière, le prix moyen du lait de l'année 2015 pourrait être inférieur de 25 % à celui de 2014.

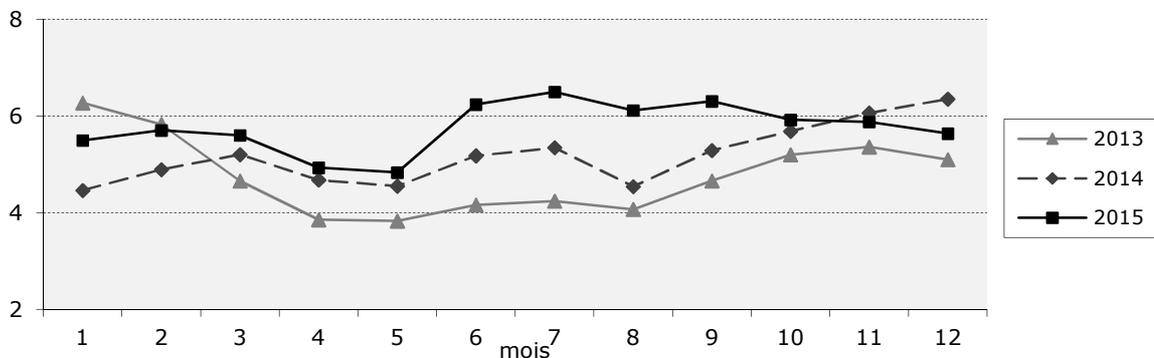
Figure 5.7 : Prix payés aux producteurs pour le lait (€/100 Kg)



Source : DGARNE

Enfin, pour les œufs, les prix de 2015 sont en hausse en moyenne de 11 % par rapport à 2014.

Figure 5.8 : Prix payés aux producteurs pour les œufs bruns 60-65 gr (€/100 pièces)



Source : DGARNE

## V.4 LES REVENUS

Dans la foulée de la rédaction du rapport sur l'évolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie 2014-2015, la Direction de l'Analyse économique agricole (DAEA) procède à la prévision du revenu du travail par unité de travail de 2015. Cette prévision se fait à l'aide d'un « modèle » qui s'articule sur les comptabilités du réseau de la DAEA.

A partir des données du dernier exercice comptable clôturé, 2014 en l'occurrence, on reconstitue l'exercice comptable à prévoir en appliquant aux données connues des coefficients qui traduisent les évolutions observées ou prévisibles entre les deux exercices (rendements, prix, dimension, ...). Cet exercice est très délicat, surtout depuis la libéralisation des marchés qui rend les prix très volatils. La prudence s'impose donc lors de l'interprétation des résultats.

Le revenu du travail par unité de travail en 2014 est globalement inférieur de près de 17 % à celui de 2013, 19.956 € et 23.960 € respectivement.

Ce constat global doit être nuancé lorsqu'on l'examine au niveau des orientations technico-économiques. Les exploitations laitières voient leur revenu du travail par unité de travail augmenter de 10% environ, les exploitations bovines viandeuses et bovines mixte sont en quasi statu quo. Par contre les exploitations où les grandes cultures occupent une place importante dans les produits de l'exploitation voient leur revenu du travail par unité de travail baisser considérablement ; la baisse oscille entre - 45 % pour les exploitations spécialisées en grandes cultures et - 63 % pour les exploitations mixtes (cultures et bovins non laitiers).

En 2015, la baisse se poursuit et le revenu du travail par unité de travail devrait globalement baisser de 14 % par rapport à 2014, sur base des principales hypothèses suivantes :

- légère augmentation de la superficie moyenne des exploitations ;
- prix des céréales en baisse modérée et légère réduction des superficies emblavées pour les principales céréales sauf l'épeautre mais rendements généralement en hausse ;

- prix des pommes de terre en hausse considérable mais superficies et rendements à la baisse ;
- prix des betteraves sucrières en légère baisse, superficies mises en culture également en baisse mais rendements à la hausse ;
- prix du lait en très net recul pour un volume produit quasi identique ;
- prix des bovins montrant une tendance baissière pour la plupart des catégories ayant une certaine importance en Wallonie avec toutefois un très léger accroissement du volume de production pour les catégories marquées par une baisse des prix ;
- prix de la volaille en baisse modérée avec une légère augmentation du volume produit ;
- prix des œufs en hausse mais diminution du volume produit ;
- prix des engrais et des produits phytos en hausse ;
- prix des aliments en baisse modérée ;
- prix des carburants en très nette baisse.

L'évolution entre 2014 et 2015 sera très contrastée selon les orientations technico-économiques. Les exploitations laitières verront leur revenu du travail par unité de travail (RT/UT) plonger tandis que les exploitations tournées vers la production de bovins viandeux maintiendront voire accroîtront modérément leur RT/UT. D'une manière générale, les exploitations dans lesquelles la spéculation laitière revêt une certaine importance verront leur RT/UT baisser sensiblement. Par contre les exploitations dans lesquelles la production de grandes cultures est importante voire prépondérante maintiendront leur RT/UT voire connaîtront un léger accroissement de revenu (RT/UT).

Globalement, du fait du poids des différentes OTE dans l'agriculture wallonne, le RT/UT moyen de 2015 devrait baisser par rapport à celui de 2014 d'environ 14 %. Si les tendances observées en 2015 en matière de prix devaient se confirmer par la suite, il est très probable que le revenu du travail par unité de travail ne connaîtra pas d'amélioration en 2016.

# Annexe I

Avertissement : La Direction Générale Statistique n'ayant pas réalisé d'enquête en 2014, les tableaux I.1 à I.8, ainsi que les tableaux I.10 et I.12 n'ont pu être actualisés.

Annexe I.1 : Situation de la main-d'œuvre agricole en Wallonie et en Belgique (mai 2013)

	Région wallonne		Belgique		A/B
	A	%	B	%	%
<b>Main-d'œuvre à temps plein</b>					
Exploitants :					
- hommes	7 271	86,7	20 327	88,4	35,8
- femmes	1 114	13,3	2 667	11,6	41,8
- total	8 385	100,0	22 994	100,0	36,5
Conjoints des exploitants :					
- hommes	135	9,9	352	8,2	38,4
- femmes	1 232	90,1	3 965	91,8	31,1
- total	1 367	100,0	4 317	100,0	31,7
Autres membres de la famille					
- hommes	1 274	88,0	2 444	86,0	52,1
- femmes	173	12,0	399	14,0	43,4
- total	1 447	100,0	2 843	100,0	50,9
Main-d'œuvre non familiale :					
- hommes	1 318	84,5	7 374	79,0	17,9
- femmes	241	15,5	1 961	21,0	12,3
- total	1 559	100,0	9 335	100,0	16,7
Total :					
- hommes	9 998	78,4	30 497	77,2	32,8
- femmes	2 760	21,6	8 992	22,8	30,7
- total	12 758	100,0	39 489	100,0	32,3
<b>Main-d'œuvre à temps partiel</b>					
Exploitants :					
- hommes	2 447	77,3	7 672	78,9	31,9
- femmes	718	22,7	2 057	21,1	34,9
- total	3 165	100,0	9 729	100,0	32,5
Conjoints des exploitants :					
- hommes	575	20,6	1 759	16,8	32,7
- femmes	2 222	79,4	8 716	83,2	25,5
- total	2 797	100,0	10 475	100,0	26,7
Autres membres de la famille					
- hommes	1 876	71,6	6 040	69,4	31,1
- femmes	745	28,4	2 669	30,6	27,9
- total	2 621	100,0	8 709	100,0	30,1
Main-d'œuvre non familiale :					
- hommes	1 135	75,3	3 865	63,3	29,4
- femmes	373	24,7	2 243	36,7	16,6
- total	1 508	100,0	6 108	100,0	24,7
Total					
- hommes	6 033	59,8	19 336	55,2	31,2
- femmes	4 058	40,2	15 685	44,8	25,9
- total	10 091	100,0	35 021	100,0	28,8
<b>Total général</b>					
- hommes	16 031	70,2	49 833	66,9	32,2
- femmes	6 818	29,8	24 677	33,1	27,6
- total	22 849	100,0	74 510	100,0	30,7

Source : SPF Economie – Direction Générale Statistique

Annexe I.2 : Répartition de la main-d'œuvre agricole en Belgique, en Région flamande, en Wallonie et dans les régions agricoles situées en territoire wallon (mai 2013)

	Belgique	Région flamande	Wallonie	Région sablo-limoneuse (Wallonie)	Région limoneuse (Wallonie)	Région herbagère liégeoise (Wallonie)	Campine hennuyère
Main-d'œuvre à temps plein							
Exploitants							
- hommes	20.327	13.048	7.271	437	2.594	759	15
- femmes	2.667	1.551	1.114	48	372	99	3
- total	22.994	14.599	8.385	485	2.966	858	18
Conjoints des exploitants	4.317	2.947	1.367	97	540	90	4
Autres membres de la famille	2.843	1.396	1.447	76	491	151	6
Main-d'œuvre non familiale	9.335	7.757	1.559	132	789	125	4
Total	39.489	26.699	12.758	790	4.786	1.224	32
Main-d'œuvre à temps partiel							
Exploitants							
- hommes	7.672	5.219	2.447	154	850	262	5
- femmes	2.057	1.333	718	54	277	52	2
- total	9.729	6.552	3.165	208	1.127	314	7
Conjoints des exploitants	10.475	7.675	2.797	164	946	327	3
Autres membres de la famille	8.709	6.085	2.621	187	998	255	5
Main-d'œuvre non familiale	6.108	4.572	1.508	168	690	98	4
Total	35.021	24.884	10.091	727	3.761	994	19
Total général	74.510	51.583	22.849	1.517	8.547	2.218	51
Temps plein/total (%)	53,0	51,8	55,8	52,1	56,0	55,2	62,7
Exploitants/total (%)	43,9	41,0	50,5	45,7	47,9	52,8	49,0

Source : SPF Economie – Direction Générale Statistique

Annexe I.2 (suite) : Répartition de la main-d'œuvre agricole en Belgique, en Région flamande, en Wallonie et dans les régions agricoles situées en territoire wallon (mai 2013)

	Condroz	Haute Ardenne	Région herbagère (Fagne)	Famenne	Ardenne	Région jurassique
Main-d'œuvre à temps plein						
Exploitants						
- hommes	1.017	368	162	544	1.084	293
- femmes	122	57	19	89	246	60
- total	1.139	425	181	633	1.330	353
Conjoints des exploitants	187	37	40	86	226	61
Autres membres de la famille	221	70	32	124	211	65
Main-d'œuvre non familiale	283	30	10	60	95	36
Total	1.830	562	263	903	1.862	515
Main-d'œuvre à temps partiel						
Exploitants						
- hommes	364	151	54	179	338	91
- femmes	105	46	12	53	86	32
- total	469	197	66	232	424	123
Conjoints des exploitants	355	195	52	206	430	119
Autres membres de la famille	318	185	65	187	284	137
Main-d'œuvre non familiale	298	43	20	65	113	21
Total	1.440	620	203	690	1.251	400
Total général	3.270	1.182	466	1.593	3.113	915
Temps plein/total (%)	56,0	47,5	56,4	56,7	59,8	56,3
Exploitants/total (%)	49,2	52,6	53,0	54,3	56,3	52,0

Source : SPF Economie – Direction Générale Statistique

Annexe I.2 (suite): Répartition de la main-d'œuvre agricole selon les provinces wallonnes (mai 2013)

	Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur
Main-d'œuvre à temps plein					
Exploitants					
- hommes	497	2.332	1.747	1.401	1.294
- femmes	81	320	223	299	191
- total	578	2.652	1.970	1.700	1.485
Conjoints des exploitants	70	580	198	293	226
Autres membres de la famille	112	425	349	299	262
Main-d'œuvre non familiale	200	569	394	149	247
Total	960	4.226	2.911	2.441	2.220
Main-d'œuvre à temps partiel					
Exploitants					
- hommes	197	704	643	428	475
- femmes	79	192	188	115	144
- total	276	896	831	543	619
Conjoints des exploitants	219	828	737	571	442
Autres membres de la famille	221	842	680	418	460
Main-d'œuvre non familiale	223	505	396	144	240
Total	939	3.071	2.644	1.676	1.761
Total général	1.899	7.297	5.555	4.117	3.981
Temps plein/total (%)	50,6	57,9	52,4	59,3	55,8
Exploitants/total (%)	45,0	48,6	50,4	54,5	52,9

Source : SPF Economie – Direction Générale Statistique

Annexe I.3 : Main-d'œuvre agricole en Belgique et en Wallonie (2006 à 2013)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Main-d'œuvre totale								
Belgique	92.405	90.445	86.456	83.865	80.944	74.399	75.589	74.510
Wallonie	27.365	26.470	25.839	25.176	24.315	22.566	23.226	22.849
dont :								
Exploitants								
Belgique	46.172	44.209	42.270	40.319	38.582	34.985	33.722	32.723
Wallonie	15.404	14.824	14.295	13.741	13.251	12.326	12.031	11.550
Main-d'œuvre à temps plein								
Belgique	48.173	46.500	45.598	44.527	*	*	40.265	39.489
Wallonie	15.240	14.802	14.603	14.321	*	*	13.105	12.758
Main-d'œuvre à temps partiel								
Belgique	44.232	43.945	40.858	39.338	*	*	35.324	35.021
Wallonie	12.125	11.668	11.236	10.855	*	*	10.121	10.091

\* : indisponible

Source : SPF Economie – Direction Générale Statistique

*Annexe I.4 : Etat civil des exploitants en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et dans les provinces (mai 2010) (données indisponibles à partir de 2011)*

	Célibataire		Marié(e)		Veuf(ve)		Séparé(e)		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Belgique	6.575	17,0	28.640	74,2	1.780	4,6	1.601	4,1	38.596	100,0
Région flamande	3.943	15,6	19.265	76,1	1.172	4,6	949	3,7	25.329	100,0
Wallonie	2.630	19,8	9.368	70,7	608	4,6	651	4,9	13.257	100,0
Région sablo-limoneuse	161	19,7	565	69,2	47	5,8	44	5,4	817	100,0
Région limoneuse	834	18,2	3.243	70,7	255	5,6	254	5,5	4.586	100,0
Région herb. liégeoise	293	20,4	1.021	71,2	40	2,8	79	5,5	1.433	100,0
Campine hennuyère	5	17,2	21	72,4	-	-	-	-	29	100,0
Condroz	357	19,6	1.277	69,9	87	4,8	105	5,8	1.826	100,0
Haute Ardenne	160	22,0	532	73,1	20	2,7	16	2,2	728	100,0
Région herbagère (Fagne)	53	18,6	202	70,9	11	3,9	19	6,7	285	100,0
Famenne	225	22,7	685	69,2	38	3,8	42	4,2	990	100,0
Ardenne	427	20,9	1.460	71,4	88	4,3	70	3,4	2.045	100,0
Région jurassique	115	22,2	362	69,9	20	3,9	21	4,1	518	100,0
Brabant wallon	150	15,7	692	72,5	62	6,5	51	5,3	955	100,0
Hainaut	781	19,3	2.834	70,0	202	5,0	234	5,8	4.051	100,0
Liège	679	20,5	2.346	70,7	124	3,7	167	5,0	3.316	100,0
Luxembourg	534	20,9	1.828	71,4	109	4,3	88	3,4	2.559	100,0
Namur	486	20,5	1.668	70,2	111	4,7	111	4,7	2.376	100,0

Source : SPF Economie – Direction Générale Statistique

*Annexe I.5 : Succession des exploitants de 50 ans et plus en Belgique, en Région flamande et en Wallonie (mai 2013)*

		Belgique	Région flamande	Wallonie
Oui	Nombre	3.396	1.785	1.610
	%	15,90	12,91	21,41
	Superf. (ha)	183.562	64.823	118.712
	Sup. moy. (ha)	54,05	36,32	73,73
Non	Nombre	9.825	6.801	3.020
	%	45,99	49,18	40,16
	Superf. (ha)	211.138	102.052	108.980
	Sup. moy. (ha)	21,49	15,01	36,09
Ne sait pas	Nombre	8.143	5.243	2.889
	%	38,12	37,91	38,42
	Superf. (ha)	268.876	126.524	142.165
	Sup. moy. (ha)	33,02	24,13	49,21
> 50 ans	Nombre	21.364	13.829	7.519
	% / total des exploitants	65,16	65,25	64,98
	Superf. (ha)	663.575	293.400	369.857
	Sup. moy. (ha)	31,06	21,22	49,19

Source : SPF Economie – Direction Générale Statistique

Annexe I.6 : Nombre de nouveaux déclarants entre mai 2009 et mai 2010, superficies totale et moyenne cultivées par eux (données indisponibles depuis 2011)

	Nombre	Superficie (ha)	Sup moy (ha)
Belgique	772	24.005	31,09
Région flamande	514	12.643	24,60
Wallonie	258	11.362	44,04
Région sablo-limoneuse	24	1.255	52,28
Région limoneuse	93	4.067	43,74
Région herbagère liégeoise	34	863	25,38
Campine hennuyère	-	-	-
Condroz	35	2.112	60,35
Haute Ardenne	9	229	25,47
Région herbagère (Fagne)	5	111	22,12
Famenne	20	985	49,27
Ardenne	28	1.346	48,07
Région jurassique	10	394	39,40
Brabant wallon	23	1.079	46,93
Hainaut	81	3.316	40,93
Liège	71	2.382	33,56
Luxembourg	40	1.924	48,10
Namur	43	2.661	61,88

Source : SPF Economie – Direction Générale Statistique

Annexe I.7 : Evolution du taux de remplacement des exploitations agricoles et horticoles en Wallonie (2000 à 2010) (données indisponibles depuis 2011)

	Nombre d'exploitations	Nombre de nouveaux déclarants (A)	Diminution du nombre d'exploitations (B)	(A)/(A+B)
2000	20.843	534	667	0,44
2001	19.779	464	1.064	0,30
2002	18.989	346	790	0,30
2003	18.342	318	647	0,33
2004	17.712	343	630	0,35
2005	17.109	314	603	0,34
2006	16.557	325	552	0,37
2007	16.008	366	549	0,40
2008	15.500	324	508	0,39
2009	14.966	199	534	0,27
2010	14.502	258	464	0,36

Source : SPF Economie – Direction Générale Statistique

*Annexe I.8 : Taux de remplacement des exploitations entre mai 2009 et mai 2010 pour la Belgique, la Région flamande, la Wallonie, les régions agricoles et les provinces wallonnes (données indisponibles depuis 2011)*

Belgique	0,34
Région flamande	0,33
Wallonie	0,36
Région sablo-limoneuse	0,56
Région limoneuse	0,39
Région herbagère liégeoise	0,49
Campine hennuyère	-
Condroz	0,34
Haute Ardenne	0,21
Région herbagère (Fagne)	0,22
Famenne	0,41
Ardenne	0,23
Région jurassique	0,34
Brabant wallon	0,43
Hainaut	0,37
Liège	0,40
Luxembourg	0,28
Namur	0,33

*Source : SPF Economie – Direction Générale Statistique*

*Annexe I.9 : Variation de la SAU en Région flamande, en Wallonie et dans les régions agricoles et les provinces wallonnes, entre 2013 et 2014 et importance relative des régions agricoles et des provinces dans la Wallonie*

	SAU (ha)		
	2013	2014	Wallonie
Région flamande	624.003	618.056	
Wallonie	714.563	715.342	100,0
Région sablo-limoneuse	44.718	45.143	6,3
Région limoneuse	251.579	252.108	35,2
Région herbagère liégeoise	53.111	53.183	7,4
Campine hennuyère	1.354	1.371	0,2
Condroz	126.533	127.041	17,8
Haute Ardenne	28.621	27.900	3,9
Région herbagère (Fagne)	13.990	14.136	2,0
Famenne	60.218	60.605	8,5
Ardenne	102.682	101.901	14,2
Région jurassique	31.757	31.954	4,5
Brabant wallon	62.007	63.009	8,8
Hainaut	205.905	206.074	28,8
Liège	153.888	153.639	21,5
Luxembourg	139.809	139.534	19,5
Namur	152.954	153.086	21,4

*Source : SPF Economie – Direction Générale Statistique*

Annexe I.10 : Superficie en faire-valoir direct et en faire-valoir indirect en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (mai 2013).

	Faire-valoir		Total (hors métayage)
	Direct	Indirect	
Wallonie (ha)	247.881	460.452	708.334
	35,0%	65,0%	100,0%
Région flamande (ha)	225.050	389.667	614.717
	36,6%	63,4%	100,0%
Sablo-limoneuse (ha)	15.441	26.856	42.297
	36,5%	63,5%	100,0%
Limoneuse (ha)	83.120	167.012	250.131
	33,2%	66,8%	100,0%
Herbagère liégeoise (ha)	15.285	37.643	52.928
	28,9%	71,1%	100,0%
Campine hennuyère (ha)	454	900	1.353
	33,5%	66,5%	100,0%
Condroz (ha)	43.570	82.490	126.060
	34,6%	65,4%	100,0%
Hte Ardenne (ha)	8.866	19.548	28.414
	31,2%	68,8%	100,0%
Fagne (ha)	5.303	8.571	13.874
	38,2%	61,8%	100,0%
Famenne (ha)	21.369	38.284	59.653
	35,8%	64,2%	100,0%
Ardenne (ha)	41.003	61.194	102.197
	40,1%	59,9%	100,0%
Jurassique (ha)	13.471	17.956	31.427
	42,9%	57,1%	100,0%
Brabant wallon (ha)	21.664	37.674	59.338
	36,5%	63,5%	100,0%
Hainaut (ha)	67.893	136.790	204.684
	33,2%	66,8%	100,0%
Liège (ha)	47.491	105.834	153.325
	31,0%	69,0%	100,0%
Luxembourg (ha)	55.566	83.333	138.900
	40,0%	60,0%	100,0%
Namur (ha)	55.267	96.821	152.088
	36,3%	63,7%	100,0%

Source : SPF Economie – Direction Générale Statistique

Annexe I.11 : Coefficients de fermage des années 1980 à 2016 (incluse) en Wallonie

	1980	1985	1990	1993	1996	1999	2002	2005	2008	2011	2013
<b>Brabant wallon</b>											
1. Région sablo-limoneuse	1,62	2,14	2,14	2,31	2,31	2,31	2,49	2,54	2,95	3,32	3,72
2. Région limoneuse	1,50	2,14	2,14	2,40	2,40	2,40	2,59	2,64	3,05	3,35	3,75
<b>Namur</b>											
1. Région limoneuse	1,78	2,40	2,55	2,63	2,71	2,85	3,00	3,09	3,50	3,79	4,24
2. Condroz	1,79	2,21	2,31	2,38	2,45	2,57	2,70	2,78	3,20	3,46	3,88
3. Région herbagère	1,71	1,84	2,00	2,06	2,12	2,23	2,35	2,42	2,78	2,92	3,15
4. Famenne	1,44	1,75	1,90	1,96	2,02	2,12	2,25	2,32	2,70	2,92	3,15
5. Ardenne	1,64	1,98	2,13	2,19	2,26	2,37	2,50	2,58	2,95	3,10	3,35
<b>Luxembourg</b>											
1. Ardenne	1,63	1,75	2,25	2,55	2,60	2,70	2,95	3,00	3,30	3,40	3,70
2. Famenne	1,53	1,65	2,20	2,40	2,45	2,50	2,75	2,80	3,10	3,20	3,45
3. Région herbagère	1,56	1,64	2,20	2,85	2,85	2,90	3,15	3,20	3,50	3,65	3,95
4. Région jurassique	1,34	1,72	1,96	2,45	2,45	2,55	2,70	2,75	3,15	3,25	3,50
<b>Liège</b>											
1. Région limoneuse	1,80	2,30	2,37	2,58	2,62	2,68	2,87	2,96	3,48	3,70	4,14
2. Région herbagère	1,75	1,94	2,30	2,60	2,66	2,69	2,84	2,93	3,37	3,59	3,88
3. Condroz	1,80	2,18	2,35	2,50	2,54	2,57	2,75	2,83	3,33	3,59	4,02
4. Haute-Ardenne	1,75	1,88	2,30	2,65	2,76	2,79	2,89	2,97	3,42	3,62	3,91
5. Famenne	1,75	1,94	2,30	2,37	2,47	2,50	2,68	2,76	3,17	3,33	3,60
<b>Hainaut</b>											
1. Région sablo limoneuse	1,63	2,20	2,30	2,40	2,48	2,58	2,60	2,71	3,08	3,27	3,66
2. Région limoneuse	1,85	2,50	2,50	2,60	2,68	2,79	2,85	2,96	3,35	3,54	3,96
3. Campine hennuyère	1,62	2,19	2,20	2,30	2,37	2,44	2,50	2,60	2,89	3,04	3,40
4. Condroz	1,73	2,20	2,25	2,35	2,42	2,49	2,00	2,68	3,03	3,23	3,62
5. Région herbagère	1,66	2,00	2,05	2,15	2,22	2,31	2,37	2,46	2,72	2,86	3,08
6. Famenne	1,62	1,95	2,00	2,10	2,17	2,24	2,35	2,44	2,70	2,81	3,04
7. Ardenne	1,74	2,50	2,10	2,20	2,27	2,34	2,45	2,55	2,82	2,93	3,16

Source : DGARNE, Commissions provinciales des fermages (mise à jour 2014)

Annexe I.12 : Résultats de l'enquête annuelle de la DGS sur les fermages (1980-2013) (Eur/ha)

Provinces	Prairies permanentes						
	1980	1990	1995	2000	2005	2010	2013
Anvers	85,82	106,4	135,00	155,83	195,00	232,00	259,00
Brabant Flamand	102,26	129,65	157,16	143,23	166,00	174,00	203,00
Brabant Wallon	102,26	129,65	157,16	173,35	204,00	213,00	245,00
Hainaut	125,13	173,5	173,38	191,50	197,00	233,00	239,00
Liège	123,7	150	163,61	177,49	189,00	230,00	230,00
Limbourg	90,65	141,79	134,16	167,30	183,00	205,00	227,00
Luxembourg	81,19	97,69	98,41	108,73	129,00	140,00	147,00
Namur	90,88	112,62	118,94	130,17	142,00	161,00	189,00
Flandre Orientale	112,25	141,79	174,72	201,39	226,00	251,00	280,00
Flandre Occidentale	134,93	179,6	209,22	241,87	265,00	313,00	351,00
Royaume	103,87	142,54	157,59	175,26	193,00	222,00	243,00

## Terres labourées

Provinces	1980	1990	1995	2000	2005	2010	2013
Anvers	95,19	119,04	151,96	229,45	249,00	275,00	306,00
Brabant Flamand	106,64	137,88	164,33	167,72	188,00	196,00	220,00
Brabant Wallon	106,64	137,88	164,33	194,45	226,00	228,00	261,00
Hainaut	125,07	177,05	183,84	195,71	201,00	232,00	241,00
Liège	123,01	156,17	169,06	182,35	195,00	238,00	244,00
Limbourg	88,67	151,22	163,91	181,56	217,00	233,00	268,00
Luxembourg	75,73	93,6	96,13	115,12	134,00	136,00	147,00
Namur	87,75	113,58	118,00	132,57	150,00	165,00	198,00
Flandre Orientale	115,07	148,09	183,12	211,68	257,00	282,00	305,00
Flandre Occidentale	137,46	189,89	209,99	253,45	271,00	315,00	352,00
Royaume	109,37	147,25	164,25	188,25	208,00	233,00	257,00

## Prairies permanentes

Régions agricoles	1980	1990	1995	2000	2005	2010	2013
Dunes-Polders	112,97	181,95	214,87	235,33	266,00	306,00	325,00
Région sablonneuse	104,64	136,71	167,90	194,87	226,00	250,00	294,00
Campine	83,69	112,69	121,57	155,80	186,00	211,00	241,00
Région sablo-limoneuse	113,68	148,39	177,78	199,48	213,00	249,00	282,00
Région limoneuse	128,91	177,34	183,52	198,86	213,00	242,00	255,00
Région herbagère (Liège)	132,17	164,33	158,35	171,96	186,00	235,00	230,00
Condroz	99,73	130,39	127,07	143,85	154,00	189,00	207,00
Haute Ardenne		129,72	154,31	142,49	148,00	166,00	174,00
Région Herbagère (Fagne)			120,20	122,73	130,00	154,00	112,00
Famenne	79,32	90,18	89,91	93,95	111,00	119,00	125,00
Ardenne	78,91	98,04	100,20	110,98	133,00	140,00	154,00
Région jurassique	72,83	88,89	91,87	106,07	109,00	144,00	144,00

## Terres labourées

Régions agricoles	1980	1990	1995	2000	2005	2010	2013
Dunes-Polders	136,34	189,29	219,21	246,26	264,00	316,00	339,00
Région sablonneuse	108,45	144,03	169,51	202,65	252,00	271,00	306,00
Campine	91,08	117,75	150,52	211,65	228,00	251,00	288,00
Région sablo-limoneuse	117,51	159,07	188,32	216,06	227,00	262,00	294,00
Région limoneuse	128,95	180,32	190,70	209,49	230,00	253,00	269,00
Région herbagère (Liège)	124,91	158,89	155,80	177,05	197,00	235,00	231,00
Condroz	99,85	132,11	132,55	150,25	164,00	192,00	220,00
Haute Ardenne			163,76	146,16	145,00	168,00	184,00
Région Herbagère (Fagne)		113,61	120,20	126,87	129,00	155,00	113,00
Famenne	74,99	93,11	89,14	95,69	111,00	118,00	127,00
Ardenne	71,99	91,03	96,88	115,67	136,00	139,00	155,00
Région jurassique	72,51	88,52	92,19	112,05	122,00	130,00	140,00

Source : SPF Economie – Direction Générale Statistique

*Annexe I.13 : Nombre de bovins en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2014)*

	1990	%	2000	%	2010	%	2014	%
Belgique	3.248.780	100	3.041.565	93,6	2.592.631	79,8	2.477.236	76,3
Région flamande	1.715.772	100	1.558.075	90,8	1.303.865	76,0	1.299.984	75,8
Wallonie	1.532.494	100	1.483.060	96,8	1.288.528	84,1	1.176.459	76,8
Région sablo-limoneuse	75.735	100	65.312	86,2	55.600	73,4	49.639	65,5
Région limoneuse	423.461	100	395.110	93,3	331.309	78,2	302.061	71,3
Région herbagère liégeoise	160.067	100	138.171	86,3	123.282	77,0	120.098	75,0
Campine hennuyère	2.815	100	2.310	82,1	2.038	72,4	2.246	79,8
Condroz	229.582	100	226.530	98,7	197.046	85,8	178.833	77,9
Haute Ardenne	78.839	100	64.625	82,0	58.888	74,7	58.600	74,3
Région herbagère (Fagne)	37.026	100	36.929	99,7	33.246	89,8	31.383	84,8
Famenne	141.647	100	147.149	103,9	132.391	93,5	121.972	86,1
Ardenne	314.605	100	332.087	105,6	289.303	92,0	250.136	79,5
Région jurassique	68.717	100	74.837	108,9	65.425	95,2	61.491	89,5
Brabant wallon	79.284	100	68.625	86,6	55.755	70,3	49.433	62,3
Hainaut	420.527	100	391.319	93,1	331.442	78,8	305.291	72,6
Liège	352.865	100	312.563	88,6	274.877	77,9	262.910	74,5
Luxembourg	391.463	100	414.466	105,9	365.961	93,5	325.684	83,2
Namur	288.355	100	296.087	102,7	260.493	90,3	233.141	80,9

Source : SPF Economie – Direction Générale Statistique

*Annexe I.14 : Nombre de porcs en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2014)*

	1990	%	2000	%	2010	%	2014	%
Belgique	6.700.422	100	7.368.539	110,0	6.429.566	96,0	6.350.180	94,8
Région flamande	6.395.797	100	7.051.094	110,2	6.037.133	94,4	6.007.242	93,9
Wallonie	304.611	100	317.433	104,2	392.428	128,8	342.937	112,6
Région sablo-limoneuse	29.106	100	23.832	81,9	27.253	93,6	23.295	80,0
Région limoneuse	160.240	100	164.768	102,8	164.717	102,8	152.549	95,2
Région herbagère liégeoise	69.209	100	64.968	93,9	64.168	92,7	59.803	86,4
Campine hennuyère	180	100	32	17,8	10	5,6		
Condroz	19.074	100	29.012	152,1	63.399	332,4	62.664	328,5
Haute Ardenne	5.639	100	6.191	109,8	5.051	89,6	3.743	66,4
Région herbagère (Fagne)	2.248	100	4.042	179,8	5.427	241,4	4.468	198,8
Famenne	4.553	100	14.105	309,8	42.901	942,3	27.143	596,2
Ardenne	12.347	100	9.347	75,7	15.987	129,5	7.028	56,9
Région jurassique	2.015	100	1.136	56,4	3.515	174,4	2.244	111,4
Brabant wallon	32.537	100	28.329	87,1	26.894	82,7	23.582	72,5
Hainaut	114.250	100	133.120	116,5	146.431	128,2	133.151	116,5
Liège	118.006	100	108.172	91,7	108.604	92,0	110.718	93,8
Luxembourg	14.027	100	17.197	122,6	34.663	247,1	17.694	126,1
Namur	25.791	100	30.615	118,7	75.836	294,0	57.792	224,1

Source : SPF Economie – Direction Générale Statistique

*Annexe I.15 : Nombre de volailles en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2014)*

	1990	%	2000	%	2010	%	2014	%
Belgique	27.166.776	100	40.636.926	149,6	34.374.537	126,5	33.700.235	124,0
Région flamande	25.998.165	100	36.663.318	141,0	29.125.264	112,0	28.720.217	110,5
Wallonie	1.168.084	100	3.973.281	340,2	5.248.907	449,4	4.980.018	426,3
Région sablo-limoneuse	152.997	100	353.112	230,8	356.104	232,8	425.158	277,9
Région limoneuse	555.690	100	1.549.472	278,8	1.974.079	355,2	1.778.989	320,1
Région herbagère liégeoise	127.576	100	350.090	274,4	407.816	319,7	257.517	201,9
Campine hennuyère	673	100	284	42,2	140	20,8		
Condroz	138.246	100	878.044	635,1	1.265.539	915,4	1.430.779	1035,0
Haute Ardenne	38.713	100	58.925	152,2	60.346	155,9	27.600	71,3
Région herbagère (Fagne)	5.688	100	89.687	1576,8	80.231	1410,5	121.140	2129,7
Famenne	25.214	100	236.359	937,4	499.076	1979,4	472.365	1873,4
Ardenne	100.547	100	442.600	440,2	566.051	563,0	428.770	426,4
Région jurassique	22.740	100	14.708	64,7	39.525	173,8	37.700	165,8
Brabant wallon	127.723	100	445.197	348,6	328.693	257,3	220.170	172,4
Hainaut	567.085	100	1.437.505	253,5	1.890.687	333,4	1.795.918	316,7
Liège	218.760	100	953.253	435,8	1.266.891	579,1	1.262.878	577,3
Luxembourg	124.364	100	500.121	402,1	713.292	573,6	425.670	342,3
Namur	130.152	100	637.205	489,6	1.049.344	806,2	1.275.382	979,9

Source : SPF Economie – Direction Générale Statistique

*Annexe I.16 : Nombre d'ovins, de caprins et d'équidés en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (mai 2013)*

	Ovins	Caprins	Equidés
Belgique	117.321	38.591	38.155
Région flamande	68.865	27.900	24.734
Wallonie	48.375	10.665	13.341
Région sablo-limoneuse	1.220	239	899
Région limoneuse	7.083	2.069	2.761
Région herbagère liégeoise	2.851	978	760
Campine hennuyère	129	-	131
Condroz	6.874	1.835	1.927
Haute Ardenne	2.754	120	362
Région herbagère (Fagne)	834	3.908	202
Famenne	5454	681	1424
Ardenne	9543	322	1875
Région jurassique	6611	252	566
Brabant wallon	2.575	249	1.224
Hainaut	8.092	2.216	4.219
Liège	11.579	1.543	2.838
Luxembourg	16.182	1.042	2.435
Namur	9.947	5.615	2.625

Source : SPF Economie – Direction Générale Statistique

*Annexe I.17 : Evolution du nombre d'exploitations en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2014)*

	1990	%	2000	%	2010	%	2013	%	2014	%
Belgique	87.180	100	61.926	71	42.854	49	37.761	43	37.194	43
Région flamande	57.934	100	41.047	71	28.331	49	24.882	43	24.252	42
Wallonie	29.178	100	20.843	71	14.502	50	12.846	44	12.902	44
Région sablo-limoneuse	1.685	100	1.269	75	924	55	806	48	813	48
Région limoneuse	9.462	100	6.966	74	5.172	55	4.744	50	4.753	50
Région herbagère liégeoise	3.412	100	2.313	68	1.521	45	1.247	37	1.264	37
Campine hennuyère	60	100	45	75	32	53	28	47	28	47
Condroz	3.882	100	2.880	74	2.095	54	1.879	48	1.887	49
Haute Ardenne	2.189	100	1.364	62	744	34	642	29	646	30
Région herbagère (Fagne)	648	100	468	72	298	46	257	40	259	40
Famenne	2.119	100	1.554	73	1.037	49	910	43	933	44
Ardenne	4.592	100	3.179	69	2.136	47	1.835	40	1.815	40
Région jurassique	1.129	100	805	71	543	48	498	44	504	45
Brabant wallon	2.011	100	1.532	76	1.106	55	1.028	51	1.038	52
Hainaut	8.521	100	6.167	72	4.469	52	3.974	47	3.992	47
Liège	7.936	100	5.466	69	3.656	46	3.159	40	3.189	40
Luxembourg	5.733	100	3.981	69	2.672	47	2.354	41	2.350	41
Namur	4.977	100	3.697	74	2.599	52	2.331	47	2.333	47

Source : SPF Economie – Direction Générale Statistique

*Annexe I.18 : Evolution de la superficie moyenne par exploitation en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2014)*

	1990	%	2000	%	2010	%	2013	%	2014	%
Belgique	15,57	100	22,51	145	31,69	204	35,45	228	35,85	230
Région flamande	10,42	100	15,52	149	21,77	209	25,03	240	25,41	244
Wallonie	25,80	100	36,31	141	51,09	198	55,63	216	55,44	215
Région sablo-limoneuse	26,64	100	37,56	141	49,96	188	55,48	208	55,53	208
Région limoneuse	28,70	100	39,05	136	51,47	179	53,03	185	53,04	185
Région herbagère liégeoise	16,96	100	23,88	141	36,01	212	42,59	251	42,07	248
Campine hennuyère	22,70	100	28,02	123	41,78	184	48,34	213	48,96	216
Condroz	34,66	100	46,69	135	61,72	178	67,34	194	67,32	194
Haute Ardenne	13,17	100	19,07	145	36,63	278	44,58	339	43,19	328
Région herbagère (Fagne)	23,25	100	32,62	140	49,54	213	54,43	234	54,58	235
Famenne	29,60	100	40,65	137	59,75	202	66,17	224	64,96	219
Ardenne	22,92	100	34,24	149	50,10	219	55,96	244	56,14	245
Région jurassique	27,19	100	40,77	150	59,11	217	63,77	235	63,40	233
Brabant wallon	32,12	100	43,64	136	56,94	177	60,32	188	60,70	189
Hainaut	25,98	100	36,04	139	48,60	187	51,81	199	51,62	199
Liège	20,59	100	29,00	141	43,53	211	48,71	237	48,18	234
Luxembourg	24,38	100	36,54	150	53,83	221	59,39	244	59,38	244
Namur	32,88	100	44,27	135	60,68	185	65,62	200	65,62	200

Source : SPF Economie – Direction Générale Statistique

Annexe I.19 : Répartition du total des exploitations de Wallonie selon l'orientation technico-économique (mai 2014)

OTE	Dénomination	Nombre	%
	<i>Exploitations spécialisées en :</i>		
1	cultures agricoles	4.127	32,0
2	cultures horticoles	151	1,2
3	cultures permanentes	68	0,5
45	production de lait	1.926	14,9
46	production de viande bovine	2.622	20,3
47	production bovine mixte	1.981	15,4
48	production d'autres herbivores	98	0,8
5	production de granivores	219	1,7
	<i>Exploitations mixtes de :</i>		
6	polyculture	22	0,2
7	polyélevage	173	1,3
83	cultures et herbivores	1.398	10,8
84	Combinaisons de cultures et élevage	106	0,8
9	Exploitations non classées	11	0,1
	Total	12.902	100,0

Source : SPF Economie – Direction Générale Statistique

Annexe I.20 : Répartition des exploitations de Wallonie selon les principales orientations technico-économiques et les régions agricoles (mai 2014)

	1	45	46	47	48	83
	Cultures agricoles	Production de lait	Production de viande bovine	Production bovine mixte	Production d'autres herbivores	Cultures et herbivores
Région sablo-limoneuse	411	73	64	76	1	128
Région limoneuse	2.306	376	361	438	9	935
Région herbagère liégeoise	174	568	223	180	26	4
Condroz	719	185	267	307	13	252
Haute Ardenne	55	320	135	116	7	2
Région herbagère (Fagne)	36	68	54	81	15	8
Famenne	152	121	300	259	20	34
Ardenne	187	155	974	417	7	24
Région Jurassique	77	53	243	101	1	8

Source : SPF Economie – Direction Générale Statistique

Annexe I.21 : Répartition du total des exploitations de Wallonie selon la classe de superficie (2014)

	Exploitations				Superficie			
	Nombre	%	Nombre cumulé	% cumulé	Superficie (ha)	%	Superficie cumulée (ha)	% cumulé
total	12.902	100,00			715.342	100,00		
0 – 25 ha	4.059	31,46	4.059	31,46	46.559	6,51	46.559	6,51
25 – 50 ha	3.004	23,28	7.063	54,74	111.914	15,64	158.473	22,15
50 – 75 ha	2.427	18,81	9.490	73,55	150.182	20,99	308.655	43,15
75 – 100 ha	1.552	12,03	11.042	85,58	133.666	18,69	442.321	61,83
100 – 150 ha	1.298	10,06	12.340	95,64	155.013	21,67	597.334	83,50
150 – 200 ha	347	2,69	12.687	98,33	59.077	8,26	656.411	91,76
> 200 ha	215	1,67	12.902	100,00	58.931	8,24	715.342	100,00

Source : SPF Economie – Direction Générale Statistique

*Annexe I.22 : Cheptel bovin, nombre de détenteurs et cheptel bovin moyen en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (octobre/novembre 2014)*

	Cheptel (têtes)	Nombre de détenteurs	Cheptel moyen (têtes/détenteur)
Belgique	2.477.236	21.147	117,1
Région flamande	1.299.984	12.176	106,8
Wallonie	1.176.459	8.963	131,3
Région sablo-limoneuse	49.639	419	118,5
Région limoneuse	302.061	2.692	112,2
Région herbagère liégeoise	120.098	1.037	115,8
Campine hennuyère	2.246	20	112,3
Condroz	178.833	1.177	151,9
Haute Ardenne	58.600	585	100,2
Région herbagère (Fagne)	31.383	223	140,7
Famenne	121.972	770	158,4
Ardenne	250.136	1.622	154,2
Région jurassique	61.491	418	147,1
Brabant wallon	49.433	417	118,5
Hainaut	305.291	2.658	114,9
Liège	262.910	2.250	116,8
Luxembourg	325.684	2.054	158,6
Namur	233.141	1.584	147,2

Source : SPF Economie – Direction Générale Statistique

*Annexe I.23 : Nombre de vaches laitières, nombre de détenteurs et cheptel moyen en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (octobre/novembre 2014)*

	Cheptel (têtes)	Nombre de détenteurs	Cheptel moyen (têtes/détenteur)
Belgique	497.887	12.398	40,2
Région flamande	290.513	6.847	42,4
Wallonie	207.102	5.545	37,3
Région sablo-limoneuse	9.514	265	35,9
Région limoneuse	50.368	1.605	31,4
Région herbagère liégeoise	45.543	810	56,2
Campine hennuyère	598	16	37,4
Condroz	26.563	726	36,6
Haute Ardenne	22.911	449	51,0
Région herbagère (Fagne)	7.281	164	44,4
Famenne	16.955	490	34,6
Ardenne	19.897	807	24,7
Région jurassique	7.550	213	35,4
Brabant wallon	6.995	216	32,4
Hainaut	62.269	1.820	34,2
Liège	76.631	1.538	49,8
Luxembourg	30.150	1.050	28,7
Namur	31.056	921	33,7

Source : SPF Economie – Direction Générale Statistique

Annexe I.24 : Nombre de vaches allaitantes, nombre de détenteurs et cheptel moyen en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (octobre/novembre 2014)

	Cheptel (têtes)	Nombre de détenteurs	Cheptel moyen (têtes/détenteur)
Belgique	386.822	15.648	24,7
Région flamande	152.368	8.478	18,0
Wallonie	234.395	7.164	32,7
Région sablo-limoneuse	8.038	328	24,5
Région limoneuse	58.041	2.193	26,5
Région herbagère liégeoise	9.718	601	16,2
Campine hennuyère	247	19	13,0
Condroz	38.079	972	39,2
Haute Ardenne	3.597	347	10,4
Région herbagère (Fagne)	4.761	179	26,6
Famenne	27.310	676	40,4
Ardenne	67.380	1.479	45,6
Région jurassique	15.574	370	42,1
Brabant wallon	10.567	350	30,2
Hainaut	52.815	2.109	25,0
Liège	32.992	1.488	22,2
Luxembourg	85.762	1.864	46,0
Namur	52.258	1.353	38,6

Source : SPF Economie – Direction Générale Statistique

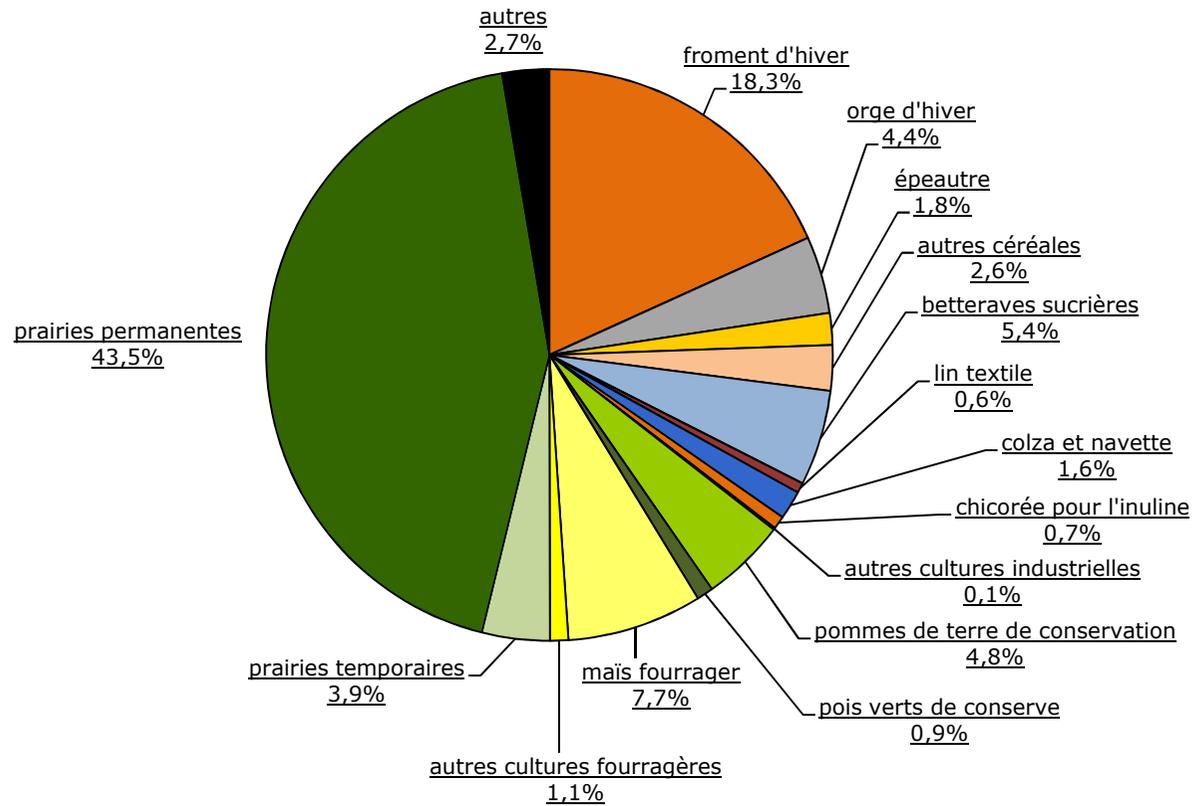
Annexe I.25 : Nombre de porcs, nombre de détenteurs et cheptel porcin moyen en Belgique, en Région flamande, en Wallonie et dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (octobre/novembre 2014)

	Cheptel (têtes)	Nombre de détenteurs	Cheptel moyen (têtes/détenteur)
Belgique	6.350.180	4.825	1.316
Région flamande	6.007.242	4.279	1.404
Wallonie	342.937	545	629
Région sablo-limoneuse	23.295	36	647
Région limoneuse	152.549	175	872
Région herbagère liégeoise	59.803	90	664
Campine hennuyère			
Condroz	62.664	89	704
Haute Ardenne	3.743	15	250
Région herbagère (Fagne)	4.468	8	559
Famenne	27.143	43	631
Ardenne	7.028	65	108
Région jurassique	2.244	24	94
Brabant wallon	23.582	38	621
Hainaut	133.151	157	848
Liège	110.718	162	683
Luxembourg	17.694	91	194
Namur	57.792	97	596

Source : SPF Economie – Direction Générale Statistique

# Annexe II

Annexe II.1 : Importance relative des cultures (2014)



Source : SPF Economie, Direction Générale Statistique

Annexe II.2 : Estimation définitive de la production des cultures agricoles en Wallonie

Cultures	Nature de la récolte	2014			2013
		Superficie ha	Rendement 100 kg à l'ha	Production en tonnes	Production en tonnes
<b>1. Céréales pour le grain</b>					
Froment d'hiver	grain	130.587	93,0	1.213.985	1.187.224
Froment de printemps	grain	1.510	61,0	9.211	12.166
Epeautre	grain	12.848	75,3	96.718	76.979
Seigle ( <i>y c. méteil</i> )	grain	191	45,7	872	1.266
Orge de brasserie	grain	250	65,7	1.642	1.938
Orge d'hiver	grain	31.277	87,7	274.294	260.397
Orge de printemps	grain	2.104	57,8	12.154	12.809
Avoine ( <i>y c. mélanges de céréales d'été</i> )	grain	2.503	58,2	14.576	18.814
Triticale	grain	3.202	67,1	21.488	22.909
Maïs grain	grain	4.938	122,2	60.346	82.331
Autres céréales	grain	3.687	36,3	13.402	14.061
<b>2. Cultures industrielles</b>					
Plants de pommes de terre	tubercules	930	312,6	29.069	24.375
Pommes de terre hâtives	tubercules	76	359,5	2.732	4.438
Pommes de terre de conservation	tubercules	34.447	511,4	1.761.718	1.421.350
Betteraves sucrières	racines	38.642	885,6	3.421.986	3.140.105
Lin	paille	4.111	61,2	25.142	16.129
Colza et navette	grain	11.583	43,7	50.582	52.239
<b>3. Cultures fourragères</b>					
Betteraves fourragères	racines	834	1033,2	86.168	72.972
Maïs fourrage	masse verte	54.984	495,0	2.721.486	2.304.724
Légumineuses récoltées en grains secs	grain	1.489	48,5	7.222	

Source : SPF Economie, Direction Générale Statistique

Annexe II.3 : Composition du cheptel bovin wallon (têtes)

	2013	2014	Différence %
Bovins de moins d'1 an	287.127	305.537	+6,41
Bovins de 1 à 2 ans			
- Mâles	58.552	49.571	-15,34
- Femelles	182.842	183.287	+0,24
Bovins de 2 ans et plus			
- Mâles	18.908	17.885	-5,4
- Génisses	118.457	147.666	+24,66
- Vaches laitières	202.080	216.769	+7,27
Dont : vaches de réforme		9.667	
- Vaches allaitantes	277.430	255.744	-7,82
Dont : vaches de réforme		21.349	
- Vaches de réforme	31.144		
Total	1.176.540	1.176.459	-0,01

Source : SPF Economie, Direction Générale Statistique

Annexe II.4: Prix du froment panifiable (Jusque 2006 : marché de Liège. A partir de 2007 : Synagra)  
(Eur/100 kg)

	1990	1995	2000	2005	2010	2011	2012	2013	2014
Janvier	18,47	12,66	11,10	8,98	10,43	23,16	18,26	22,94	17,59
Février	18,18	12,59	11,12	9,01	9,86	23,44	19,10	22,24	17,33
Mars	18,09	12,49	11,32	9,06	9,60	21,79	19,27	21,93	18,37
Avril	18,13	12,46	11,74	8,89	10,34	22,26	20,13	22,66	18,36
Mai	18,65	12,93	11,64	8,99	11,06	22,42	20,43	21,64	17,53
Juin	18,73	13,06	11,40	9,44					
Juillet	19,15		11,40						
Août	16,64	11,47	10,56					15,93	12,80
Septembre	16,79	12,08	10,63	9,08	19,61	18,83	23,09	16,11	12,46
Octobre	17,04	12,60	10,72	9,16	18,34	17,57	22,95	17,38	13,37
Novembre	17,30	12,80	10,83	9,36	19,04	17,42	24,39	18,15	14,79
décembre	17,49	12,85	11,20	9,35	20,66	16,80	24,05	18,49	16,21
Moy/année	17,89	12,54	11,14	9,13	14,33	20,41	21,30	19,75	15,88

Source : CEA-DAEA

Annexe II.5 : Prix de l'escourgeon (Eur/100 kg)

	1990	1995	2000	2005	2010	2011	2012	2013	2014
Janvier	17,57	12,39	10,93	9,10	8,46	20,32	17,86	21,56	16,04
Février	17,26	12,27	10,94	9,35	8,10	19,53	18,68	20,25	15,80
Mars	17,03	12,15	11,05	9,59	7,92	17,81	18,91	19,42	16,89
Avril	17,03	12,12	11,44	9,40	8,30	17,18	19,62	19,87	16,23
Mai	17,29	12,80	11,40	9,43	9,02	17,79	19,52	19,47	15,38
Juin	16,61	12,73	11,13	9,70					
Juillet	15,54	11,24	10,41			16,95			13,37
Août	15,67	11,16	9,74	9,08	16,11	17,59	21,73	15,41	12,99
Septembre	16,11	11,42	9,99	9,24	16,60	17,90	22,05	15,57	12,63
Octobre	16,33	11,61	10,22	9,28	16,58	17,21	21,58	16,41	13,35
Novembre	16,64	12,01	10,54	9,45	17,04	17,28	22,72	16,69	14,56
décembre	16,76	12,02	10,87	9,43	18,59	16,63	22,46	16,84	15,49
Moy/année	16,65	11,99	10,72	9,37	12,67	17,83	20,51	18,15	14,79

Source : CEA-DAEA

Annexe II.6 : Prix des pommes de terre (Eur/100 kg)

	1990	1995	2000	2005	2010	2011	2012	2013	2014
Janvier	12,03	21,03	4,23	2,35	6,85	26,13	4,66	23,00	11,83
Février	11,66	21,24	3,52	2,50	6,79	23,60	3,98	20,31	9,80
Mars	15,84	21,92	2,70	3,14	7,08	20,50	2,99	18,63	9,75
Avril	21,07	20,22	2,56	3,50	8,68	16,13	2,68	23,75	8,21
Mai	12,67	19,26	2,24	3,10	9,13	19,30	4,03	28,15	5,13
Juin	23,90	36,86	23,67	5,00	9,40	14,13	3,00	30,94	3,81
Juillet	11,28	14,03	13,04	10,24	19,42	8,83	10,50	24,06	3,93
Août	7,37	10,63	7,30	11,59	17,76	3,21	13,84	12,73	1,19
Septembre	5,63	10,57	4,35	9,60	12,17	4,43	15,63	13,02	1,75
Octobre	7,54	10,18	3,47	9,25	13,47	2,54	20,44	14,05	1,44
Novembre	9,86	9,46	4,64	8,90	15,28	2,11	23,89	13,50	1,45
décembre	10,02	9,40	4,86	8,83	16,94	2,59	24,25	12,81	1,25
Moy/année	9,75	13,36	6,38	6,50	11,91	11,96	10,82	19,58	4,96

Source : CEA-DAEA

Annexe II.7 : Prix des taureaux cul-de-poulain (Eur/100 kg sur pied)

	1990	1995	2000	2005	2010	2011	2012	2013	2014
Janvier	319,53	254,59	259,67	241,17	293,23	306,75	301,85	324,94	347,59
Février	321,64	254,09	256,57	239,58	295,14	304,31	302,25	327,50	346,41
Mars	322,26	245,41	257,81	238,50	301,14	303,25	302,25	331,37	345,25
Avril	322,88	241,08	258,43	237,21	304,25	303,25	302,25	336,67	345,25
Mai	327,22	240,21	259,30	242,11	304,72	303,25	302,25	340,04	344,97
Juin	329,70	241,08	264,63	249,54	305,10	300,92	302,25	341,25	345,25
Juillet	329,40	235,50	266,06	250,17	303,77	300,88	302,25	346,35	345,25
Août	327,22	233,02	268,47	256,71	303,95	299,27	309,27	347,75	345,25
Septembre	323,50	225,58	267,11	256,10	306,52	296,58	310,75	347,42	343,08
Octobre	315,32	219,39	261,03	254,59	306,75	295,64	311,56	344,69	328,78
Novembre	303,67	220,33	254,71	257,15	306,75	297,25	312,92	342,75	325,25
décembre	297,47	225,58	247,89	260,35	306,75	299,67	318,02	344,28	325,42
Moy/année	319,98	236,32	260,14	248,60	303,17	300,92	306,49	339,58	340,65

Source : CEA-DAEA

Annexe II.8 : Prix des vaches cul-de-poulain (Eur/100 kg sur pied)

	1990	1995	2000	2005	2010	2011	2012	2013	2014
Janvier	345,56	257,07	238,30	227,92	256,81	278,00	271,63	299,56	317,34
Février	345,81	259,05	230,29	222,04	261,54	275,68	273,00	305,63	317,07
Mars	345,81	252,55	225,91	225,25	265,68	274,00	272,27	308,87	312,50
Avril	345,51	246,65	226,82	221,04	266,80	274,00	270,50	312,17	312,50
Mai	344,57	246,16	220,63	228,48	269,53	274,00	270,50	312,50	313,43
Juin	343,95	246,98	220,01	234,00	271,08	269,92	273,00	319,58	316,67
Juillet	342,09	245,41	223,10	234,00	271,79	268,56	274,37	324,52	318,75
Août	339,61	243,93	223,60	238,65	273,00	268,00	285,02	317,50	318,75
Septembre	337,14	236,74	226,20	241,31	274,75	267,33	284,67	313,50	316,58
Octobre	332,92	231,78	222,61	242,69	273,00	263,48	283,00	312,50	307,62
Novembre	326,60	229,92	206,99	239,25	274,58	263,00	285,08	312,50	306,58
décembre	320,72	228,06	193,36	239,37	276,71	265,58	295,02	314,03	310,56
Moy/année	339,19	243,70	221,49	232,83	269,61	270,13	278,17	312,74	314,03

Source : CEA-DAEA

Annexe II.9 : Prix des vaches assimilées cul-de-poulain (Eur/100 kg sur pied)

	1990	1995	2000	2005	2010	2011	2012	2013	2014
Janvier	285,82	220,63	214,43	190,48	223,31	229,76	229,13	255,79	259,84
Février	286,32	220,63	206,50	188,72	227,14	231,50	230,50	258,75	257,32
Mars	286,32	212,57	202,65	190,13	229,68	231,50	229,77	260,12	255,00
Avril	286,32	210,71	202,36	187,89	230,80	231,50	228,92	263,42	255,00
Mai	286,32	211,70	197,82	198,60	233,53	231,50	230,50	263,79	254,96
Juin	286,02	213,51	197,70	206,50	234,00	227,42	233,00	266,42	257,92
Juillet	285,08	211,95	200,79	206,50	229,58	226,06	234,37	267,02	260,00
Août	282,60	209,97	201,29	210,54	229,50	225,50	241,27	260,00	260,00
Septembre	281,68	200,79	203,89	211,77	231,25	225,50	240,67	256,00	257,83
Octobre	277,64	197,08	201,29	212,95	229,50	223,48	239,00	255,00	249,03
Novembre	268,67	194,60	188,40	210,92	229,50	223,00	241,08	255,00	246,50
décembre	264,63	192,12	173,10	210,25	229,50	225,42	251,02	256,53	248,76
Moy/année	281,46	208,03	199,18	202,10	229,77	227,68	235,77	259,82	255,18

Source : CEA-DAEA

Annexe II.10 : Prix des vaches 50 %(Eur/100 kg sur pied)

	1990	1995	2000	2005	2010	2011	2012	2013	2014
Janvier	125,68	110,81	76,85	77,84	121,25	107,57	139,88	158,51	133,75
Février	118,37	107,41	86,02	78,83	121,25	111,36	142,37	158,75	133,75
Mars	117,75	104,12	88,62	83,79	121,25	116,20	143,75	158,75	133,75
Avril	117,75	104,74	87,38	89,67	121,25	117,42	144,67	158,75	133,75
Mai	119,98	108,08	93,46	94,25	118,02	117,65	147,38	158,75	135,24
Juin	121,47	105,97	94,82	100,67	112,08	115,50	153,75	158,75	137,08
Juillet	121,47	104,12	96,26	99,17	108,67	117,06	154,15	158,27	134,44
Août	118,37	109,07	100,89	96,63	106,25	121,98	163,27	146,98	132,66
Septembre	114,97	109,07	99,78	94,58	108,58	125,58	162,67	141,00	130,00
Octobre	108,58	110,56	97,92	93,00	109,30	127,14	157,14	136,25	118,06
Novembre	101,02	102,26	92,96	89,92	107,58	132,08	155,08	132,42	102,50
Décembre	92,96	90,48	76,43	91,41	107,25	136,17	156,25	132,78	103,63
Moy/année	114,87	105,55	90,95	90,81	113,56	120,48	151,70	150,00	127,38

Source : CEA-DAEA

# Annexe III

Annexe III.1 : Répartition du champ d'observation en 2014 par orientation technico-économique et par région agricole

	Sablo-limoneuse	Limoneuse	Herbagère liégeoise	Campine hennuyère	Condroz	Haute Ardenne	Fagne	Famennne	Ardenne	Région jurassique	Wallonie
Cultures agricoles	300	1.840	59	4	513	10	20	75	74	25	2.920
Bovins laitiers	72	370	556	7	182	313	69	119	150	54	1.892
Bovins à viande	49	220	134	1	185	69	35	245	819	217	1.974
Bovins mixtes	70	402	141	6	289	94	72	249	389	98	1.810
Cultures et lait	55	409	1	1	73	1	1	9	7		557
Cultures et bovins non laitiers	67	487	4	2	172	1	7	28	16	9	793
Autres orientations agricoles	41	180	79		119	13	12	56	41	15	556
Total agriculture	658	3.913	980	28	1.541	510	226	792	1.508	431	10.587
Orientations horticoles	14	123	21	1	26	2		5	8	6	206
Total Wallonie	672	4.036	1.001	29	1.567	512	226	797	1.516	437	10.793

Source : SPF Economie, Direction Générale Statistique et calculs DAEA

Annexe III.2 : Données structurelles moyennes du champ d'observation par orientation technico-économique en Wallonie (résultats observés en 2014)

	Cultures agricoles	Bovins laitiers	Bovins à viande	Bovins mixtes	Cultures et lait	Cultures et bovins non laitiers	Wallonie
OTE	1+612 à 615	45	46	47	831+832	833+834	
Dimension économique (1 000€ de PBSW)	154,94	238,63	128,75	204,79	255,46	182,92	197,10
Unités de travail (nombre)	-	-	-	-	-	-	-
Superficie (hectares)	70,15	60,77	57,33	67,66	81,77	73,05	64,99
Vaches laitières (nombre)	0,29	68,59	0,43	30,30	33,87	0,75	20,19
Vaches allaitantes (nombre)	3,54	4,35	52,90	43,40	18,25	39,07	23,52
Autres bovins (nombre)	6,89	75,50	98,45	113,13	69,35	82,44	65,00
Porcs et truies (nombre)	0,92	4,85	0,41	0,89	2,50	0,02	29,75
Poules et poulets (nombre)	3,03	36,46	14,48	31,91	5,75	26,33	452,92

Source : SPF Economie, Direction Générale Statistique et calculs DAEA

Annexe III.3 : Evolution du revenu du travail par ha de SAU, selon les orientations technico-économiques, en 2012, 2013 et 2014 (€)

	2012	2013	2014	Moyenne triennale
Cultures agricoles	887	797	474	719
Bovins laitiers	420	676	772	623
Bovins à viande	158	197	194	183
Bovins mixtes	361	470	478	436
Cultures et lait	624	658	274	519
Cultures et bovins non laitiers	605	525	207	446

Source : DGARNE, DAEA

Annexe III.4 : Evolution du revenu du travail par ha de SAU, selon les régions agricoles wallonnes, en 2012, 2013 et 2014 (€)

	2012	2013	2014	Moyenne triennale
Région sablo-limoneuse	709	715	460	628
Région limoneuse	731	718	444	631
Région herbagère liégeoise	415	604	780	600
Condroz	453	449	429	444
Haute Ardenne	391	608	759	586
Région herbagère (Fagne)	418	529	655	534
Famenne	284	352	420	352
Ardenne	218	293	349	287
Région jurassique	238	317	359	305
Wallonie	500	543	470	504

Source : DGARNE, DAEA

Annexe III.5 : Structure des produits et des charges de l'exploitation agricole par ha de SAU, en Wallonie (2012, 2013 et 2014)

	2012		2013		2014	
	€	%	€	%	€	%
<b>Produits</b>						
Cultures commerciales	951	32,9	899	30,1	832	28,1
Bovins et cultures fourragères	1.200	41,5	1.365	45,7	1.473	49,7
Porcs	138	4,8	88	2,9	64	2,2
Volailles	73	2,5	85	2,8	91	3,1
Autres produits*	527	18,3	551	18,5	503	17,0
<b>Total</b>	<b>2.889</b>	<b>100,0</b>	<b>2.987</b>	<b>100,0</b>	<b>2.963</b>	<b>100,0</b>
<b>Charges</b>						
Travail familial **	967	28,7	985	28,6	997	28,3
Travail payé	17	0,5	17	0,5	26	0,7
Travaux par tiers	168	5,0	169	4,9	177	5,0
Charges de matériel	471	14,0	494	14,3	511	14,5
Aliments achetés	462	13,7	471	13,7	441	12,5
Aliments de l'exploitation	95	2,8	87	2,5	86	2,4
Engrais achetés	157	4,6	167	4,8	166	4,7
Semences et plants	86	2,5	88	2,5	95	2,7
Produits de lutte	93	2,8	95	2,8	111	3,1
Charges foncières	510	15,1	522	15,1	549	15,6
Autres charges	347	10,3	353	10,3	358	10,2
<b>Total des charges</b>	<b>3.373</b>	<b>100,0</b>	<b>3.447</b>	<b>100,0</b>	<b>3.516</b>	<b>100,0</b>

\* Y compris les aides

\*\* Charges entièrement imputées

Source : DGARNE, DAEA

Annexe III.6 : Structure des produits et des charges de l'exploitation agricole par ha de SAU, selon l'OTE en 2014

	Cultures agricoles et polyculture (1+612 à 655)	Bovins laitiers 45	Bovins à viande 46	Bovins mixtes 47	Cultures et lait (831 + 832)	Cultures et bovins non laitiers (833 + 834)	Wallonie 832
Cultures commercables	1.796	285	173	311	1.354	1.232	832
Bovins et cultures fourragères	164	2.950	1.291	2.167	1.530	1.009	1.473
Porcs	7	2	1	0	0	0	64
Volaille	20	21	2	16	0	2	91
Autres produits *	551	427	558	459	437	572	503
<b>Total des produits</b>	<b>2.538</b>	<b>3.685</b>	<b>2.025</b>	<b>2.954</b>	<b>3.321</b>	<b>2.814</b>	<b>2.963</b>
Travail familial **	643	1.278	1.039	1.164	998	856	997
Travail payé	38	26	3	17	20	17	26
Travaux par tiers	196	219	105	142	249	186	177
Charges de matériel	499	609	360	471	652	608	511
Aliments achetés	48	673	341	522	446	339	441
Aliments de l'exploitation	16	98	49	143	141	90	86
Engrais achetés	235	144	88	135	232	217	166
Semences et plants	166	57	31	55	158	132	95
Produits de lutte	209	53	27	54	190	183	111
Charges foncières	554	631	398	490	636	491	549
Autres charges	142	428	432	463	343	361	358
<b>Total des charges</b>	<b>2.745</b>	<b>4.217</b>	<b>2.872</b>	<b>3.657</b>	<b>4.065</b>	<b>3.480</b>	<b>3.516</b>

\* Y compris les aides

\*\* Charges entièrement imputées

Source : DGARNE, DAEA

Annexe III.6(bis) : Structure des produits et des charges de l'exploitation agricole par ha de SAU, selon la région agricole en 2014

	Sablo-lim.	Limoneuse	Herb. Liège	Condroz	H.A.	Fagne	Famenne	Ardenne	Jurassique
Cultures commercçables	1.388	1.447	196	799	127	283	382	266	273
Bovins et cultures fourragères	1.108	1.035	2.578	1.231	2.639	2.186	1.738	1.637	1.686
Porcs	84	71	81	82	24	59	76	28	29
Volaille	100	72	124	145	43	83	125	55	72
Autres produits *	517	517	437	516	427	472	498	512	509
Total des produits	3.196	3.142	3.415	2.772	3.260	3.082	2.819	2.498	2.569
Travail familial **	945	920	1.207	857	1.254	1.145	1.065	1.080	1.082
Travail payé	35	33	29	23	24	29	20	13	17
Travaux par tiers	220	222	188	146	183	160	138	123	128
Charges de matériel	566	570	518	497	512	479	459	414	433
Aliments achetés	396	360	613	438	549	512	541	449	465
Aliments de l'exploitation	86	83	75	85	70	79	107	91	95
Engrais achetés	210	216	119	171	114	119	130	112	114
Semences et plants	151	156	38	77	32	44	54	44	45
Produits de lutte	179	187	36	103	27	45	56	41	42
Charges foncières	615	606	643	492	612	583	485	440	452
Autres charges	312	298	407	334	402	406	429	435	436
Total des charges	3.717	3.651	3.872	3.223	3.780	3.600	3.484	3.241	3.309

\* Y compris les aides

\*\* Charges entièrement imputées

Source : DGARNE, DAEA

*Annexe III.7 : Evolution du revenu du travail par unité de travail, selon les orientations technico-économiques, en 2012, 2013 et 2014 (€)*

	2012	2013	2014	Moyenne triennale
Cultures agricoles	50.510	44.184	24.217	39.637
Bovins laitiers	14.293	24.678	27.117	22.029
Bovins à viande	6.664	8.539	8.315	7.839
Bovins mixtes	13.884	19.376	19.220	17.493
Cultures et lait	29.499	28.844	12.322	23.555
Cultures et bovins non laitiers	26.300	27.370	10.221	21.297

Source : DGARNE, DAEA

*Annexe III.8 : Part des aides (premier et second pilier de la PAC) dans le revenu du travail (%)*

	Premier pilier			Second pilier		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Cultures agricoles	46	48	78	4	4	9
Bovins laitiers	80	53	42	18	13	8
Bovins à viande	267	230	446	95	72	103
Bovins mixtes	114	93	90	21	17	16
Cultures et lait	68	69	155	3	3	6
Cultures et bovins non laitiers	81	97	320	4	6	14
Wallonie	81	76	90	16	14	14

Source : DGARNE, DAEA

*Annexe III.9 : Evolution du revenu du travail par unité de travail, selon les régions agricoles de Wallonie, en 2012, 2013 et 2014 (€)*

	2012	2013	2014	Moyenne triennale
Région sablo-limoneuse	29.441	31.024	18.698	26.388
Région limoneuse	30.764	31.568	18.635	26.989
Région herbagère liégeoise	14.739	23.546	29.446	22.577
Condroz	23.069	22.834	21.559	22.487
Haute Ardenne	13.467	22.611	27.647	21.242
Région herbagère (Fagne)	16.171	21.468	26.066	21.235
Famenne	12.373	15.680	17.974	15.342
Ardenne	9.322	12.917	14.789	12.343
Région jurassique	10.203	13.997	15.111	13.104
Wallonie	21.286	23.960	19.956	21.734

Source : DGARNE, DAEA

*Annexe III.10 : Evolution du revenu du travail et du capital familial par unité de travail familial, selon les orientations technico-économiques en 2012, 2013 et 2014 (€)*

	2012	2013	2014	Moyenne triennale
Cultures agricoles	58.939	54.359	32.985	48.761
Bovins laitiers	20.752	31.246	34.742	28.913
Bovins à viande	15.667	18.251	18.873	17.597
Bovins mixtes	21.518	28.444	28.570	26.177
Cultures et lait	39.031	36.610	21.195	32.279
Cultures et bovins non laitiers	35.804	37.935	20.989	31.576
Wallonie	29.023	32.807	28.863	30.231

Source : DGARNE, DAEA

*Annexe III.11 : Evolution du revenu du travail et du capital familial par unité de travail familial, selon les régions agricoles en 2012, 2013 et 2014 (€)*

	2012	2013	2014	Moyenne triennale
Région sablo-limoneuse	36.609	39.933	27.195	34.579
Région limoneuse	38.139	40.568	27.276	35.328
Condroz	22.245	31.262	37.669	30.392
Région herbagère liégeoise	31.811	32.317	31.211	31.779
Haute Ardenne	20.628	29.637	35.432	28.566
Région herbagère (Fagne)	24.214	28.863	34.448	29.175
Famenne	20.601	24.778	27.224	24.201
Ardenne	17.579	22.217	24.346	21.381
Région jurassique	18.448	23.147	24.598	22.065
Wallonie	29.023	32.807	28.863	30.231

Source : DGARNE, DAEA

*Annexe III.12 : Répartition des exploitations en fonction du revenu du travail par unité de travail (%), de 2012 à 2014*

RT/UT	Nombre d'exploitations (%)			
	2012	2013	2014	moyenne triennale
<0	17,82	12,68	13,35	14,62
0-5000	6,94	6,83	6,80	6,86
5000-10000	10,42	6,83	9,57	8,94
10000-15000	11,81	10,01	11,08	10,97
15000-20000	10,42	12,44	8,56	10,47
20000-25000	7,18	9,76	10,83	9,26
25000-30000	6,71	5,37	5,79	5,96
30000-35000	7,18	6,34	9,32	7,61
35000-40000	3,24	8,05	4,79	5,36
40000-45000	2,08	3,66	4,03	3,26
45000-50000	2,31	3,41	3,27	3,00
50000-55000	1,39	4,15	3,02	2,85
55000-60000	2,08	1,95	2,02	2,02
60000-65000	2,78	1,71	2,27	2,25
65000-70000	1,39	0,49	1,01	0,96
70000-75000	0,69	1,71	0,76	1,05
>75000	5,52	4,61	3,52	4,55

Source : DGARNE, DAEA

Annexe III.13 : Répartition du capital engagé dans l'exploitation selon les orientations de production (en 2014)

	Cultures agricoles et polyculture (1+612 à 655)	Bovins laitiers (45)	Bovins à viande (46)	Bovins mixtes (47)	Cultures et lait (831+832)	Cultures et bovins non laitiers (833+834)	Wallonie
Total des capitaux engagés (1000 €)	1.393,2	1.095,6	866,9	1.353,7	1.859,9	1.441,4	1.264,0
Part engagée par l'exploitant (%)	<b>35,8</b>	<b>50,0</b>	<b>60,3</b>	<b>56,3</b>	<b>45,9</b>	<b>39,6</b>	<b>47,5</b>
Capital foncier	26,6	30,4	30,5	31,6	29,4	19,5	29,1
Terres, améliorations foncières	21,2	17,2	21,1	22,0	21,0	13,4	19,9
Autres (bâtiments, quotas,..)	5,4	13,3	9,4	9,6	8,3	6,1	9,2
Capital d'exploitation	9,3	19,6	29,8	24,7	16,6	20,2	18,4
Cheptel vif	0,9	10,2	23,2	17,5	7,0	10,4	10,1
Cheptel mort	5,3	8,2	5,8	5,9	6,7	7,2	6,3
Capital circulant	2,6	2,7	0,8	2,1	0,6	1,0	1,4
Part engagée par les bailleurs (%)	<b>64,2</b>	<b>50,0</b>	<b>39,7</b>	<b>43,7</b>	<b>54,1</b>	<b>60,4</b>	<b>52,5</b>

Source : DGARNE, DAEA

Annexe III.14 : Répartition du capital engagé dans l'exploitation selon les régions agricoles (en 2014)

	Sablo-limoneuse	Limoneuse	Herbagère liégeoise	Condroz	Haute Ardenne	Herbagère (Fagne)	Famenne	Ardenne	Jura
Total des capitaux engagés (1000 €)	1.331,3	1.389,8	1.090,9	1.425,4	1.008,1	1.162,8	1.191,2	1.050,2	1.054,2
Part engagée par l'exploitant (%)	<b>43,0</b>	<b>41,7</b>	<b>50,7</b>	<b>48,7</b>	<b>50,5</b>	<b>52,2</b>	<b>54,4</b>	<b>57,9</b>	<b>57,1</b>
Capital foncier	27,7	26,9	31,7	30,3	31,1	31,8	30,6	31,3	31,2
Terres, améliorations foncières	20,0	19,8	16,7	21,4	16,8	18,7	19,8	21,3	20,6
Autres (bâtiments, quotas,..)	7,7	7,1	15,0	8,9	14,3	13,1	10,8	10,1	10,5
Capital d'exploitation	15,3	14,8	19,0	18,4	19,4	20,4	23,8	26,6	25,9
Cheptel vif	6,5	6,0	11,0	9,9	11,4	12,9	16,3	19,5	18,6
Cheptel mort	6,2	6,1	7,2	6,4	7,4	6,5	6,1	5,9	6,2
Capital circulant	2,6	2,6	0,7	2,1	0,6	1,0	1,4	1,1	1,1
Part engagée par les bailleurs (%)	<b>57,0</b>	<b>58,3</b>	<b>49,3</b>	<b>51,3</b>	<b>49,5</b>	<b>47,8</b>	<b>45,6</b>	<b>42,1</b>	<b>42,9</b>

Source : DGARNE, DAEA

Annexe III.15 : Répartition du capital engagé (actif) par l'exploitant entre 2012 et 2014

Rubriques de l'actif	Valeur en 1 000 euros		
	2012	2013	2014
A) Capital foncier			
Terres et améliorations foncières	232,3	260,9	251,6
Autres (bâtiments, quotas,...)	118,5	117,9	116,2
Total (A)	<b>350,7</b>	<b>378,8</b>	<b>367,8</b>
B) Capital d'exploitation			
Cheptel vif	133,3	131,6	128,2
Cheptel mort	74,0	79,5	79,5
Capital circulant	23,8	24,9	25,2
Total (B)	<b>231,1</b>	<b>236,1</b>	<b>232,9</b>
Total du capital engagé par l'exploitant (A + B)	<b>581,8</b>	<b>614,9</b>	<b>600,7</b>

Source : DGARNE, DAEA

Annexe III.16 : Répartition des ressources (passif) de l'exploitant entre 2012 et 2014

Origine des fonds (passif)	Valeur en 1 000 euros		
	2012	2013	2014
Fonds propres (A)	420,0	462,8	447,2
Emprunts	161,8	152,1	153,5
Total passif = total actif (B)	<b>581,8</b>	<b>614,9</b>	<b>600,7</b>
Taux de solvabilité (A/B) en %	72,2	75,3	74,5

Source : DGARNE, DAEA

Annexe III.17 : Répartition des ressources (passif) de l'exploitant selon les orientations technico-économiques en 2014

Origine des fonds (passif)		Cultures agricoles et polyculture (1+612 à 655)	Bovins laitiers (45)	Bovins à viande (46)	Bovins mixtes (47)	Cultures et lait (831+832)	Cultures et bovins non laitiers (833+834)	Wallonie
Fonds propres (A)	(en mille euros)	378,4	381,9	443,6	582,9	602,5	420,8	447,2
Emprunts		121,0	165,7	79,4	178,9	251,7	150,7	153,5
<b>Total passif (B)</b>		<b>499,3</b>	<b>547,6</b>	<b>523,0</b>	<b>761,8</b>	<b>854,2</b>	<b>571,5</b>	<b>600,7</b>
Taux de solvabilité (A/B) en %		75,8	69,7	84,8	76,5	70,5	73,6	74,5

Source : DGARNE, DAEA

Annexe III.18 : Répartition des ressources (passif) de l'exploitant selon les régions agricoles en 2014

Origine des fonds		Sablo-limoneuse	Limoneuse	Herbagère liégeoise	Condroz	Haute Ardenne	Herbagère (Fagne)	Famenne	Ardenne	Jura
Fonds propres (A)	(en mille euros)	431,4	437,0	371,9	507,2	351,8	423,4	483,2	479,3	468,9
Emprunts		140,7	143,0	180,8	187,6	157,0	183,1	164,6	128,5	133,0
<b>Total passif (B)</b>		<b>572,0</b>	<b>579,9</b>	<b>552,7</b>	<b>694,8</b>	<b>508,8</b>	<b>606,5</b>	<b>647,8</b>	<b>607,8</b>	<b>601,9</b>
Taux de solvabilité (A/B) en %		75,4	75,3	67,3	73,0	69,1	69,8	74,6	78,9	77,9

Source : DGARNE, DAEA

# Annexe IV

Annexe IV.1 : Valeur de la production agricole wallonne 2002-2014 (en millions d'€)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2014/2013 %
<b>Grandes cultures</b>	<b>417,4</b>	<b>458,2</b>	<b>401,6</b>	<b>392,1</b>	<b>461,7</b>	<b>503,8</b>	<b>424,4</b>	<b>406,9</b>	<b>748,2</b>	<b>561,7</b>	<b>736,1</b>	<b>626,5</b>	<b>520,5</b>	<b>-16,9</b>
<i>dont</i>														
- céréales	125,0	152,0	116,9	114,3	174,8	249,4	149,9	130,4	279,4	266,5	302,0	264,6	223,4	-15,6
- betteraves sucrières	175,9	179,4	172,3	161,4	132,0	124,6	115,2	126,0	91,3	148,3	154,0	123,8	117,8	-4,8
- pommes de terre	62,6	70,0	49,1	62,2	78,8	74,9	109,1	89,3	301,2	74,0	196,9	168,8	112,2	-33,5
<b>Produits de l'élevage</b>	<b>856,6</b>	<b>883,8</b>	<b>901,5</b>	<b>869,3</b>	<b>900,5</b>	<b>996,0</b>	<b>1.014,6</b>	<b>902,2</b>	<b>1.015,4</b>	<b>1.081,6</b>	<b>1.048,2</b>	<b>1.140,5</b>	<b>1.117,6</b>	<b>-2,0</b>
<i>dont</i>														
<i>animaux</i>	470,4	503,0	524,5	509,6	553,0	545,9	582,1	580,1	606,8	628,8	654,0	649,5	611,6	-5,8
- bovins	347,6	388,5	391,2	371,9	419,1	409,9	437,7	444,3	473,2	482,5	469,2	469,9	453,8	-3,4
- porcs	79,5	74,3	84,8	83,9	86,2	75,1	91,7	84,6	83,6	97,1	119,4	118,3	86,7	-26,7
- volaille	36,7	34,4	41,4	44,4	38,2	52,6	52,7	51,2	50,0	49,2	60,7	61,3	66,2	+7,9
<i>produits animaux</i>	386,2	380,8	376,9	359,7	347,5	450,1	432,1	322,1	408,6	452,8	394,2	491,0	506,0	+3,1
- lait et dérivés	372,3	364,3	361,5	342,3	330,3	426,7	408,4	297,7	387,2	432,6	371,9	471,0	480,9	+2,1
<b>Horticulture</b>	<b>168,6</b>	<b>156,0</b>	<b>153,0</b>	<b>154,8</b>	<b>158,1</b>	<b>152,4</b>	<b>158,5</b>	<b>161,2</b>	<b>171,5</b>	<b>167,7</b>	<b>190,8</b>	<b>163,2</b>	<b>176,6</b>	<b>+8,2</b>
<i>dont</i>														
-légumes	46,3	46,6	53,9	47,9	43,1	40,5	59,9	69,1	67,8	71,0	87,3	68,0	77,9	+14,5
-fruits	26,0	30,4	28,3	31,7	38,0	37,2	33,2	31,0	35,6	30,2	35,4	30,5	37,0	+21,4
-non comestibles	96,3	78,9	70,8	75,2	77,0	74,7	65,4	61,1	68,1	66,6	68,1	64,7	61,7	-4,6
<b>Total</b>	<b>1.442,6</b>	<b>1.497,9</b>	<b>1.456,1</b>	<b>1.416,2</b>	<b>1.520,3</b>	<b>1.652,2</b>	<b>1.597,5</b>	<b>1.470,3</b>	<b>1.935,1</b>	<b>1.811,0</b>	<b>1.975,1</b>	<b>1.930,2</b>	<b>1.814,7</b>	<b>-6,0</b>

Sources : DGARNE, DAEA (CEA), DGS

# Evolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie 2014-2015

Afin de mieux répondre aux attentes de leur public, les rédacteurs du présent rapport ont besoin de votre collaboration. Merci de prendre quelques minutes pour remplir le présent questionnaire d'évaluation.

Pour chaque rubrique, correspondant aux parties du rapport, cochez la ou les cases qui représentent le mieux votre position.	Sans intérêt pour moi	Ca m'a intéressé	J'ai bien compris	J'ai trouvé mon info
<b>A. L'agriculture dans l'Union européenne</b>				
Mon commentaire : .....				
<b>B. Evolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie</b>				
<b>CHAPITRE I. LES FACTEURS DE LA PRODUCTION</b>				
I.1 La main d'œuvre				
I.2 La terre				
I.3 Les cheptels				
I.4 Les unités de production				
Mon commentaire : .....				
<b>CHAPITRE II. LES PRODUCTIONS ET LES PRIX</b>				
II.1 Les cultures agricoles				
II.2 Les cultures horticoles				
II.3 Les productions animales				
II.4 Les productions sous mode biologique				
II.5 Evolution des prix des principaux produits et moyens de production agricoles				
Mon commentaire : .....				
<b>CHAPITRE III. SITUATION ECONOMIQUE DES EXPLOITATIONS</b>				
III.1 Le revenu en agriculture				
III.2 Les principales orientations technico-économiques wallonnes				
III.3 Le capital agricole (approche micro-économique)				
Mon commentaire : .....				
<b>CHAPITRE IV. SITUATION ECONOMIQUE DE L'AGRICULTURE ET DE L'HORTICULTURE</b>				
IV.1 valeur de la Production wallonne				
IV.2 Valeur ajoutée brute de l'agriculture wallonne et part de celle-ci dans la valeur ajoutée brute régionale				
IV.3 Les aides directes apportées au titre de la PAC				
Mon commentaire : .....				
<b>CHAPITRE V. PREVISIONS POUR 2015</b>				
V.1 Les exploitations et les facteurs de production				
V.2 Les productions				
V.3 Les prix				
V.4 Les revenus				
Mon commentaire : .....				

**J'ai pris connaissance de ce rapport en tant que :**

- Parlementaire
- Autre autorité (préciser) .....
- Agriculteur
- Enseignant/chercheur
- Autre (préciser) .....

**Comment avez-vous appris l'existence de ce rapport ?**

- Il m'a été transmis d'office
- Par le bouche à oreille
- Suite à une recherche personnelle
- Par hasard

**J'ai consulté**

- La version papier
- La version Web

**Concernant ce rapport, j'ai encore envie de dire :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Merci de bien vouloir renvoyer ce document :  
Soit, sous forme numérique, à [Frank.Vancayemberg@spw.wallonie.be](mailto:Frank.Vancayemberg@spw.wallonie.be);  
Soit, sous forme papier, à SPW – DGARNE – DEMNA – DAEA, Chaussée de Louvain, 14 à 5000 - NAMUR.





Ce 27<sup>ème</sup> rapport sur l'évolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie se fonde sur l'exercice comptable de la DAEA et l'enquête agricole de la DGS (ex-INS) de 2014. En 2014, les exploitations dans lesquelles les grandes cultures ont de l'importance voient leurs résultats baisser très sensiblement par rapport à 2013 ; en bovins laitiers, le résultat est en augmentation tandis que dans les orientations bovins à viande et bovins mixtes le résultat est stable par rapport à 2013.

Cette publication est également disponible sur [agriculture.wallonie.be](http://agriculture.wallonie.be)

Dépôt légal : D/2016/11802/53

Editeur responsable : Brieuc Quévy, 15 avenue Prince de Liège - 5100 Jambes

N° vert : 1718 - [www.wallonie.be](http://www.wallonie.be)

Publication gratuite, imprimée sur papier recyclé